





HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

—

VIII

2773-85. — Corbeil. Typ. et stér. Crété.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME HUITIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE

M DCCC LXXXV




STOIRE
ANCE
1789

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS 1789

CHAPITRE PREMIER

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (SUITE) — ASSEMBLÉE NATIONALE — M. THIERS PRÉSIDENT — LA COMMISSION DES TRENTE — L'ÉLECTION BARODET — LE 24 MAI.

(1er janvier. — 24 mai 1873).

Nous avons vu dans le grand message du 13 novembre 1872 M. Thiers affirmer, d'une façon péremptoire, la nécessité de la République.

Si la Droite de l'Assemblée avait reculé à cette époque devant la première tentative sérieuse essayée pour le renverser, elle avait réussi à prendre une revanche complète dans les nominations de la fameuse commission des Trente. Cette commission, nommée le 5 décembre, se trouva en effet composée de dix-neuf membres de la Droite et du Centre droit. M. de Larcy, légitimiste pur, fut élu président ; le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président ; MM. A. Lefèvre-Pontalis et d'Haussonville, secrétaires ; on y comptait seulement onze membres de la Gauche et du Centre gauche, parmi lesquels M. de

Fourtou, sorti pour le moment des rangs du Centre droit, et nommé ministre des travaux publics en remplacement de M. Teisserenc de Bort.

Cette commission, en apparence nommée pour étudier les rapports et les attributions des pouvoirs publics, était destinée, dans la pensée de ceux qui l'avaient choisie, à devenir un véritable comité de Salut public réactionnaire, à organiser et à diriger le renversement du grand obstacle, M. Thiers, et à préparer l'assaut définitif contre la République. Le premier point visé était d'interdire à M. Thiers l'accès de la tribune; chacun sentait bien que l'intervention constante de l'illustre président dans les débats parlementaires pesait d'un grand poids sur les résolutions et les votes de l'Assemblée. Sa merveilleuse facilité d'élocution, sa parole si persuasive, son influence personnelle, une impression physique même, la vue du chef du pouvoir présent aux séances, tout cela réuni entraînait souvent nombre d'indécis, et paralysait dans une certaine mesure les efforts de la Droite.

On commença donc, dans le sein de la commission, par décider que le Président n'assisterait plus aux séances, et ne pourrait plus prendre la parole dans l'Assemblée qu'après des formalités minutieuses.

Le Gouvernement était averti de tout ce qui se tramait; une dernière tentative de rapprochement avec la Droite se fit sous l'influence et par l'entremise de M. Dufaure. Le 14 décembre 1872, M. Dufaure prononça un très important discours, où il attaquait violemment les doctrines radicales, allant peut-être au delà des intentions de M. Thiers, mais voulant une dernière fois tendre la main aux députés de Droite les moins engagés dans la conspiration monarchique. Ce discours eut deux résultats : le premier, d'emporter les applaudissements du côté droit de l'Assemblée; le second, d'irriter profondément l'opinion républicaine, surtout au dehors; il en rejaillit quelque chose sur M. Thiers. Le 14 décembre, le rapprochement paraissait s'opérer avec la Droite; dès le 15, tout était rompu; et le 16, la commission des Trente évoqua pour la première fois dans son sein le président de la République. Ce fut une journée

émouvante ; tout Paris prévenu, la France entière étaient aux aguets; on sentait les ennemis en présence. Thiers attaqua carrément la question; il se maintint sur le terrain de son message, insistant sur la nécessité d'étudier en même temps toutes les attributions des pouvoirs publics, et non pas seulement la responsabilité ministérielle : déclarant tout d'abord que, même absent de la Chambre, même n'ayant pas pris la parole, même non officiellement responsable, il pourrait se trouver amené par suite de telle ou telle éventualité à donner sa démission. « L'important, disait-il, au point de vue de la stabilité et de la sécurité du pays, c'est de créer au plus vite une seconde Chambre et de faire les lois organiques ; c'est le seul moyen d'ailleurs d'éviter la dissolution. » Pendant les six semaines qui suivirent, M. Thiers et M. Dufaure assistèrent régulièrement aux séances de la commission, luttant pied à pied, tâchant de convaincre les moins endurcis, bataillant sur les différents articles. M. Thiers se résigna pourtant plus facilement qu'on aurait pu le croire à perdre le droit de présence et de parole dans l'Assemblée; il sentait en effet la fin de son rôle approcher. Les pourparlers avec la Prusse tiraient à leur fin; il voyait arriver ce jour tant désiré de la libération complète du territoire ; et le vieux politique, qui connaissait bien les hommes, ne se faisait aucune illusion sur les intentions de la Droite. « Aussitôt la convention signée, disait-il, la majorité déclarera, par un beau décret, que j'ai bien mérité de la patrie, et elle me mettra par terre. »

Il pensait qu'après lui l'Assemblée ne pourrait rien faire et se dissoudrait très vite ; l'avenir s'ouvrirait alors de nouveau pour lui, avec une Assemblée nouvelle, dans des conditions de gouvernement bien plus faciles, surtout s'il obtenait la création d'une seconde Chambre. Il accepta donc les résolutions de la comission des Trente. On convint : 1° que M. Thiers ne pourrait désormais prendre la parole devant l'Assemblée qu'après avoir annoncé son intention dès la veille. Cependant un vote spécial de l'Assemblée pourrait lui accorder la parole pour le même jour ; 2° qu'il n'assisterait pas dorénavant aux séances de la Chambre, excepté pour prendre la parole, après quoi il quit-

terait la séance; on ne répondrait que le lendemain à son discours; 3° en revanche, l'Assemblée lui accordait le droit de retarder de quelques jours la promulgation des lois par un *veto* suspensif, et de provoquer une seconde délibération par un message. Après la dissolution de l'Assemblée elle serait remplacée par un Sénat et une Chambre des députés.

M. Thiers traita de chinoiseries ce bel ensemble de mesures, qui fut apporté à la Chambre le 27 février 1873.

Le duc de Broglie, rapporteur, ouvrit le feu en demandant à la Chambre de déclarer l'urgence, « en raison des grands intérêts en suspens. » Le Gouvernement acceptant bon gré mal gré l'urgence, la discussion s'ouvrit, assez confuse le premier jour; mais le lendemain, 28 février, Gambetta prit la parole dès le début de la séance. Gambetta sentait grandir l'irritation du parti républicain, en présence du demi-rapprochement intervenu entre la Droite et le Gouvernement; tous ces pourparlers avec la commission des Trente ne disaient rien de bon; un arrangement avec les conspirateurs monarchiques ne pouvait être pris qu'aux dépens de la démocratie; le discours de M. Dufaure avait produit très mauvais effet à Paris, et l'on se demandait si M. Thiers, poussé par lui, n'allait pas encore une fois toucher au suffrage universel pour garder le pouvoir.

Gambetta se résolut à rompre les vitres et à signifier à M. Thiers et à l'Assemblée les sentiments et les volontés de la démocratie républicaine.

Il est nécessaire de résumer en quelques mots ce vigoureux discours, qui marqua l'une des étapes importantes d'une carrière politique si mouvementée et si remplie : « L'œuvre à laquelle on nous convie est puérile et périlleuse : d'une part, vous imposez au chef de l'État un cérémonial compliqué et inutile, d'autre part vous aliénez l'avenir; vous commettez une véritable usurpation sur la prochaine Assemblée. Un contrat, une transaction équivoques sont intervenus entre la commission et le Gouvernement : chacun croit en tirer quelque avantage. Qui trompe-t-on? Quel est le trompeur? Le pays, lui, réclame la clarté. Le pays ne veut pas être trompé, il veut savoir ce qu'il y a au fond du projet ; la France veut savoir si on la mène à la

République ou à la monarchie. Quant à nous, nous vous avons déjà dénié le pouvoir constituant, au moment où vous avez voté la charte Rivet. Nous vous le dénions toujours ! Nous protestons de nouveau contre votre prétention d'organiser le pays. Il vous est impossible de faire la monarchie, n'ayant ni roi à mettre sur le trône, ni peuple pour l'accepter. Vous n'avez pas mandat pour organiser la République ; et vous, royalistes, qui avez repoussé le message, vous ne pouvez voter un projet dont le but évident est de réaliser la politique du message. On nous présente la création d'une nouvelle Chambre comme nécessaire. Pourquoi faire? Pour être, dit-on, une Chambre de résistance. Ces mots rappellent à s'y méprendre les mots : « Gouvernement de combat. » — Mais, Messieurs, vous qui avez repoussé, il y a si peu de temps, la proposition de procéder immédiatement à cette création nouvelle d'une Chambre haute, vous avez vous-mêmes compris que le dépôt de la souveraineté nationale, que vous avez reçu en 1871, était indivisible, et que dans ce pays, tel qu'il est constitué, tel que les révolutions successives l'ont fait, tel que ses mœurs et son tempérament le font encore aujourd'hui, il est absolument chimérique de chercher à composer une Chambre. Ce n'est pas cela que le pays demande : à partir du 2 juillet 1871 il n'est pas entré un républicain dans cette enceinte, qui n'ait été chargé de réclamer de vous la dissolution. Nous avons près d'un million de signatures qui la réclament. Aussi bien est-ce la seule solution possible.

« Nous ne pouvons donc voter la proposition de la commission des Trente, non pas que nous voulions porter aucune atteinte à la solidité ou à l'autorité du pouvoir exécutif; nous ne lui avons jamais marchandé ni concessions, ni transactions. Mais quand, aujourd'hui, on vient nous demander à nous, républicains, de porter la main sur le dépôt sacré de l'intégrité du suffrage universel, nous disons non ! »

Le jour où Gambetta vint apporter à la tribune cette déclaration de guerre du suffrage universel à ses ennemis de Versailles, on peut dire qu'il était l'âme du parti républicain. Ces fières paroles, il n'y avait pas un républicain en France qui ne les sentît retentir dans son cœur; c'était bien le pays républicain

tout entier qui parlait par sa voix. La masse républicaine voulait garder M. Thiers par reconnaissance, dissoudre l'Assemblée, et ne demandait pas de Sénat. Depuis cette époque, les événements ont amené bien des changements dans les idées : Gambetta lui-même fut amené, par la nécessité, à reconnaître en pratique le pouvoir constituant de l'Assemblée de Versailles et aussi à vouloir, puis à faire « le Grand Conseil des communes », mais nul doute que le 22 février ses paroles ne furent sincères.

Naturellement l'Assemblée n'en tint nul compte. Après une violente réplique du duc de Broglie, la discussion du projet de loi continua; elle dura encore onze séances. Le 1er mars, M. Dufaure, sous sa propre responsabilité, et menaçant à son tour M. Thiers de se retirer s'il voulait prendre la parole, avait encore prononcé un grand discours profondément réactionnaire, et avait engagé le président encore plus avant avec la Droite. Ne disant pas un mot du message, il avait prononcé, à propos de troubles possibles, disait-il, après l'évacuation du territoire, des paroles malheureuses et qui eurent un retentissement fâcheux dans le pays; M. Thiers, se sentant compromis inutilement, résolut de s'expliquer encore une fois, plutôt devant la France que devant l'Assemblée. — Il se fit interpeller par ses amis du Centre gauche, MM. Rampon et Duvergier de Hauranne, et mettre en demeure par M. Bertauld, dans un discours plein de malice et de fines railleries à l'adresse de M. Dufaure, d'expliquer les intentions du Gouvernement, et de choisir entre les deux politiques en présence : la politique du garde des sceaux et la politique du message.

La séance du 4 mars fut occupée par le discours de M. Thiers.

« Je demandais, dit-il, sous l'Empire, les libertés nécessaires, je demande aujourd'hui les institutions nécessaires.

« La commission m'a dit : Ces lois, préparez-les vous-mêmes, apportez-les.

« C'est ce que nous ferons. Mais il nous faut un accord, une majorité; j'espère que l'accord se fera de plus en plus avec la majorité de votre commission, il est nécessaire. Or, nous avons ici deux grands partis, subdivisés eux-mêmes par des nuances. Si le Gouvernement bouge, on crie à l'absolutisme. Si le Gou-

vernement est tolérant pour tous les partis, on dit qu'il se réfugie derrière l'équivoque. Comment faire? Il n'y a qu'un moyen, la trêve des partis, comme à Bordeaux; mon devoir est de l'observer, je l'ai loyalement rempli. Et les résultats, les voici : Il y a deux ans, 300,000 Allemands entouraient Paris; 300,000 autres étaient sur la Loire, 100,000 dans l'Est. Plus d'armée. Plus d'administration. Rien n'allait au Trésor. Nous vivions de quelques emprunts faits à la Banque. Paris était insurgé. Pour faire la paix, nous avions la défaite et deux jours pour nous décider.

« Aujourd'hui l'insurrection a été vaincue. De quarante départements envahis, il n'en reste plus que quatre, et je puis vous dire aujourd'hui qu'ils seront bientôt délivrés. Les finances sont rétablies. Nous avons retrouvé la confiance des capitaux, du capital universel qui a concouru aux emprunts français. Pièce à pièce nous avons racheté le territoire; nous sommes bien près du moment où il sera racheté tout entier. Jamais la France n'a fait plus d'affaires qu'aujourd'hui. Le pacte de Bordeaux a donc tenu tout ce qu'il avait promis.

« Nous aurions donc pu vous dire dans le message : le moment est arrivé de constituer d'une manière définitive. Nous ne l'avons pas fait. Nous vous avons dit seulement : Si vous croyez que le moment soit venu de donner au pays les moyens de continuer à vivre, à exister, à se gouverner comme il l'a fait depuis deux ans, et si vous désirez avoir notre opinion, nous vous la ferons connaître loyalement et résolument. Voilà, Messieurs, tout le secret du message. Et vous saviez tous qu'il y avait quelque chose à faire, puisque, dès d'abord, vous vous êtes déclarés constituants. Et en effet, en vous nommant, le pays n'avait pas fait une seule réserve de son autorité, de son droit. Il vous a dit seulement : Sauvez-moi! et il n'a mis aucune limite à l'étendue ni à la durée de vos pouvoirs.

« La renaissance si grande de notre crédit, si inespérée dans sa rapidité, a fait penser à tout le monde que cette année ou le commencement de l'année prochaine verrait le terme de vos travaux. Est-ce donc une pensée anarchique? Non. Mais l'Assemblée ne peut se retirer sans donner au pays quelques institu-

tions qui impriment à la République les caractères que tous veulent lui voir comme bons citoyens, comme honnêtes gens. N'est-ce pas un souci de conservateur que de vous les demander à vous-mêmes? Vous avez pu en juger, car M. Gambetta est venu vous dire : Non, il ne faut rien faire! Pourquoi? pour laisser faire ces institutions par une Assemblée dont il espère plus que de vous.

« Or, le caractère des élections prochaines, il dépend de nous de le transformer. Soyez modérés, vous aurez des élections modérées. Malgré cela, vous craignez l'Assemblée future. Il y a un moyen pratiqué dans tous les pays libres : à une Chambre trop vive, en opposer une autre plus rassise.

« Je suis le président sincère, loyal, de quoi? de la République; et je ne laisserai pas violer ce dépôt. Mais il nous faut la tolérance politique. Nous sommes modestes, sans prétentions. Nous ne nous disons pas éternels, pas même la République. Nous ne vous demandons pas de proclamation, non. On vous demande seulement quelques institutions, quelques lois nécessaires, avec la continuation du pacte de Bordeaux. Voilà la seule politique que je comprenne. »

Après ce discours, le préambule du projet de loi de la commission des Trente fut voté par 470 voix contre 197, et l'ensemble voté le 13 mars par 407 voix contre 225.

Le 15 mars au soir, un samedi, après la séance de la Chambre, le Gouvernement français reçut un télégramme de Berlin qui lui annonçait la signature du traité d'évacuation du territoire. A l'ouverture de la séance du lundi, M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune et donne connaissance du traité. « Le 5 juillet prochain, les quatre départements encore occupés et l'arrondissement de Belfort seront évacués par les troupes allemandes. Le 5 septembre, jour du dernier payement de l'indemnité de guerre, commencera l'évacuation de Verdun, dernier point du territoire occupé par l'invasion. »

Un immense cri de Vive la République! parti de la Gauche tout entière, accueillit ces paroles; la Droite répondit par le cri de Vive la France! Aussitôt on commença à voir se réaliser les prévisions de M. Thiers, et encore! « Ils me voteront un beau

décret, » avait-il dit. Ils en votèrent bien un, séance tenante, mais où ils commençaient par s'adresser à eux-mêmes de chaleureuses félicitations. La Gauche s'étant abstenue sur ce premier paragraphe, la Droite refusa de se lever pour voter la déclaration de M. Wallon, portant « que M. Thiers avait bien mérité de la patrie ».

La Droite refusa aussi de lever la séance pour que le bureau pût aller remercier M. Thiers. Là-dessus la Gauche, sortant en masse, abandonna la Droite stupéfaite et se rendit chez le président de la République.

Un des ministres de M. Thiers, M. Jules Simon, raconte qu'au lendemain de cette émouvante séance, il disait au Président : « A présent, il faut dire votre *Nunc dimittis.* » M. Thiers, d'un air pensif : — « Mais ils n'ont personne. » M. Jules Simon : — « Ils ont le maréchal de Mac-Mahon. » M. Thiers, vivement : — « Oh ! pour celui-là, je réponds de lui, il n'acceptera jamais. »

Il croyait gagner du moins quelques semaines ; « cinq à six semaines, » disait-il, jusqu'à l'évacuation complète du territoire. Mais il avait affaire à un adversaire qui connaissait le prix du temps ; le duc de Broglie commença immédiatement l'attaque.

Avant de livrer le grand assaut qui devait débarrasser les monarchistes du président de la République, il fallait discipliner complètement les Droites de l'Assemblée, les tenir dans la main, briser toutes les indécisions, pour pouvoir lancer au jour donné toute cette masse comme un seul homme. M. Thiers écarté de l'Assemblée, c'était déjà une première victoire ; restait un dernier obstacle, le président de la Chambre.

Par sa modération, par son esprit de justice et son impartialité, M. Grévy, même seul, restait un dangereux obstacle et prêtait peu aux attaques. Mais on le savait susceptible ; c'est par là qu'on résolut de l'attaquer.

Sur un prétexte puéril, l'occasion fut saisie par les meneurs de la Droite, avec une sûreté et une vigueur annonçant une décision parfaitement prise à l'avance.

Un des orateurs les plus modérés de la Gauche, M. Leroyer, dans un discours d'affaires, avait lâché le mot « bagage du rapport ». Là-dessus, tumulte épouvantable ; le marquis de Gra-

mont s'écrie : « C'est une impertinence! » Il est rappelé à l'ordre; le marquis résiste, la Droite proteste contre le président, plusieurs membres s'apprêtent à quitter la salle. M. Grévy lève la séance, et, le lendemain, envoie sa démission en quelques mots brefs et secs. Il fut réélu dans la même séance par 349 voix contre 231 données à M. Buffet, son successeur désigné. Mais il maintint sa démission; il sentait la partie perdue; et M. Buffet fut élu le 4 avril par 304 voix contre 285 à M. Martel.

Les ennemis s'étaient comptés ce jour-là; M. Thiers était condamné.

La Chambre s'ajourna du 8 avril au 19 mai; elle laissait en permanence une commission composée de vingt-cinq membres, dont huit de la Gauche. C'est pendant cette prorogation que se fit à Paris l'élection Barodet.

Aujourd'hui que les années ont passé sur ces événements, il est permis de jeter un coup d'œil de sang-froid sur cette élection, qui affola véritablement le monde parisien, divisa profondément le parti républicain, et précipita la chute déjà prochaine de M. Thiers.

M. Barodet, le maire de Lyon, n'était ni un socialiste, ni un communiste. Dans cette ville, il représentait plutôt la bourgeoisie républicaine avancée. Il ne s'agissait donc pas d'une protestation des communistes à Paris, comme l'ont soutenu les journaux réactionnaires de l'époque.

Mais le moment de l'élection Barodet était décisif pour le suffrage universel. Les Droites, complètement organisées dès lors, sous la direction du duc de Broglie, et même liées par un engagement solennel au renversement de M. Thiers, à l'installation d'un gouvernement de combat et à la destruction de la République, avaient déclaré définitivement la guerre aux masses, à la nation, et étaient décidées à tout.

Après avoir essayé de lutter pied à pied contre le suffrage universel depuis deux ans, elles se voyaient refoulées peu à peu de toutes les positions; elles avaient eu beau briser sans motif plausible des élections républicaines, comme celle de M. Derégnaucourt à Lille, M. Derégnaucourt était réélu avec une majorité augmentée de 40,000 voix.

On avait beau calomnier les républicains, les traiter de partageux, de communeux, de radicaux, ni les gros mots, ni les menaces du sabre, rien n'y faisait; le flot montait, et les républicains étaient nommés à peu près partout.

La Droite affolée, voyant peu à peu sa majorité diminuer à Versailles, en arrivait à rêver un 31 mai contre le suffrage universel, et certainement la démarche dite des *Bonnets à poil*, que M. Thiers avait repoussée quelques mois auparavant, n'avait pas eu d'autre but que de l'entraîner dans cette aventure. Pendant les vacances parlementaires, de juillet à novembre 1872, on avait cherché encore une fois à entourer M. Thiers, à le retourner comme au temps de la rue de Poitiers; il avait évité le piège; et sa déclaration solennelle du 4 mars, en faveur de l'intégrité du suffrage universel, lui avait porté le dernier coup dans l'Assemblée. Mais celle-ci n'en était pas moins décidée à continuer la lutte sans lui et contre lui. Si les discours réactionnaires de M. Dufaure, si ses défis à la démocratie, qui rappelaient trop le 31 mai et l'âpre lutteur de 1849, arrivaient à calmer les Droites pour une séance, la guerre recommençait bientôt; et, d'autre part, ces attaques perpétuelles contre la démocratie étaient du plus fâcheux effet dans Paris; une partie de l'impopularité de M. Dufaure se reportait sur M. Thiers, et l'affaiblissait d'autant.

Dès le commencement de 1873, les agressions de la Droite devinrent de plus en plus violentes contre le suffrage universel, et malheureusement M. Thiers était mal servi; la dissension existait aussi dans le Gouvernement. Si quelques-uns de ses ministres soutenaient de leur mieux les solutions libérales, on voyait M. Dufaure, tout en voulant la République, se montrer en toute occasion profondément hostile aux masses et à toutes mesures démocratiques. Il y avait quelque chose de plus grave: M. de Goulard, que M. Thiers avait été obligé de prendre dans les Droites, avait déjà soutenu au mois de février, malgré le vœu formel d'une partie du cabinet, la proposition du baron Chaurand, supprimant la grande municipalité lyonnaise. Lyon se trouvait dès lors divisé en six arrondissements, avec six maires et six municipalités. Au fond, chacun sentait bien qu'il

s'agissait là d'un sectionnement électoral, supposé favorable aux réactionnaires ; d'une manipulation du suffrage universel, et l'opinion parisienne en était indignée. M. Thiers, tiraillé de tous côtés, s'était résolu à accepter le sectionnement électoral, mais en gardant la mairie centrale. En séance de la Chambre, M. de Goulard, son ministre, déclara accepter le projet Chaurand en son entier, c'est-à-dire la suppression de cette mairie.

C'est un pareil moment que d'imprudents amis de M. Thiers choisirent pour lancer la candidature demi-officielle, tout au moins agréée, de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères et ami personnel du président, en face des masses parisiennes, irritées, inquiètes, craignant chaque jour quelque nouvelle attaque contre leur droit de vote, et ne sachant ni d'où elle viendrait, ni quand elle se produirait, ni quelle serait l'attitude des portions modérées de l'Assemblée et du gouvernement lui-même.

On venait déjà de voir, en effet, une notable partie du Centre gauche voter contre Lyon dans l'Assemblée de Versailles. On se disait : « Après Lyon, ce sera bientôt notre tour ; il faut faire une protestation éclatante. » Dès le 27 mars, la *République française*, journal de Gambetta, disait à M. de Rémusat : « L'élu de Paris doit soutenir quatre points auxquels nous tenons : l'intégrité du suffrage universel, l'amnistie, la levée de l'état de siège, la dissolution ; mais vous, qu'en pensez-vous? »

Enfin, le 3 avril, précisément le jour de la démission de M. Grévy, et comme si le Gouvernement avait juré de mettre au défi l'opinion publique, paraît le décret présidentiel attendu avec tant d'impatience ; il convoquait pour le 27 les électeurs de douze départements, dont la Seine, et on voyait avec stupéfaction que le décret ne faisait mention, ni de la Guadeloupe, ni du Loir-et-Cher, ni de la Charente-Inférieure, et qu'il oubliait volontairement le Rhône.

Le décret signé de Goulard, ministre de l'intérieur, était contresigné A. Thiers. C'était une faute capitale. Dans la situation difficile de M. Thiers, après la suppression de la mairie de Lyon, après un remaniement électoral suspect, le retard apporté à l'élection lyonnaise avait l'air d'une provocation et d'un déni de

justice aux électeurs du Rhône. La démocratie parisienne devait relever le gant. Le jour où parut ce malheureux décret, les républicains clairvoyants purent se dire : Barodet est nommé à Paris. Gambetta l'avait déjà annoncé à la Chambre au moment de la discussion des affaires de Lyon.

C'est qu'en effet dès ce moment, en face de l'audace toujours croissante des royalistes, la démocratie surexcitée, nerveuse, était en éveil d'un bout du pays à l'autre. Toutes les grandes villes républicaines, avec Paris et Lyon, se sentaient atteintes du même coup, menacées du même danger; et dans ce péril qu'un royaliste, le comte Jaubert, après M. Ravinel, s'était chargé de venir leur dénoncer à la tribune, il était de l'instinct des masses de resserrer les liens qui unissaient la démocratie des deux cités.

La réponse au décret ne se fit pas attendre. Il avait paru le 3; dès le 5 la candidature Barodet est lancée. D'abord par un journal douteux qui avait eu pour collaborateur M. Jules Amigues, et qui ouvrit plus tard ses colonnes aux écrits politiques du prince Napoléon; et puis par un comité anonyme. La candidature de M. de Rémusat, l'habile ambassadeur, l'ami du président, son collaborateur dévoué et infatigable dans l'œuvre de la libération du territoire, était soutenue au contraire par une très grande partie des illustrations du parti républicain; M. de Rémusat inséra une protestation éclatante dans sa profession de foi, en faveur du suffrage universel. Rien n'y fit; ce fut une traînée de poudre; il n'y eut qu'une voix dans les masses : nommons Barodet. Gambetta qui avait dès d'abord fait combattre dans son journal, comme inopportune, la candidature de M. de Rémusat, prit parti pour la candidature démocratique, dans un discours à ses électeurs de Belleville, et les députés de l'Union républicaine firent une déclaration analogue dans les journaux.

Pour faire comprendre au Gouvernement sa faute, il fallut qu'une députation de la Gauche, composée de MM. Carnot, E. Arago, H. Martin, Leblond et Duclerc, se rendit auprès du président. On lui déclara qu'il fallait absolument procéder aux élections de Lyon. A leur instigation, M. Thiers essaya de

réparer son erreur; le 15 avril, un décret paraissait à l'*Officiel*, appelant à voter les électeurs de Loir-et-Cher, Charente-Inférieure, Rhône et Haute-Vienne.

On sentait en effet parmi les républicains, même les plus modérés, la force irrésistible de cette violente impulsion populaire, et plus d'un homme politique regretta dès lors d'avoir aidé à lancer la candidature de M. de Rémusat. M. Thiers lui-même hésitait. Une dernière tentative, une dernière démarche fut faite auprès de lui pour lui dire, par des voix désintéressées, le véritable état de l'opinion publique à Paris, et pour le supplier au nom de la France, au nom de la République, au nom de son propre intérêt, de retirer la candidature de M. de Rémusat; « vous serez battu à coup sûr. » C'était d'ailleurs l'opinion d'un ministre qui connaissait bien les élections parisiennes, M. Jules Simon.

M. Thiers, touché de ces paroles sincères, avait promis le retrait. Dans la soirée, d'autres démarches, faites par des amis non moins sincères, et qui lui garantirent un éclatant succès, entraînèrent son revirement, et la candidature Rémusat fut maintenue. On sait le résultat.

Le 27 avril, 180,000 voix nommaient Barodet. M. de Rémusat eut 140,000 voix. La candidature monarchique du colonel Stoffel en réunit 27,000 à peine.

La manifestation républicaine de Paris, si immense, pour peu qu'on additionne les voix des deux candidats républicains, ne fut pas isolée en France. Des onze élections départementales, dix furent faites contre la monarchie; et dans le Morbihan, ce dernier centre du royalisme, M. du Bodan ne l'emporta que de quelques voix sur le maire de Lorient, M. Beauvais, candidat républicain.

Le 11 mai votèrent enfin les électeurs du Rhône, convoqués par le décret tardif du 15 avril. M. Ranc fut nommé à Lyon avec M. Guyot. La Charente-Inférieure, seule, envoya M. Boffinton, bonapartiste, avec une faible majorité; encore avait-il été soutenu vigoureusement par la magistrature de M. Dufaure.

De toutes parts le flot démocratique continuait donc à monter. Si les conservateurs républicains avaient été d'abord quelque

peu effarés du résultat de la candidature Barodet, les imaginations s'étaient bien vite calmées. Ce fut même le moment où on les vit faire un pas décisif en avant. MM. Casimir Périer et Bérenger, au nom de leurs amis du Centre gauche le plus modéré, firent une éclatante protestation dans les journaux, déclarant qu'il était de toute nécessité de consolider la République.

En revanche, les partis monarchiques conjurés n'en étaient que plus exaspérés.

La lutte devenant de plus en plus acharnée sur tous les points du pays, et surtout à Paris, toutes occasions leur semblaient bonnes pour attaquer le Gouvernement.

C'est ainsi que le 19 avril, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, ayant à prononcer un grand discours à la Sorbonne, devant l'Assemblée générale des sociétés savantes, s'était permis de faire l'éloge de M. Thiers, déclarant que le pays, sorti de tant de ruines, devait sa délivrance à un seul homme, au fondateur de la République, « au milieu des difficultés sans cesse renaissantes que soulevait autour de lui la lutte des partis. »

Là-dessus, grande fureur des Droites de l'Assemblée, hors session pour l'instant.

Les journaux royalistes jettent feu et flammes; M. Buffet, le successeur actuel du président Grévy, déclare que l'Assemblée a été attaquée, et que si ces paroles ne sont pas désavouées, il va convoquer immédiatement la Chambre.

M. de Goulard fait une scène violente dans le Conseil.

La commission de permanence se réunit dans les premiers jours de mai à Versailles. M. de Goulard attaqua énergiquement son collègue, et le 16 mai il donna sa démission, suivie de celle de M. Jules Simon. La session allait s'ouvrir dans trois jours; le moment était décisif pour M. Thiers. Il pouvait faire une dernière tentative à Droite, et prendre un ministère de Broglie, c'était la dernière porte ouverte. Mais c'était rompre définitivement avec le parti républicain tout entier, c'était jeter le désarroi dans tout le pays, et se livrer pieds et poings liés aux royalistes. Au reste, son parti était pris. Le 8 mai il appela

MM. Casimir Périer à l'intérieur, Bérenger aux travaux publics, Waddington à l'instruction publique, et de Fourtou aux cultes. Ce fut sa déclaration de guerre à la Droite. Les gens de bonne foi virent bien, dès lors, que l'élection Barodet n'avait pas été dirigée contre le président de la République, car à partir de ce jour le parti républicain tout entier serra les rangs d'un bout à l'autre derrière M. Thiers, et la Droite fit le 24 mai.

Depuis cette élection jusqu'à la rentrée de la Chambre, on vit l'organisation de la panique essayée par les journaux réactionnaires. Le faubourg Saint-Germain emballait son argenterie à grand fracas. A la Bourse on jouait de la Prusse pour faire la baisse; en regard de cette panique à demi-factice, il y avait des craintes sérieuses dans le monde des travailleurs, des petites gens, comme on disait à Versailles. Un malaise général arrêtait les affaires, suspendait le travail : on craignait beaucoup de l'Assemblée. Les conséquences du renversement de M. Thiers, au dedans comme au dehors, pouvaient être incalculables. Cependant dès les premiers jours de mai, dans les couloirs de Versailles, les conciliabules marchaient pour activer ce renversement. Tous les journaux monarchiques attaquaient le président en face, et annonçaient son remplacement.

Le 10 mai on lisait dans la correspondance Saint-Chéron : » On agite déjà les moyens de renverser M. Thiers. On a bien remplacé M. Grévy, on le remplacera bien, etc. » Le 8 mai, la correspondance provinciale de Berlin annonce l'union des trois Empereurs, déjà préparée de longue main par M. de Bismarck.

Les journaux républicains n'étaient pas moins actifs; ils publiaient, le 6 mai, des lettres de Casimir Périer, Bérenger et Féray, disant toutes : il faut proclamer la République.

Le 11 mai, nouvelles élections; les cantons ruraux avaient donné autant de majorité que les autres aux républicains.

Le 16 mai, Gambetta se rendit à Nantes, sur le point faible du pays électoral, et fit un grand discours, où il déclarait que « l'influence cléricale, encore maîtresse dans le Morbihan, avait été la véritable cause de la défaite des républicains, et que c'était là que devait désormais se porter l'effort. »

Le 19 mai 1873, la Chambre rentre en session. Il y avait

comme une attente solennelle. On sentait arrivé le moment décisif de cette grande lutte. En France et à l'étranger, l'opinion publique était inquiète ; au dedans comme au dehors on se demandait ce qu'il y avait à craindre de la colère et du désespoir des partis monarchiques, huit fois condamnés par les suffrages de la nation. Dès la veille, chaque parti avait fait ses préparatifs comme à la veille d'une bataille, et les bureaux des diverses fractions de l'Assemblée, réunis séparément à Versailles, avaient pris leurs dernières dispositions d'attaque et de défense.

L'attente ne fut pas longue.

Le président Buffet ouvre la séance par les paroles suivantes : « Je donne lecture à l'Assemblée d'une demande d'interpellation qui a été déposée par le général Changarnier et d'autres députés : « Les soussignés, convaincus que la gravité de la « situation exige, à la tête des affaires, un cabinet dont la fer- « meté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère « sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans « son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le Gouver- « nement une politique résolument conservatrice ; ils proposent « de fixer à vendredi le jour de l'interpellation. » Suivent 314 signatures.

Immédiatement le garde des sceaux, Dufaure, riposte par le dépôt d'un projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics et à la création d'une seconde Chambre. Après deux épreuves par assis et levé, le bureau décide que l'Assemblée refuse d'en entendre la lecture immédiate.

M. Peyrat demande alors la parole et dépose un projet au nom de l'Union républicaine.

« Les représentants du peuple soussignés, considérant qu'aucune Assemblée élue n'a le droit d'exercer le pouvoir constituant qu'en vertu d'un mandat spécial nettement défini, indiscutable :

« Considérant qu'aucun mandat de ce genre n'a été donné à l'Assemblée actuelle ; que même dans le cas où, ce que nous sommes loin d'admettre, il y aurait doute, ce doute ne saurait être levé que par un appel aux électeurs pour la nomination d'une nouvelle Assemblée ;

« Déclarent protester contre la présentation des projets cons-

tutionnels, laquelle attribue à l'Assemblée un pouvoir constituant que les représentants du peuple soussignés persistent à ne pas lui reconnaître, et déposent en conséquence le projet de loi suivant :

« Article unique. — L'Assemblée prononcera dans un délai de quinze jours sur l'époque de sa dissolution. »

Avaient signé cinquante-cinq députés de l'Union républicaine. L'urgence fut naturellement repoussée.

Le lendemain, 20 mai, la séance tout entière est employée au renouvellement des bureaux ; la Gauche est complètement battue. M. Buffet est réélu président par 359 voix contre 288 données à M. Martel.

Puis des quatre vice-présidents, M. Martel est le seul républicain nommé, contre M. de Larcy ; et M. de Goulard est élu le premier vice-président avec une majorité considérable.

Le même jour, les journaux bonapartistes déclaraient que, couverts par un engagement solennel pris par les chefs de la majorité royaliste de Versailles, les bonapartistes entraient désormais complètement dans l'alliance des partis monarchiques, et concourraient, le cas échéant, au renversement de M. Thiers ; de nouvelles adhésions s'ajoutaient ainsi aux 314 premiers signataires de l'interpellation Changarnier. Le 21 mai ils étaient 320, le 22 mai ils étaient 330. Le 23 mai, les rues, les cours, le château de Versailles, présentaient une animation extraordinaire ; la foule remplissait les abords de l'Assemblée ; aucun cri, aucun tumulte ; mais une vive anxiété se peignait sur toutes les physionomies. On voyait se presser autour de la Chambre les membres du corps diplomatique, les étrangers de distinction, une quantité d'officiers en uniforme ; on y avait vu pénétrer le maréchal de Mac-Mahon en tenue civile ; on se montrait dans la loge du président la famille de M. Thiers ; tous les députés à droite comme à gauche étaient à leur poste ; les absents, les retardataires avaient été appelés par dépêche. Au début de la séance, le garde des sceaux communiqua à l'Assemblée la décision suivante du conseil des ministres :

« Le conseil des ministres, après en avoir délibéré, déclare que l'interpellation se rattachant à la politique générale du

Gouvernement, et engageant ainsi la responsabilité du président de la République, le président exercera le droit de prendre part à la discussion, droit qui résulte pour lui des dispositions de l'article 4 de la loi du 13 mars dernier. »

C'était obéir à la loi des Trente.

Le duc de Broglie prend alors la parole : « Messieurs, dit-il, l'interpellation déposée par 320 d'entre nous porte sur deux choses : la nécessité de voir à la tête des affaires, dans la gravité de la situation présente, un cabinet dont la fermeté rassure le pays ; le doute où nous sommes que le cabinet actuel soit celui dont nous avons besoin. Les dernières élections nous ont démontré qu'avec l'organisation actuelle du suffrage universel, le parti radical pouvait et devait arriver, dans un temps assez rapproché, à la tête des affaires.

« Or le parti radical, c'est un parti antisocial. Il veut des réformes qui bouleverseraient la société, et la preuve c'est qu'il s'incarne en des hommes qui ont pactisé avec la Commune : M. Barodet, venu de Lyon pour entreprendre la conciliation entre la Commune et l'Assemblée ; notre nouveau collègue, M. Ranc, qui a siégé à la Commune de Paris durant quelques-uns de ses jours les plus sinistres, et qui, *sans un ralentissement encore inexpliqué de la justice, aurait eu déjà à lui rendre compte* de sa conduite ; M. Lockroy, qui a donné sa démission de membre de l'Assemblée pour ne pas combattre la Commune ; M. Gambetta, le chef avoué, mais toujours obéi du parti, qui, parlant à Belleville de l'insurrection de Paris, s'est plaint de ce que Paris eût été livré aux horreurs d'une réaction furieuse.

« Enfin M. Andrieux, procureur de la République démissionnaire, qui n'a pas hésité à dire que c'est l'Assemblée qui a fait le 18 mars, et qu'elle est responsable du sang versé dans la guerre civile.

« La doctrine du parti radical est donc celle-ci : Dans cette lutte, les torts ont été partagés, et on doit une réparation à la Commune de Paris. De là le programme connu : Dissolution de l'Assemblée, amnistie, levée de l'état de siège, etc., etc. Voilà l'éventualité qui, entrevue par la société, la pénètre de terreur.

L'Assemblée radicale qu'on vous enverra, c'est la revanche légale de la Commune de Paris.

« Or, le Gouvernement actuel était partagé jusqu'ici entre deux tendances inégales : la majorité voulait agir par la douceur et les accommodements avec le parti radical ; un seul ministre représentait la République conservatrice. Les tiraillements s'étant accentués entre ce ministre et un de ses collègues qui avait récemment offensé l'Assemblée, tous deux ont quitté le ministère ; mais le Gouvernement, au lieu de choisir le remplaçant de M. de Goulard dans la même nuance de la majorité, s'est complètement tourné vers la Gauche. Nous pensons donc que le nouveau ministère ne présente pas les garanties suffisantes pour combattre le radicalisme. Et nous sommes 320, parfaitement décidés à refuser notre concours à tout ministère qui ne le combattra pas ; aurons-nous la majorité ? Nul ne le sait. En tous cas, si le Gouvernement triomphe, ce sera par l'appui des radicaux, entre les mains desquels, de concession en concession, il finira par tomber ; on le verra périr après avoir préparé le triomphe de ses adversaires et joindre au malheur d'être victime le ridicule d'être dupe. »

Cette attaque à fond, attaque habile, parfaitement mesurée au caractère et au sentiment d'une majorité affolée de crainte et de colère, produisit un effet profond sur la masse de l'Assemblée, et l'enflamma d'ardeur.

Dufaure monte à la tribune et rend attaque pour attaque ; il répond d'abord qu'il n'est pas plus radical que le duc de Broglie, qu'il ne s'agit pas de propos de salons, de bruits sans consistance, d'articles de journaux, ni même des paroles de M. Jules Simon, qui ne regardaient que lui seul.

Quant au radicalisme, il n'y a qu'un moyen de le combattre, c'est de faire des lois constitutionnelles, un Gouvernement définitif et solide. Et si les 45 voix de l'extrême Gauche nous sont refusées, nous trouverons certainement des compensations parmi les 320 signataires de l'interpellation actuelle.

Aussitôt, M. Buffet lit à la Chambre un message du président de la République, annonçant qu'il désirait intervenir dans la présente discussion : « Usant du droit que me confère la loi,

et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas. » Ce fut le dernier message de M. Thiers.

Le 24 mai, à neuf heures du matin, la lutte suprême s'engageait ; Thiers était à la tribune. Se sentant perdu devant l'Assemblée mais grandi devant la France, il s'était résolu à laisser de côté les tergiversations et les petites ruses habituelles du Gouvernement parlementaire, et à déchirer tous les voiles. La postérité gardera comme un monument politique ce magnifique discours, où l'illustre historien, résumant en quelques pages les plus grandes années de sa longue et difficile carrière, et ne voyant plus que la France, par-dessus la misérable lutte où il allait succomber, voulut laisser, en manière de testament politique, l'affirmation nette et convaincue de la nécessité absolue du Gouvernement républicain pour la France actuelle.

« Messieurs, dit-il, si la politique tant dénigrée hier est fautive, s'il y a un coupable, je le dis devant l'Assemblée et devant le pays : c'est moi ! J'ai cru, et je ne me suis pas trompé, que dans cette occasion solennelle, l'attaque serait dirigée spécialement contre moi. Je ne m'en plains pas. C'est à moi qu'elle devait s'adresser ; c'est ainsi que je la prends, franchement, loyalement, sans détours. Il eût été plus sage et plus patriotique d'attendre cinq semaines, car dans cinq semaines, l'étranger aura quitté notre sol. Néanmoins, je n'ai pas voulu éloigner d'un moment cette grande discussion. Je ne suis pas un ministre qui ait désiré ou recherché le pouvoir, et qui doive chercher à en prolonger la possession. J'ai été appelé au pouvoir dans une des circonstances les plus graves de notre histoire ; j'en étais épouvanté. Vous n'avez pas délibéré en me le donnant, je n'ai pas délibéré en l'acceptant : vous et moi nous étions sous le poids de la nécessité. J'ai été abreuvé d'amertumes. Ce pouvoir, je le conserve encore aujourd'hui pour cette discussion, mais votre verdict s'adressera à moi, à moi seul ; vous me permettez donc, Messieurs, de m'expliquer avec une entière franchise.

« Ma politique, que l'on a dépeinte hier comme une politique à double face, nous ne l'avons pas choisie ; elle nous a été imposée par la force des choses.

« Messieurs, songez à la situation du pays. Il était envahi au nord par l'étranger, au midi par la démagogie; de gouvernement nulle part; point de finances, point d'armée... et le plus grand de nos maux, c'était une division immense, qui n'a pas d'exemple dans l'histoire. Vous allez nous juger; c'est votre droit; mais regardez-vous ici, c'est votre devoir. Voyez cet état de division profonde, division qui existe aussi dans le pays, mais avec une proportion des opinions fort diffférente. Et d'abord, les uns veulent la monarchie, les autres la république, et toutes les fois que nous touchons à ce grand sujet, nous nous divisons en portions presque égales. Vous vous êtes comptés sur M. de Larcy et M. Martel, tous deux aimés, respectés de vous tous : 304 voix contre 308, 323 contre 330.

« On nous dit qu'il s'agit de la question de conservation sociale, — soit; mais la vraie question, c'est celle qui divise le pays, monarchie ou république.

« Des divisions! mais il y en a de tous les côtés; du côté des conservateurs, je vois trois dynasties. Du côté républicain, je trouve une quantité d'hommes qui veulent une république conservatrice, rassurante. Ils ont soutenu au pouvoir des gens plus modérés encore qu'eux-mêmes. Mais au delà, il en est qui pensent autrement et qui désirent la république avec les anciens républicains.

« Il y a donc ici trois dynasties, là deux républiques. Chacun dit : « Voyez comme moi ! Gouvernez dans mon sens ! » Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation ? Que de fois on m'a dit : « Mettez-vous avec nous, nous vous « suivrons! » et cela de tous les côtés! Eh bien, Messieurs, dans cette situation, ce qu'il faut au pays, ce n'est pas un gouvernement de parti ; c'est un gouvernement inexorable devant le désordre, mais qui, le combat et le désordre finis, devienne calme, impartial, conciliant. Ce n'est pas un gouvernement à double face, c'est un gouvernement de gens éclairés; traitez avec dédain, avec mépris cette politique, moi je ne crains les hauteurs de personne. Vous pouvez la dédaigner, comme on peut dedaigner ceux qui n'ont pas le courage de la suivre. Il est plus aisé de suivre un parti que de le contenir et de tâcher de lui

faire entendre raison. Et ce n'est pas du scepticisme. Non, je ne suis pas sceptique. je suis arrêté dans mes vues ; mais je crois qu'un gouvernement de parti serait désastreux pour mon pays. Voilà ce qui a inspiré et réglé ma politique ; permettez-moi de vous en rappeler les actes principaux, vous verrez combien il y a eu d'unité dans ma conduite personnelle et dans celle de mes honorables collègues.

« Cette politique avait une double tâche : d'abord faire la paix, réorganiser le pays, dégager le territoire ; ensuite, la tâche d'avenir, la tâche de prévoyance : essayer, lorsque le provisoire ne serait plus possible, de vous diriger vers les formes de gouvernement que nous jugions devenues indispensables.

« La paix, il fallait la faire : 400,000 Allemands occupaient le pays jusqu'à la Loire. Nous n'avions plus d'armées. Nos finances, elles consistaient dans quelques secours de la Banque de France ; sans la Banque nous n'aurions pas pu exister : l'impôt restait dans les provinces, le crédit était bien bas. La démagogie, l'anarchie partout. Toutes les villes du Midi coalisées et en armes ; Paris, soulevé avec 400,000 fusils et des centaines de bouches à feu ; le désespoir dans nos âmes, les divisions parmi nous. Après avoir réfléchi toute une nuit, quand vous m'avez confié le pouvoir exécutif, je suis venu vous conjurer tous de déposer vos préférences, de conclure entre vous une trêve qui nous permît de pourvoir à notre œuvre si pressante. Je vous l'ai dit ; cela a été le pacte de Bordeaux. Quand nous serons plus calmes, vous disais-je, vous pourrez remettre au pays son sort à lui-même, et il en décidera. Quant à moi, vous me remettez la République, je vous rendrai la République, non seulement comme acte de loyauté envers le parti républicain, mais envers vous-mêmes ; autrement, j'aurais servi une monarchie, et j'en aurais trahi deux.

« Messieurs, la situation est-elle ou n'est-elle pas changée ? D'abord nous avons fait la paix, paix cruelle ! et la frontière de l'Est a été sauvée. J'ai arraché Belfort à la toute-puissance de nos vainqueurs. Mais la paix sérieuse, c'est la libération du territoire ! Nous avons obtenu d'abord le retrait des troupes allemandes de la Loire à la Seine. Il fallait refaire aussi un

gouvernement et rétablir l'ordre. Les villes du Midi, en voyant que nous ne touchions pas à la République, sont restées neutres. Nous n'avons eu à combattre que Paris. Je vous ai engagé à venir à Versailles ; nous n'avions que 18,000 hommes troublés, indécis. En cinq semaines, nous sommes arrivés à reconstituer 150,000 hommes sous les murs de Paris. Tous les généraux, voyant que je n'étais pas un homme de parti, sont venus à moi. Moi, le complaisant et le sujet du radicalisme, j'ai dû braver de cruelles extrémités, malgré ceux qui venaient me dire : Ne faites pas verser des torrents de sang, transigez! Nous avons écrasé cette faction détestable, et je l'espère pour longtemps

« Et la confiance est revenue. Quand on a vu un gouvernement ferme et allant droit devant lui, la confiance est revenue avec la sécurité; l'industrie a repris, le crédit nous a été rendu, et nous avons pu entreprendre ces emprunts prodigieux, sans exemple. Avec un premier emprunt de deux milliards, nous avons payé une partie de l'indemnité et libéré Paris jusqu'à la Marne ; et puis nous avons fait ce second emprunt de trois milliards et demi ; on nous a offert quarante-trois milliards. — Ce que j'ai pris au sérieux, c'était la confiance qui nous faisait de telles offres. C'est là qu'est le mérite ; car les intérêts sont bons juges.

« Alors nous avons pu assurer l'affranchissement définitif du territoire. Aujourd'hui, quand toutes les places financières de l'Europe sont gênées, nous les étonnons par la ponctualité de nos payements. Nous avons payé quatre milliards; le payement du dernier milliard va commencer dans huit jours, les fonds sont assurés, tout sera payé au 1er septembre.

« Est-ce tout? On nous dit : Vous n'avez pas d'alliances? Des alliés, Messieurs, dans l'état du monde! Après la politique insensée qui a brisé l'équilibre européen, il n'y a plus d'alliés pour personne. La vraie alliance, elle est dans l'estime que nous inspirons à l'Europe, et nos successeurs en trouveront la preuve dans nos archives, que je ne puis pas ouvrir ici devant vous.

« En montrant une vitalité si grande, la France a presque réparé l'atteinte que les défaites avaient portée à son prestige.

On croit à la France en voyant la conduite de son Gouvernement, qui n'a qu'un mérite, mais un mérite qui est peut-être réel, la suite dans ses desseins, la conséquence dans sa conduite.

« Ainsi, nous réparons franchement nos forces militaires, mais nous voulons la paix franchement. La paix est notre système, à moins que des intérêts majeurs ne nous forcent à y renoncer.

« Quant à l'ordre, quoi qu'on en dise, il est tellement maintenu à l'heure qu'il est, que personne au monde n'oserait dire qu'il y ait des troubles à craindre pour l'ordre matériel.

« On nous dit : Il s'agit bien de l'ordre matériel ! C'est l'ordre moral qui est la chose essentielle ! — Mais si l'on dédaigne tant l'ordre matériel, c'est la preuve qu'il est obtenu : qu'on en tienne donc compte !

« Croyez-vous que vous auriez obtenu cet apaisement avec une politique de combat? Vous voyez le crédit se soutenir, à part quelques variations ; il compte sur votre sagesse, c'est un hommage qu'il vous rend. Je maintiens qu'avec une politique de parti, vous n'auriez même pas obtenu cet apaisement relatif. Oui, voilà la tâche urgente.

« Mais la tâche d'avenir? Oh ! c'est là qu'est la difficulté ; elle est très grande. C'est là qu'est l'ordre moral ; c'est cet ordre moral qu'il faut rétablir. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que ceux qui le demandent le troublent considérablement pour leur part.

« En quoi consiste cet ordre moral? On a dit qu'il n'y avait pas de religion en France ; et puis l'on se vante de l'affluence dans les églises! La spéculation? Regardez hors du pays et voyez la solvabilité des autres. Vous voulez parler des divisions? Là, il y a en effet une question immense, la forme du gouvernement. Et pourtant la politique pratique qui fait les affaires du pays devrait passer avant tout. Mais enfin c'est une grosse question, et au fond, si vous voulez être justes, là est la difficulté, là est le trouble.

« On disait hier : Ce n'est pas la question, nous ne sommes pas des monarchistes nous sommes des conservateurs. — Je crois l'être aussi. Et permettez-moi de vous le dire, quand vous

dites que vous n'êtes pas monarchistes, que ce n'est pas là le sentiment qui vous anime, on ne vous croit pas!

« C'est là au contraire ce qui nous divise, c'est la question du moment; il n'y en a pas d'autre. Eh bien, comment voulez-vous que nous résolvions la question? Comment pouvons-nous nous y prendre?

« Je vous dirai franchement mes sentiments : si je suis en faveur auprès du parti qui veut la République, je n'ai rien fait pour cela : j'ai été plus conservateur que la plupart d'entre vous, et je n'ai désavoué aucune de mes opinions. Mais j'ai tenu ma parole; et puis j'ai pris mon parti sur la question de la République; je l'ai pris, oui, je l'ai pris. Le fond de la question, pour ce qui me regarde, est là : j'ai mon parti pris. Voici bientôt trois ans que la France est gouvernée dans le provisoire, provisoire que vous avez voulu, que vous avez imposé et que vous me reprochez parfois, provisoire qui permet à tout le monde, à chaque instant, d'attaquer, de saper les bases et de bafouer les principes du Gouvernement. Un pays ne peut pas vivre éternellement sans un principe de gouvernement établi et respecté.

« Et quand je dis que j'en ai pris mon parti, entendons-nous bien : j'ai toujours reconnu votre souveraineté, c'est à vous de décider. Mais, comme Gouvernement, nous devions avoir une opinion. Et savez-vous ce qui m'a décidé, vieux monarchiste? C'est que, aujourd'hui, pour vous, pour moi, la monarchie est absolument impossible.

« Et vous le savez bien! On ne peut pas occuper un trône à trois! Et si vous êtes d'accord aujourd'hui, vous ne le serez pas demain. Osez donc proposer une monarchie! Nous avons été obligés, comme Gouvernement, d'avoir une opinion, et de faire un ministère homogène. Et je me suis adressé à des hommes respectables qui avaient aussi pris leur parti; non pas pour agir seuls, puisque la Commission des Trente, comme la précédente, a abouti à nous commander de présenter des lois organiques. Mais comment voulez-vous qu'on les fasse si l'on n'est pas fixé sur le principe du gouvernement! et quel est le fond de ces lois? Je vais vous faire toucher du doigt la véritable politique conservatrice.

« D'abord, il faut. non pas mutiler, mais épurer le suffrage universel : c'est-à-dire constater bien et dûment la qualité de l'électeur et éloigner de l'urne les gens sans aveu. Ce n'est pas moi qui ai fait le suffrage universel : j'en connais les inconvénients ; j'ai été l'un des auteurs de la loi du 31 mai, loi que les Bonapartes ont brisée après l'avoir fait faire, loi dont ils se sont fait un échelon au trône. Mais, aujourd'hui, il est pratiquement impossible de toucher au suffrage universel. Ainsi épurée dans ses sources, la représentation nationale doit être divisée en deux assemblées. Et cela, parce qu'il faut constituer quelque part la raison qui arrête les emportements. Il n'y a jamais eu dans le monde de République qui ait voulu confier son sort à une seule assemblée. Voilà un principe, il n'y en a pas de plus conservateur que celui-là.

« Ce n'est pas tout : il faut un pouvoir exécutif, non pas un pouvoir qui discute et soit divisé : pas de Directoire. Il faut un Président. Maintenant il y a une question souveraine à laquelle est attaché le salut du pays. Les pouvoirs peuvent entrer en conflit : plus d'une fois j'ai dû, pour éviter le conflit entre l'Assemblée et moi, humilier ma pensée et céder. Ainsi la loi des Trente, j'ose à peine le dire, elle a révolté tous mes instincts de bon sens, et cependant je l'ai acceptée. Ai-je obtenu l'accord ? Il faut qu'il y ait quelqu'un qui fasse cesser les conflits ; nous avons donc placé quelque part le droit de dissolution : là est la véritable politique conservatrice, la politique de prévoyance ; là aussi est le point difficile.

« Ces lois ont deux sortes d'adversaires ; les uns ne veulent pas constituer, et cependant ils veulent retenir le pouvoir constituant, parce qu'ils espèrent encore à un moment donné pouvoir faire la monarchie. Les autres veulent une Constituante, parce qu'ils espèrent faire la République qu'ils préfèrent.

« Messieurs, la vraie politique conservatrice est entre ces extrêmes et se fixe là où est l'intérêt du pays. Aux uns nous demandons de faire un sacrifice et de voter la forme qui, pratiquement, est la seule possible, de lui donner le caractère légal. Aux autres nous disons : Quoi que vous puissiez penser de cette Assemblée, nous désirons qu'elle dure assez longtemps

pour faire les lois de la République conservatrice. A mon avis, voilà l'opinion sage, l'acte conservateur, celui qui peut rassurer le pays.

« On nous dit : Mais les élections! Sans doute elles ont été violentes, mais soyez certains que des élections générales le seraient beaucoup moins. Rappelez-vous que j'ai dû combattre contre vous-mêmes, et vous ramener à la solution conservatrice dans maintes questions, l'impôt sur le revenu, d'autres impôts empreints d'un caractère de socialisme, les cinq ans de service de l'armée et l'élection des maires des grandes villes. J'ai vu la Constituante avec ses neuf cents députés, socialistes de bonne foi, par ignorance : quand on les a vus céder à la raison et finir par les solutions les plus raisonnables, on ne s'effraye pas autant de l'avenir. J'ai pour maxime qu'il faut prendre tout au sérieux, rien au tragique. Je ne désespère pas de l'avenir : si vous voyez tel candidat repoussé, c'est qu'on le suspecte de vouloir la monarchie ou de ne pas vouloir assez la République. Et quand vous aurez dégagé la grande question du jour, vous verrez se déclarer une majorité pour l'ordre contre le désordre. Et puis nous aurons une garantie : la discussion, une seconde Chambre, et le pouvoir de dissolution. On triomphera ainsi avec le temps de toutes les difficultés.

« Au delà des moyens légaux je n'aperçois qu'un remède, c'est la dictature. Or, qui est-ce qui la veut? Oh! ceux à qui on la donnerait, je le sais bien, l'accepteraient. La dictature, vous lui avez abandonné le pays : qu'en a-t-elle fait? Vous a-t-elle sauvés? Le pays est tombé en 1815 avec gloire. Comment est-il tombé en 1870?

« Ayons recours aux moyens légaux, il n'y en a pas d'autres. La dictature des grands hommes vous a perdus. Celle des petits ne vous perd pas moins, et avec eux il y a en moins la gloire.

« Maintenant j'arrive au terme de ce discours. La politique conservatrice, notre politique, chemine entre les extrêmes, inexorable pour le désordre, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible, et tâchant de rétablir l'ordre moral par la solution des questions difficiles, en y consacrant le temps nécessaire.

« Je sais bien qu'on nous a dit hier que tous ces moyens ne suffisaient pas; je n'en vois pas d'autres. On nous a dit avec une pitié dont j'ai été très touché, qu'on plaignait notre sort, que nous allions être les protégés du radicalisme. On m'a prédit à moi une triste fin. Je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir, je ne suis pas sûr que je l'aie bravée pour la dernière fois. Et puis on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse, c'était d'y ajouter le ridicule. On me permettra de trouver cela bien sévère. Un homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait dans les temps les plus difficiles sacrifié sa popularité pour la vérité; un homme qui aurait rendu des services que je ne prétends pas avoir rendus, pourrait peut-être traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs (et il désigne le banc des ministres).

« Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants : qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire que, moi aussi, je le plains. De majorité, il n'en aura pas plus que nous; mais il sera le protégé aussi, je vais lui dire de qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur : il sera le protégé de l'Empire. »

Il était midi quand ce grand discours fut terminé. Dans Versailles, bondé d'une foule énorme, l'anxiété redouble. La séance est reprise à deux heures; la Gauche, le public, attendaient une réponse au discours du président. — Rien, personne ne répond rien; mais des masses profondes de la Droite s'élève comme une grande rumeur : « Clôture, clôture! » M. Casimir Périer se lève alors, et, au nom du nouveau ministère, lit un discours-programme, s'adressant à ses amis personnels, tentant d'un dernier effort, un appel désespéré aux conservateurs les moins engagés dans la conspiration monarchiste. Personne ne répond encore; et de cette masse compacte on entend toujours sortir le cri : « Clôture, clôture! » La clôture de la discussion est prononcée. Un membre de la Droite légitimiste, M. Ernoul, dépose l'ordre du jour définitif de la coalition ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion, que l'Assemblée est saisie

de lois constitutionnelles présentées en vue d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner; mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le Gouvernement une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. »

On s'était compté et recompté dans cette semaine! On se se disait. qu'au pis aller, M. Thiers avait quelques voix de majorité. Lui-même, dit-on, avait espéré rallier quelques voix du Centre droit.

A ce moment décisif, on voit se présenter à la tribune M. Target, membre du Centre droit, à la limite des deux Centres, ami de M. Thiers et faisant profession d'accepter la République :

« Au nom d'un certain nombre de mes collègues dont les noms suivent, je viens faire une déclaration pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le vote : tout en nous associant à l'ordre du jour, nous nous déclarons résolus à accepter la solution républicaine, telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois constitutionnelles présentées par le Gouvernement, et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts moraux et matériels du pays.

« En adoptant cet ordre du jour..... »

Voix à droite. — Lequel?

M. Target. — « Celui de M. Ernoul! »

Un frisson passe sur l'Assemblée (Signé : MM. Target Paul Cottin, Prétavoine, Balsan, Mathieu Bodet, Caillaux, Tallon, Passy, Delacour, Vingtain, Lefébure (Seine).

Tout était fini.

Après M. Target, M. Denormandie vient déclarer que, tout en reprochant au Gouvernement sa faiblesse, il serait effrayé de son renversement; il demande, au nom de plusieurs collègues, qu'on mette à l'épreuve le cabinet nouveau, auquel il n'accordera qu'un crédit extrêmement limité; il se rattache à l'ordre du jour pur et simple.

M. Dufaure se lève : « Le Gouvernement, en protestant contre

ces commentaires, déclare qu'il accepte l'ordre du jour pur et simple. »

On vote par scrutin public. A la majorité de 362 voix contre 348. sur 710 votants, l'ordre du jour pur et simple est repoussé. M. Thiers était renversé.

Un ordre du jour de transaction proposé par M. Broët, avec déclaration de confiance au Gouvernement, est aussitôt rejeté par assis et levé.

L'ordre du jour Ernoul est ensuite adopté par 360 voix contre 344. Il y avait déjà quatre défections à gauche. A peine le résultat connu, M. Baragnon s'élance à la tribune, demande si le Gouvernement compte rester et réclame une troisième séance pour huit heures du soir.

A huit heures précises arrive la démission de M. Thiers. Le général Changarnier propose de nommer immédiatement son successeur. Le président Buffet allait consulter tout simplement la Chambre, quand le général Billot lui fit observer qu'on n'avait pas même donné acte au président de la République de sa démission, et qu'elle n'était pas même encore acceptée par l'Assemblée. En même temps, un homme de cœur, M. Foubert, ancien royaliste ramené par M. Thiers, s'élance à la tribune, et au milieu des cris et du tumulte de la Droite, rappelle à la légalité les ennemis de M. Thiers. Aussitôt 368 membres de la Droite votent pour accepter la démission; 339 députés la refusent : encore cinq défections. C'est alors qu'on vit M. Buffet se lever et prendre la parole pour adresser à celui qu'il venait de renverser des paroles de condoléance. A cette vue, la fureur et l'indignation s'emparèrent de toutes les Gauches, et, dès les premiers mots, la tempête de cris fut telle qu'il lui fut impossible de prononcer son discours.

A dix heures du soir, le maréchal de Mac-Mahon était élu président. Des 721 membres présents, 391 seulement prirent part au vote; le maréchal en obtint 390; le bureau de l'Assemblée se rendit immédiatement chez le nouveau président, et une demi-heure après en rapporta l'acceptation annoncée de longue date.

CHAPITRE II

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (SUITE) — ASSEMBLÉE NATIONALE — PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON — LE MINISTÈRE DE BROGLIE — LA FUSION.

(Du 24 mai au 31 octobre 1873.)

La conjuration des Droites avait pleinement réussi : le libérateur du territoire était à terre. Le nouveau gouvernement entra d'autant plus vite en fonctions que, conjointement avec le président de la République, tous les ministres avaient été choisis à l'avance parmi les différents groupes de la majorité; ainsi se trouvait dûment cimentée l'alliance des Droites.

Derrière M. de Broglie, vice-président du conseil, on voyait MM. Beulé, orléaniste, à l'intérieur; Ernoul, légitimiste, à la justice; Batbie, de Cissey, le vice-amiral Dompierre-d'Hormoy, de la Bouillerie et Deseilligny, tous du Centre droit ou de la Droite. Enfin le gage donné au parti bonapartiste était la nomination de M. Magne aux finances.

Pour consolider le nouvel état de choses, une émeute aurait été bien utile : on ne l'eut pas. Dès le 25 au matin, tous les journaux républicains avaient reproduit l'adresse de la Gauche à la population républicaine, recommandant un calme absolu. Cette adresse trouva d'ailleurs le parti démocratique parfaitement décidé à rester dans la légalité jusqu'au bout. Et à partir de ce jour, la patience, un courage froid et une ténacité inébranlable furent les mots d'ordre donnés et acceptés dans toute la France. La patience, il en fallut! Pour commencer, on lisait une première affiche du Maréchal déclarant qu'avec l'aide de Dieu et celui de l'armée, il continuerait l'œuvre du rétablisse-

ment de l'ordre moral dans le pays; il déclarait cependant dans une autre affiche qu'aucune atteinte ne serait portée aux lois existantes et aux institutions.

Il serait peu intéressant d'insister par le menu sur les insultes lancées à M. Thiers, *le sinistre vieillard*, et sur les menaces prodiguées aux républicains par les journaux de la Droite. Un signe plus caractéristique de la révolution qui venait de s'accomplir, c'était la tenue du parti clérical : « Dès le soir du 24 mai, déclarait le journal *l'Univers*, en même temps que M. Thiers rédigeait sa démission, les représentants des comités catholiques votaient avec allégresse, à l'unanimité, une adresse à Pie IX, dans laquelle ils expriment leur entière obéissance au Syllabus. Amen. »

Cette même allégresse paraissait sur toutes les physionomies des membres du clergé et de leurs plus proches adhérents, dont on avait pu remarquer pendant toute cette période l'affluence et l'agitation extraordinaires autour de la Chambre à Versailles, ainsi qu'à Paris; spectacle d'autant plus frappant qu'on devait le revoir sur une échelle plus grande encore, au moment de la tentative du 16 Mai. On ne l'oublia pas en France.

D'autre part, les lettres, les adresses privées et celles des conseils généraux et municipaux hors session affluaient chez M. Thiers. Le nouveau Gouvernement, craignant une campagne d'adresses, envoya une circulaire aux préfets pour tâcher d'enrayer ce mouvement. C'était un coup d'épée dans l'eau. Les républicains n'avaient qu'à attendre.

Les premiers jours furent employés par le ministère à éliminer le plus possible des fonctionnaires de M. Thiers et à faire voter la reconstitution de la colonne Vendôme, réserves faites contre le sieur Courbet. Mais dès le 10 juin, un double désastre atteignait le Gouvernement de combat avant même qu'il eût pris position. D'abord le ministre de l'intérieur, M. Beulé, savant distingué, interpellé par M. Lepère sur la suppression du journal *le Corsaire*, commet en pleine tribune cette énorme réponse :

« On attaque l'ordre établi. Vous me demandez si c'est l'ordre monarchique? Non, l'ordre établi n'a pas changé : *c'est*

l'Assemblée nationale que le pays a choisie dans un jour de malheur. »

Le prodigieux succès de fou rire obtenu par cette répartie n'était pas encore calmé que l'on vit apparaître Gambetta, un papier à la main : c'était une circulaire que l'infortuné ministre adressait à ses préfets, leur recommandant le marchandage des journaux de province sur la plus grande échelle. La Droite donna au ministère 70 voix de majorité, mais il avait fallu que M. Baragnon vînt déclarer à la tribune que le vote de l'ordre du jour n'impliquait pas l'approbation de tous les termes de la circulaire; et l'ordre moral, à peine éclos, fut terriblement atteint par cette séance. Il ne l'était guère moins au dehors, et la France avec lui, malheureusement. L'Italie menacée et menaçante se retournait complètement du côté de la Prusse. M. de Broglie n'était pas non plus sans appréhension sur la façon dont serait reçu au dehors le choix d'un général comme chef de son gouvernement. Aussi son premier soin fut-il, dès le 16 mai, d'adresser à tous les agents de la France à l'étranger une circulaire-manifeste dans laquelle il déclarait que le nouveau Gouvernement suivrait une politique résolument conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans. Mais cette circulaire ne pouvait en aucune façon remplacer la confiance que l'Europe avait en M. Thiers. Chacun savait bien que l'ordre moral était nécessairement dans la dépendance absolue du clergé, et il fut répondu bientôt aux menées et aux menaces cléricales par l'alliance complète de l'Allemagne et de l'Italie.

La guerre entre l'Assemblée et les grandes villes alla bien vite en s'accentuant. Les électeurs de Lyon avaient à choisir 36 conseillers municipaux; 35 radicaux et 1 républicain conservateur furent nommés. C'était la réponse obligée à la nomination d'un administrateur de combat, le préfet Ducros. Au reste, la plupart des nominations nouvelles de préfets et de sous-préfets se trouvèrent dès lors profiter surtout au parti bonapartiste militant, parti qui avait son personnel tout prêt; on en vit bientôt l'influence dans plusieurs départements. Aux élections lyonnaises, l'Assemblée répondit par un coup de force : si elle se décida à valider le 16 juin l'élection de M. Ranc, nommé par

90,000 suffrages, elle accorda deux jours plus tard, par 485 voix contre 137, la demande en autorisation de poursuites dirigées contre lui par le nouveau ministre de la guerre, en raison de son ancienne situation de membre de la Commune. Une portion du Centre gauche avait voté avec la Droite les poursuites contre le député du Rhône.

En même temps on affichait sur les murs de Lyon la fameuse circulaire interdisant la voie publique aux enterrements civils, à d'autres heures que six heures du matin en été et sept heures en hiver.

M. Leroyer dénonça à la tribune cet arrêté, qui semblait textuellement copié sur le 24e article de l'ordonnance des Dragonnades. On se demandait si le pays allait être décidément ramené aux jours sinistres de la révocation de l'Édit de Nantes.

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, déclarant que la liberté de conscience n'était point en cause. Et pour appuyer cette affirmation, on vit à l'enterrement civil de M. Brousse, député de l'Aude, la députation d'usage envoyée par la Chambre et le détachement d'honneur faire demi-tour, parce que le corps du défunt n'était point porté à l'église.

M. du Barrail, le nouveau ministre de la guerre, déclara que c'était le règlement; et de fait, ce règlement fut appliqué pendant toute la durée de l'ordre moral.

La guerre ne se faisait pas seulement contre les grandes villes. Le 28 juin, l'Assemblée invalidait l'élection de M. Turigny, député de la Nièvre, espérant voir ce département revenir à des votes monarchiques, sous l'influence d'administrateurs nouveaux. Cet espoir devait être prochainement déçu.

Le 29 juin, M. de Belcastel, assisté de l'évêque d'Autun et de 50 députés de la Droite, au milieu d'une affluence considérable de pèlerins, consacrait la France au Sacré-Cœur de Jésus « pour racheter ses crimes ». La chose se passait à Paray-le-Monial. Sur la poitrine de tous les assistants éclatait le Sacré-Cœur rouge, l'ancien insigne de la Vendée dans les guerres civiles de la Revolution.

De son côté, M. Batbie faisait disparaître le principe de l'enseignement obligatoire du projet de loi sur l'instruction primaire présenté antérieurement par M. Jules Simon. Le général du Bar-

rail préparait le rétablissement des aumôneries militaires, et MM. Beulé et de la Bouillerie apportaient le projet de *l'Église du Sacré-Cœur*.

On voit que le Gouvernement de l'ordre moral n'avait pas perdu de temps, et que la campagne se dessinait à fond contre les libertés publiques et surtout contre la liberté de conscience.

L'opinion s'affole volontiers en France. Gambetta, craignant que le parti républicain ne prît au tragique le gouvernement du 24 mai, et n'aggravât lui-même la situation, s'était résolu à parler au public dans un banquet organisé à Versailles le 27 juin pour célébrer l'anniversaire de Hoche : le banquet est interdit. Les députés républicains inscrits le transforment séance tenante en réunion privée, et Gambetta prend la parole :

« Messieurs, commence-t-il, si quelque chose est de nature à nous réconforter dans la crise plus bouffonne que redoutable que nous traversons,... » et il continue ainsi, bafouant la réaction du 24 mai en plein Versailles, ce Versailles aujourd'hui non moins républicain que Paris, proclamant « qu'il est outrecuidant de vouloir interdire les réunions entre électeurs et élus, et que pour son compte rien ne l'empêchera d'user en toute occasion du droit de compte rendu et de propagande ; Gambetta déclare hautement au pays que le grand duel actuel est entre l'Église romaine et la raison humaine, que toutes les formules de la réaction : légitimité. bonapartisme, orléanisme, même les gouvernements anonymes, ne sont rien que les détails de ce grand fait. Au reste. même du côté clérical aucun danger ; partout la France a en profonde horreur le cléricalisme : quant à la situation politique. il n'y a rien de changé qu'un homme, et personne aujourd'hui ne s'aviserait de sortir de la légalité pour entrer dans le crime ; l'armée française n'est pas une armée de pronunciamientos. »

Elle se retrouvait, cette armée ! Elle continuait à se refaire, malgré tout : à la grande revue de Longchamps, passée en l'honneur du Shah de Perse, on vit enfin une véritable armée reconstituée ; les régiments marchant bien, la cavalerie mieux montée, manœuvrant en bel ordre, l'artillerie bien établie. Les journaux étrangers eux-mêmes ne purent s'empêcher de constater les

progrès considérables faits dans cette voie. Et M. Thiers s'écriait tout joyeux, le soir de la revue : « Eh bien, ce n'est pas eux qui ont refait cette armée depuis un mois ! »

Nous avons vu qu'au lendemain du renversement de M. Thiers le nouveau Gouvernement s'était hâté de transformer de fond en comble l'administration préfectorale, s'imaginant remanier à sa fantaisie l'opinion du pays et la matière électorale. Son illusion ne fut pas de longue durée. Dès le mois de juillet, les rapports adressés à M. de Broglie par les nouveaux préfets et sous-préfets étaient accablants ; partout ils constataient que la masse des électeurs restait dans une attitude de réserve hostile. Les maires et les conseillers municipaux, sans sortir de la plus stricte légalité, les tenaient en véritable quarantaine. Aucun rapport ne leur parvenait en dehors des formalités obligatoires. « Nous ne savons plus ce qui se passe, écrivaient-ils. Nous sommes étrangers à nos administrés ! » — C'est la raison qui empêchait le ministère de présenter la nouvelle loi municipale. Que faire ? quel parti prendre ? Nommer comme maires dans les campagnes les gros propriétaires, les nobles ? Mais alors c'était la guerre contre tous les conseils municipaux du pays !

On se consolait, à l'Assemblée, d'abord en remettant après les vacances le projet de loi de M. Dufaure, qui avait mis le Gouvernement en demeure de présenter les lois constitutionnelles ; et puis en accumulant les mesures cléricales. C'est ainsi qu'après avoir voté, sur la proposition de M. de Belcastel, les prières publiques pour le premier dimanche de la prochaine rentrée de l'Assemblée, on se trouvait en présence, à Versailles le 21 juillet, de l'ordre du jour suivant pour les séances de l'Assemblée nationale :

« Discussion sur le rétablissement des aumôneries militaires ;

« Proposition d'ouvrir les travaux de l'Assemblée sous l'invocation du Saint-Esprit ;

« Discussion sur l'érection de la grande basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. »

Au moment de la discussion, M. Batbie déclara que le Gouvernement n'était pas clérical. En tout cas il était fort ennuyé. On aurait bien voulu être débarrassé de cette question de Mont-

martre ; mais comment se brouiller avec la Droite pure et avec le clergé? Il fallut bien voter, bon gré mal gré. Cependant on évita de prononcer les mots « *le vocable du Sacré-Cœur* ».

On vota aussi une loi pour réprimer toutes les offenses contre l'Assemblée : c'était une simple loi de circonstance, dirigée contre la campagne dissolutionniste de Gambetta prévue pour le moment de la prorogation. En même temps, on repoussait la proposition de dissolution lancée par M. Bethmont au nom du Centre gauche, qui la votait pour la première fois ; elle réunit 263 voix.

Le Gouvernement laissa sans réponse et la majorité repoussa sans discussion une interpellation que Jules Favre avait déposée malgré l'Union républicaine, au nom de la Gauche, sur la ligne de conduite du Gouvernement à l'intérieur.

Jules Favre avait posé une seule question au ministère : « Êtes-vous légitimistes, orléanistes, ou bonapartistes ? »

Il était difficile de répondre, en effet. Entre vainqueurs, les tiraillements commençaient à se faire sentir, chacun voulant profiter de la victoire. Et tout d'abord M. de Belcastel, à la tête d'une députation de la Droite pure, était allé trouver le maréchal de Mac-Mahon pour lui proposer tout simplement de remettre le Roy sur le trône de France. Le maréchal avait décliné l'invitation. Il avait même déclaré, dit-on, quelques jours plus tard, à l'issue d'une séance du conseil des ministres, qu'il ne consentirait jamais à servir sous un autre drapeau que le drapeau tricolore. De son côté, le journal *l'Union* dénonçait des menées orléanistes, et spécialement un projet de principat républicain au profit du duc d'Aumale. En revanche, le *Journal de Genève* annonçait que la fusion était tellement avancée, que la question du drapeau seule retardait le grand œuvre. Enfin le prince Napoléon était de retour à Paris, surveillant les événements.

La session fut close le 30 juillet par un message du maréchal, et l'Assemblée prorogée jusqu'au 5 novembre. L'opinion publique voyait d'ordinaire arriver avec une satisfaction peu déguisée les vacances parlementaires. Cette fois, elles inspirèrent l'anxiété ; on sentait que la grande partie allait se jouer.

Au moment où l'Assemblée nationale se séparait, une tentative suprême était essayée par les carlistes.

Don Carlos venait d'entrer en Espagne pour prendre la direction du mouvement. L'Espagne avait proclamé la République depuis le mois de février, après l'abdication du roi Amédée, fils de Victor-Emmanuel. Don Carlos, encouragé par la réussite du 24 Mai à Versailles, parfaitement au courant d'ailleurs de la conspiration fusionniste qui s'étalait maintenant à ciel ouvert, et espérant, sans nul doute, être soutenu par le gouvernement du Roy légitime, dont on annonçait l'installation au premier jour, don Carlos se jeta à son tour dans les Pyrénées; la lutte prit un redoublement d'intensité pendant plusieurs mois; mais en dépit de quelques succès partiels, les carlistes ne purent jamais sortir de leurs montagnes, et le Roi d'Espagne dut repasser la frontière après une longue et cruelle guerre civile. Le gouvernement de Madrid n'avait pas vu de bon œil l'arrivée du prétendant par la frontière française, après les facilités offertes aux carlistes par les autorités et par la population des Basses-Pyrénées, qui trouvait son compte dans cette guerre; et les relations n'en furent pas améliorées avec le Gouvernement de l'ordre moral, qui n'avait même pas reconnu officiellement la République espagnole. Un autre embarras de l'Espagne devait cesser à la même époque : les insurgés de Carthagene, à bout de ressources, n'ayant trouvé ni sympathie, ni secours parmi les populations voisines qu'ils effrayaient, finirent par se réfugier sur les grands navires cuirassés dont ils étaient encore maîtres; mais, sans but et sans idées, ils furent obligés d'atterrir, et un arrangement intervint : ils rendirent les navires et l'autorité ferma les yeux sur la dispersion des individus compromis dans la lutte.

Nous avons constaté les méfiances de l'Italie envers le Gouvernement du 24 Mai; la Suisse n'était pas mieux disposée. L'agitation amenée par l'évêque Mermillod dans les cantons voisins de la frontière, et l'aide à peine déguisée que les cléricaux suisses trouvaient auprès des autorités françaises, avaient grandement excité les esprits; et les journaux républicains suisses déclaraient hautement qu'ils ne se laisse

raient pas intimider par les menaces des cléricaux français.

Les Anglais, assez indifférents d'ordinaire, paraissaient porter leurs préférences du côté d'une restauration impériale. La diplomatie russe restait dans les meilleurs termes avec M. Thiers, tout en gardant une réserve absolue. Si l'Autriche penchait secrètement vers la restauration monarchique et cléricale, son influence se trouvait largement compensée par le poids du colosse protestant de Berlin. La Hollande, où un nouveau ministre de France, M. Target, venait d'être nommé, s'occupait uniquement de son commerce et de ses affaires intérieures, dans la situation dangereuse où elle se trouvait depuis la guerre de 1870. La Belgique, aussi divisée que la France, entre libéraux et catholiques, et qui venait d'avoir le périlleux honneur de servir de centre à la réaction européenne, cherchait à reprendre sa tranquillité un instant troublée. Enfin l'Allemagne continuait à évacuer nos départements : Épinal, Nancy, Charleville, Rethel, Belfort nous étaient rendus ; et, de tous les points délivrés, les adresses les plus sympathiques et les plus chaleureuses arrivaient chez M. Thiers, hommage délicat rendu au vaincu du 24 mai, auquel Valenciennes faisait en même temps une réception magnifique. Dans l'autre hémisphère, nos relations s'étendaient avec le Japon, en pleine voie de progrès ; le gouvernement japonais demandait à l'Europe des officiers instructeurs, construisait des bâtiments de guerre d'après les meilleurs types européens, et donnait libre accès aux étrangers à Yokohama et jusque dans Tokio, sa capitale, ancienne Yeddo. Telles étaient nos relations avec l'Europe pendant les vacances parlementaires de 1873, au moment où les partis royalistes fusionnés dessinèrent leur grande tentative monarchique.

Dans les premiers jours d'août 1873, le comte de Paris était à Vienne, d'où il se rendit à Froshdorf. C'était la visite attendue depuis deux ans. La monarchie de 1830 n'existait plus.

La nouvelle se répandit en France comme une traînée de poudre, et l'on sentit courir dans le pays un frisson de guerre civile.

Les députés de la Droite, au lieu d'aller en vacances, étaient restés à Paris, groupés autour du Comité des Neuf, que présidait

le général Changarnier. C'est de ce centre que partaient les ordres envoyés dans toutes les directions, les députations adressées au comte de Chambord, l'impulsion donnée aux journaux de la Fusion, les conférences tenues avec le clergé, les tentatives d'entraînement essayées sur les députés.

En face de ce comité de salut public royaliste, les députés de l'Extrême gauche et de l'Union républicaine, après avoir publié un manifeste à l'occasion de la prorogation, s'étaient formés également en comité de vigilance; ils se tenaient en rapports constants avec leurs électeurs de Paris et de province, avec les conseillers généraux et municipaux, et se préparaient à défendre au besoin la République. La campagne était ouverte dans les journaux monarchistes : les plus modérés eux-mêmes, *le Soleil* et *le Journal de Paris*, déclaraient la monarchie faite. Certains annonçaient à la France qu'il y avait table rase, qu'on pouvait faire tout ce qu'on voulait, qu'au besoin Henri V se passerait d'une sanction parlementaire quelconque. Le 18 août, un journal du soir déclarait que si les négociations encore pendantes aboutissaient, on réunirait immédiatement l'Assemblée, et que l'on déposerait la proposition suivante sur le bureau :

« 1° La monarchie légitime et héréditaire est rétablie en France ;

« 2° Une commission de trente membres est nommée pour faire une constitution. »

Les royalistes comptaient sur vingt voix de majorité à la Chambre; aussitôt l'article voté, devait paraître un manifeste du Roy, préparé à l'avance, annonçant la monarchie sans restrictions, et développant son programme. On ajoutait, il est vrai, qu'il restait la question du drapeau. Mais on se vantait d'obtenir l'intervention du pape lui-même pour l'acceptation du drapeau tricolore. Cette intervention fut démentie à plusieurs reprises. Et, en effet, on était assez mécontent au Vatican de la tiédeur du Centre droit dans l'affaire de l'église du Sacré-Cœur, et on préférait de beaucoup la monarchie du drapeau blanc. La difficulté restait si bien entière, que l'*Opinion nationale* du 22 août annonça que la Fusion avait définitive-

ment échoué sur la question du drapeau. On n'en était pas encore là, mais les tiraillements allaient en augmentant. Aussi le ministère, interpellé au sein de la commission de permanence sur les agissements royalistes, se gardait-il bien de répondre. A Paris et à Versailles cependant, les meneurs de la Fusion récoltaient des voix de députés. De 180 ils étaient arrivés à 230 signatures, et se vantaient dès lors d'avoir la majorité, espérant par cette tactique habile amener à eux les gens qui aiment les gros bataillons; et le vieil hôtel de la rue des Réservoirs, où se préparait la Restauration, présentait son animation des grands jours. On ne comptait guère entraîner les masses du pays : cependant les distributions d'images n'étaient pas oubliées ; on en voyait une surtout à toutes les vitrines des libraires, qui représentait Henri V entouré de la famille d'Orléans.

A Paris aussi des efforts désespérés étaient tentés pour ramener les députés du Centre gauche. On disait : « Nous avons six millions, quarante préfectures, dix recettes générales, douze sièges de procureurs généraux, au besoin des pairies! avec cela, ce serait bien le diable si nous n'obtenions pas vingt voix de majorité. » Mais le Centre gauche tenait bon.

La province aussi : malgré les violences des préfets, malgré les suspensions et les suppressions de journaux et les interdictions d'affiches aux candidats républicains pour les conseils généraux, les élections municipales restaient républicaines, et, sur dix-neuf conseillers généraux, douze républicains étaient élus. On avait beau déclarer à Lyon que si les lois actuelles ne suffisaient pas, on en ferait d'autres, les rapports continuaient à arriver de plus en plus défavorables au ministère de l'intérieur. M. Thiers venait encore de trouver inopinément à Belfort une de ces ovations qui avaient le don d'exaspérer le ministère du 24 mai; il devait en recevoir une dernière le 13 septembre, de Verdun, la dernière ville évacuée par les Allemands. Et puis, le 17 août, c'étaient encore cinq conseillers généraux républicains que l'on nommait dans l'Hérault, les Ardennes, l'Aude, l'Yonne et les Landes, aux quatre points cardinaux; et, une fois réunis en session, les conseils généraux en profitaient pour affirmer la République directement ou indirectement. Dans la Somme,

M. Dauphin fut le premier à déclarer hautement que si la France abandonnait la République, ce serait le signal de la guerre civile.

Pas un seul conseil général pendant cette session capitale d'août 1873 n'avait osé acclamer la monarchie : où en était la loi Tréveneuc ?

Le journal *le Français* constatait lui-même avec dépit que les masses étaient malheureusement républicaines, et que la situation était grave ; et le duc de Broglie, dans son discours d'Évreux, s'était contenté d'insister sur la nécessité de conserver le Gouvernement actuel, *dont la tâche n'était pas terminée.* On sentait que la Fusion n'avançait pas.

En présence de ces dispositions, les journaux monarchistes n'hésitaient pas à parler d'un coup de force. Avec l'armée? Soit. Mais le chef de l'armée, c'était le maréchal Mac-Mahon ; et où trouvait-on son intérêt dans tout cela? Il était aujourd'hui le premier en France. Qu'aurait-il été le lendemain? D'ailleurs, le maréchal restait impénétrable et se tenait dans une réserve absolue. D'aucuns parlaient de le remplacer par le duc d'Aumale, déjà promu à la présidence du procès Bazaine, et qu'on aurait nommé lieutenant général du royaume, en attendant que l'on se mît d'accord sur les conditions de la monarchie. Mais les députés bonapartistes n'auraient jamais consenti à voter cette combinaison ; et déjà, furieux de se sentir joués par leurs alliés d'un jour, ils annonçaient d'avance qu'ils ne voteraient pas la restauration.

Dans le parti catholique on redoublait d'activité : une énorme convocation des comités des Cercles catholiques de toute la France, au nombre de trois mille envoyés, se fit à Notre-Dame-de-Liesse, et fut vigoureusement haranguée par M. de Mun, officier de cavalerie ; et pendant que se réunissait librement cette vaste affluence qui rappelait les réunions du temps de la Ligue, le ministère maintenait en état de siège, malgré les réclamations réitérées des députés, quarante-trois départements déjà évacués par l'ennemi. A Paray-le-Monial arrivaient neuf cents pèlerins anglais. A Hellemmes, dans le Nord, un autre grand pèlerinage, avec le drapeau blanc en tête, eut un sort moins pacifique : au chant de *Sauvons Rome et la France*, deux

mille paysans répondirent par la *Marseillaise*. Il y eut collision, le drapeau blanc fut déchiré, et l'on commença à avoir un aperçu de ce qui allait se passer dans toute la France une fois la monarchie proclamée. L'évêque d'Orléans, M. Dupanloup, était parti pour Froshdorf, comptant enlever l'affaire du drapeau. Il allait proposer, dit-on, d'adapter une cravate tricolore au drapeau blanc. On prétendait, malgré des démentis réitérés, qu'il était porteur d'une lettre authentique du Saint-Père. Quoi qu'il en soit, son éloquence ne réussit pas mieux que n'avaient réussi ses lettres antérieures, ni le nonce du pape à Vienne.

Pendant que le parti catholique préparait de la sorte le retour de la monarchie, à l'extérieur l'horizon s'assombrissait. Le journal le *Daily News*, du 30 août, annonçait le prochain départ du roi Victor-Emmanuel pour Berlin, après Vienne, et nous avertissait de l'importance capitale de ce voyage :

« L'Italie, disait-il, n'a pas oublié que c'est une assemblée française qui a attaqué Rome républicaine et rétabli le pouvoir temporel; elle n'a oublié ni Aspromonte, ni Mentana, ni l'intervention continuelle et irritante de la diplomatie française, ni la convention de Turin, qui condamnait les Italiens à garder Florence comme capitale. On parle de la France libérale! Mais qu'a-t-elle empêché? D'ailleurs la France tout entière a été irritée de la neutralité italienne en 1870? Et cependant que pouvait faire l'Italie? Ne devait-elle pas à l'Allemagne la Vénétie et *Rome capitale?* Cette fois-ci l'Italie est encore menacée par tous les organes de la majorité réactionnaire et cléricale de Versailles. Et si elle est réduite à s'épuiser en armements, ce n'est ni contre l'Allemagne, ni contre la Russie, qui la défendent de la papauté. »

En même temps, le journal *l'Italie* déclarait catégoriquement qu'il s'agissait d'une alliance défensive entre l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, au nom du principe des nationalités. « Le voyage de Victor-Emmanuel à Berlin, ajoutait-il, sera la réponse aux conspirations jésuitiques de la Fusion. » Or ce journal, jusqu'au 24 mai, s'était toujours montré l'ami de la France. — L'*Opinione*, journal officieux du gouvernement italien, fit des déclarations analogues.

Dans maints cercles italiens, on reprenait l'idée d'une restauration bonapartiste en France, et le prince Napoléon, gendre de Victor-Emmanuel, retournait continuellement en Italie pour pousser à la roue. Enfin, le 31 août, le *XIXe Siècle* publiait un article de la dernière importance et qui remua profondément l'opinion publique.

« Une nouvelle restauration, disait-il, serait une nouvelle guerre contre l'Italie et l'Allemagne coalisées. Nous savons pertinemment que le lendemain du jour où le comte de Chambord serait monté sur le trône, la reconnaissance de l'Italie lui serait résolument demandée par le gouvernement italien, et, en cas de refus même évasif, la guerre immédiate lui serait déclarée par Victor-Emmanuel, soutenu par l'empereur Guillaume. Cette alliance éventuelle n'est pas un secret pour M. de Broglie, ministre des affaires étrangères. »

Les journaux de la Fusion soutenaient bien que tout cela était faux, qu'il n'y avait pas de complications extérieures à craindre; mais ils ne pouvaient pas empêcher l'existence des déclarations antérieures du comte de Chambord en faveur du pouvoir temporel du pape, ni les combats soutenus par les zouaves pontificaux. Henri V avait une mission, il le sentait, il le disait, et le premier usage qu'il ferait de sa puissance, ce serait pour la remplir. Au fond, personne n'en doutait. La restauration du trône en France entraînait fatalement la restauration du pape d'abord, puis celle des familles royales qui s'étaient partagé l'Italie, enfin la restauration des Bourbons d'Espagne. C'était la logique des choses. — Au milieu de cette discussion, vint tomber le mandement de l'archevêque de Paris, du 8 septembre, répandu dans toutes les églises, collèges et institutions, hôpitaux et hospices; par conséquent, document essentiellement public, dans lequel il attaquait violemment l'unité italienne en faveur du pouvoir temporel du pape. Dans la commission de permanence, le duc de Broglie déclara que le Gouvernement était étranger aux paroles de l'archevêque de Paris, et qu'il s'en tenait à sa circulaire du 25 mai. Quelques jours plus tard, il adressa encore au cabinet italien une communication dans le même sens. Plusieurs ministres émirent en même temps le désir

de voir garder plus de réserve dans les manifestations religieuses.

En réponse au mandement de l'archevêque, on put lire dans le *Journal de Rome*, que les réserves du duc de Broglie étaient sans valeur, puisque la France n'ayant en ce moment aucune liberté, le Gouvernement se trouvait responsable des attaques publiées par ses évêques.

Si la situation s'aggravait au dehors, on commençait à sentir dans toute la France, à mesure que se développait la conspiration monarchiste et cléricale, les soubresauts précurseurs des grandes tempêtes populaires. Deux députés du centre droit, arrivés de l'Ouest dans les premiers jours de septembre, revenaient atterrés de ce qu'ils avaient vu dans ces provinces, naguère si paisibles. « Partout, disaient-ils, nous avons constaté les énormes progrès faits par les radicaux en Normandie et en Bretagne. Le Calvados, la Manche, l'Orne, la Mayenne, les Côtes-du-Nord et le Morbihan même sont infestés par la presse radicale de Paris et par les brochures que l'on colporte en grande abondance et sous toutes les formes, jusque dans les derniers hameaux ; chaque journal rouge a au moins un correspondant choisi parmi les gens les plus énergiques et les plus actifs, même dans les plus petites communes, etc..... » Le comité directeur royaliste recevait de toutes parts des rapports analogues. C'est que le paysan sentait bien, en effet, que toute cette Fusion monarchique, c'était l'ennemi du suffrage universel, du populaire, qui revenait, et il se disait : « que c'était le gouvernement des curés qu'on allait faire ». Le clergé et ses amis se vantaient hautement qu'ils voulaient cette fois-ci un gouvernement de leur choix : qu'ils supprimeraient la souveraineté nationale et les libertés de la Révolution. — Qu'ils feraient la guerre aux idées modernes, à l'égalité civile, à l'esprit d'examen. — Ils voulaient reprendre l'instruction publique, restaurer la puissance et les biens du clergé, déjà si riche, diriger la politique intérieure et extérieure. On se répétait qu'ils nous amèneraient une nouvelle guerre avec l'Italie et l'Allemagne, et un nouveau démembrement. Ils nous tueraient, comme ils ont tué la Pologne, écrasé l'Italie, l'Autriche et l'Espagne pen-

dant tant d'années. — Les blancs parlaient de table rase, de faire tout ce qu'ils voulaient; mais quand ils seraient les maîtres, jusqu'où iraient-ils donc? Est-ce que par hasard ils voudraient reprendre les biens nationaux ? Et à cette idée le paysan serrait le manche de sa fourche. Il n'était pas seul à frémir d'indignation; dans les grandes villes, l'ouvrier, le bourgeois se sentaient profondément atteints par cette prétention de disposer de la France sans elle et contre son gré, prétention émise par une Chambre dont pas un seul membre n'avait fait une profession de foi royaliste au 8 février. Les interdictions et les provocations des préfets à propos du 4 septembre, les brutalités de la police à Velay et à Bordeaux, les suppressions de journaux, tout cela ne faisait qu'accroître l'irritation à Paris et dans toutes les villes, auxquelles d'ailleurs on avait ouvertement déclaré la guerre. Et si les villes parlaient moins que les paysans, il y avait partout une sombre et violente résolution.

Le zèle des préfets tournait tellement contre le Gouvernement, que M. Beulé se vit obligé de ralentir par une circulaire l'ardeur qu'ils déployaient contre la presse.

Les journaux républicains de Paris, très modérés jusqu'au mois de septembre, si modérés, que les journaux de la Fusion se plaignaient de cette modération de commande, commençaient en face du péril prochain à devenir menaçants.

Le 15 septembre, la *République française*, journal de Gambetta, donnait le premier coup de clairon.

« On prévient les meneurs, disait le journal, qu'il ne s'agit pas seulement de violence morale pour réduire la France à supporter Henri V. Il faudrait la force matérielle, parce que l'immense majorité du pays, villes et campagnes, ouvriers et bourgeois, et l'armée elle-même, n'en veut pas; et si les violences sont à redouter, c'est pour les malheureux qui touchent au feu. »

Et l'on commençait à enregistrer les lettres, les déclarations, les appels des députés républicains à leurs électeurs.

Le 20 août, c'étaient les députés de Meurthe-et-Moselle qui donnaient l'éveil contre la Fusion : ils ne voulaient pas d'une

invasion nouvelle! Le 25, c'était la belle lettre d'Edgard Quinet aux électeurs de la Seine. Le 2 septembre, c'étaient neuf députés de l'Aisne, rassurant leurs électeurs indignés et leur déclarant « que la monarchie ne serait pas faite *même dans l'Assemblée* ». En même temps, MM. de Lacretelle, de Seine-et-Oise, et Michal-Ladichère, de l'Isère, adressaient des lettres au maréchal président, l'adjurant d'éviter à son pays la guerre civile. Le 6 septembre, le conseil général de Haute-Savoie s'adressait au maréchal, déclarant qu'il n'y avait pas d'autre issue que la dissolution de l'Assemblée. Le 15, le conseil général de la Gironde envoyait à l'Élysée une déclaration en faveur de la République.

En face de ces premières manifestations du pays, un certain ébranlement se faisait sentir dans les rangs fusionnistes; les journaux du Centre droit présentaient des fluctuations journalières. Beaucoup commençaient à réfléchir. On parlait moins de table rase. On disait que la Fusion serait constitutionnelle.

Sur ces entrefaites, le 13 septembre, un article très curieux fut publié par le *Journal de la Gironde :* c'était tout un plan de gouvernement, et le résumé à peu près exact des événements qui suivirent : le maréchal de Mac-Mahon, président pour cinq ans, la nomination d'un Sénat par l'Assemblée de Versailles, etc.

Au milieu de ce bouleversement, la tenue du maréchal était très correcte ; d'abord, il s'était déclaré implicitement contre le drapeau blanc et la monarchie héréditaire. Après avoir obstinément refusé, malgré toutes les obsessions, de nommer le duc d'Aumale commandant militaire de Paris ou de Lyon, et lui donnant en place le commandement du 7e corps, il avait déclaré : « Rien d'illégal ne se fera tant que je serai au pouvoir, et s'il se fait quelque chose de légal qui ne me plaise pas, je me retirerai. » Et puis, ému sans doute par les adresses qui lui arrivaient de tous côtés et qui s'adressaient à sa bonne foi, il aurait voulu faire d'un seul coup les douze élections de députés pendantes, et consulter honnêtement l'opinion publique. S'étant ainsi prononcé, il laissa agir le ministère responsable, se réservant à lui-même une porte ouverte.

On était loin de cette correction à Versailles; avec cette majorité si précaire de quatorze voix, on n'avait qu'une idée : retarder les élections jusqu'à la dernière limite légale; encore n'était-on pas maître de la mort. Et une idée lumineuse leur arrivait : ne plus faire désormais d'élections dans un département tant qu'il y resterait la moitié des élus du 8 février. La limite légale se tendait. On se décida pourtant à faire les convocations pour quatre élections de députés, dans la Loire, le Puy-de-Dôme, la Nièvre et la Haute-Garonne.

Si les soldats de la Fusion commençaient à fléchir, les chefs n'étaient pas moins préoccupés de l'état des esprits. Le plus habile de tous, M. de Falloux, dans une grande réunion de paysans, triés pourtant sur le volet, à Segré, n'osait pas parler de Fusion. Il parlait simplement de réconciliation, se dérobait derrière le maréchal de Mac-Mahon. Et, cependant, c'est lui qui, depuis vingt-cinq ans, la préparait, cette Fusion; c'est lui qui avait forcé les princes d'Orléans à franchir le pas et à s'incliner; c'est lui qui poussait les évêques, qui négociait à Rome pour obtenir du Saint-Père d'imposer au comte de Chambord les concessions nécessaires. C'est lui qui disait : « Très utile, la « question du drapeau; elle empêche d'en soulever d'autres! »

« Mais nous, répondait-on; nous, bourgeois, paysans et ouvriers, nous disons ceci : avec ou sans son drapeau blanc, avec ou sans sa charte, Henri V sera toujours Henri V, c'est-à-dire le petit-fils de Charles X, *le roi des blancs!* »

Les habiles de la Droite proposaient encore un moyen terme : faire voter le principe de la monarchie en gardant le maréchal de Mac-Mahon provisoirement, comme lieutenant général du royaume, pour attendre le Roy.

Cependant, les ambassadeurs de la Droite, MM. de Sugny et Merveilleux-Duvignaux, étaient revenus de Frohsdorf avec de bonnes paroles, mais sans la grosse solution. Et les membres du Centre droit, auxquels ils firent leur rapport le 22 septembre, insistaient sur le drapeau tricolore.

Deux jours après, Victor-Emmanuel était à Berlin, et la presse prussienne, exultant, devenait de plus en plus agressive envers la France : « La France, disait-elle, en s'alliant avec les jésuites,

a accéléré l'alliance de l'Allemagne et de l'Italie ; les deux nations vont désormais marcher ensemble. » Et la *Gazette de Cologne* du 24 septembre :

« Il a fallu le coup d'État du 24 mai, il a fallu le fanatisme des pèlerinages et les cantiques où l'on prie le Ciel de sauver Rome et la France, il a fallu les tentatives de fusion entre le constitutionnalisme et le droit divin, pour dessiller les yeux de l'Italie et l'amener à se tourner vers l'Allemagne. »

« Et en effet, disait la *République française*, dans toute l'Europe s'agite la faction cléricale : en Suisse, en Italie, en Autriche, en Allemagne. Mais c'est de la France que les jésuites comptent faire leur quartier général, et de là s'élancer pour rétablir le Pape et reconquérir le terrain perdu. C'est un crime envers la patrie, car autrement l'Allemagne n'a pas de prétexte contre nous aujourd'hui. L'Italie est satisfaite d'avoir Rome. Mais le parti clérical ayant surpris le pouvoir, ces deux nations se sont émues et s'allient ; d'où le voyage de Victor-Emmanuel. Les cléricaux reprochaient à la République son isolement : ce n'est plus de l'isolement aujourd'hui, grâce à eux. »

Et les élections marchaient toujours : à la Guadeloupe, M. Germain Casse, républicain, est élu. Les quatre élections du 12 octobre amènent également quatre nouveaux députés républicains ; dans la Haute-Garonne, M. de Rémusat avec 70,000 voix contre 31,000 ; M. Reymond, dans la Loire, avec 61,000 voix ; le docteur Thurigny, dans la Nièvre, avec 40,000 voix ; et dans le Puy-de-Dôme, M. Girod-Poujol, seul candidat, obtient 80,000 voix. C'était un écrasement ; les abstentions étaient presque nulles. Et là-dessus les journaux de la Droite de repousser avec fureur l'idée de faire les dernières élections complémentaires !

Aux Réservoirs, on supputait les voix tous les matins : on fera la monarchie à deux voix, à une voix de majorité, et il faudra bien que la France marche ! On parlait toujours des 280 signatures acceptant la Fusion. Et puis l'on disait : Après tout, nous nous moquons bien des élections et du suffrage universel ! Nous prendrons tous ces gens-là un à un ; et avec le temps, il nous faut un mois, en y mettant le prix, tout cela s'arrangera.

En revanche, le *Français*, journal officieux du ministère,

commençait à laisser entendre, à mots couverts, qu'il était temps d'en finir avec cette dangereuse question de la monarchie de drapeau blanc, et d'organiser sérieusement le grand courant conservateur : et pour cela il fallait proroger les pouvoirs du maréchal, et mutiler le suffrage universel. Au fond, le Centre droit ne se souciait guère d'avoir le Roy légitime sans conditions, au prix de tant de risques.

Le 18 octobre, on apprend à Paris que la dernière ambassade des Droites auprès du comte de Chambord, composée de MM. Lucien Brun et Chesnelong, était de retour; la joie débordait dans le camp royaliste : la question du drapeau était vidée; le roi accordait toutes les concessions demandées, la monarchie était faite.

Les Droites se rassemblent aussitôt en réunion plénière dans les salons de M. Anisson-Duperron, pour entendre le rapport des ambassadeurs. Un procès-verbal officiel est publié, et les bureaux des réunions parlementaires royalistes déclarent que l'adoption des propositions préparées par la commission des Neuf est impérieusement commandée par l'intérêt du pays. En conséquence, que la monarchie sera rétablie, toutes les libertés civiles, politiques et religieuses étant d'ailleurs garanties; le drapeau tricolore serait maintenu et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant toutefois intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale. Les réunions parlementaires que ces bureaux représentent seront immédiatement convoquées. C'était à peu près exactement le programme Falloux-Ernoul de 1872; preuve nouvelle, s'il en fallait encore, que ce n'était pas le hasard de l'élection Barodet en 1873 qui avait amené le renversement de M. Thiers, nécessaire à la Fusion.

Le *Journal de Paris* s'écrie aussitôt : « Un grand fait vient de s'accomplir : la Fusion est conclue; la monarchie est faite; toutes les difficultés sont levées. » On annonçait que les voitures pour l'entrée du Roy étaient prêtes, que son cheval blanc n'attendait plus que le maître; le jour, l'heure, étaient désignés

L'*Univers*, l'*Union*, le *Monde* et la *Gazette de France* restaient au contraire dans une réserve significative.

Le 22 octobre, le Centre droit se réunit à part chez son président, le duc d'Audiffret-Pasquier, et vote la résolution suivante : « L'Assemblée nationale proclamerait Henri V roi de France, et après lui les princes de la maison de Bourbon, ses héritiers : toutes les garanties du droit public des Français seraient maintenues. Le drapeau serait tricolore. Le Roi ne pourrait le changer qu'avec l'assentiment de la représentation nationale. »

C'était donc la monarchie constitutionnelle que l'on offrait ici au pays. Le président affirme que l'on peut compter sur l'adhésion de plusieurs membres du Centre gauche. — Le bureau décide de leur faire appel, et de convoquer l'Assemblée nationale au plus tôt. M. Chesnelong lit alors son rapport, d'où résulte que le comte de Chambord accepte les garanties et le drapeau tricolore.

A Versailles, se tenait encore le même jour une grande réunion des Droites, à l'hôtel des Réservoirs. Le président, M. de Larcy, lut également son rapport sur les travaux de la commission des Neuf, qui obtint une approbation unanime : il concluait à la monarchie héréditaire et constitutionnelle, avec la conservation des libertés et du droit public des Français.

La victoire paraissait assurée dans l'Assemblée : on marchait droit à la guerre civile.

Le lendemain 23 octobre, il y avait quelques nuages sur ce soleil levant : d'abord, le Centre gauche, tâté par le duc d'Audiffret, avait absolument refusé d'entrer en négociations. On avait menacé les constitutionnels de la dissolution s'ils n'acceptaient pas la monarchie sans conditions : aujourd'hui, la même menace était renouvelée au Centre gauche. La réunion n'en fut point émue, et vota la proposition de son président, M. Léon Say, de nommer un comité directeur en raison de la gravité des événements.

Et puis, si les députés les plus compromis du Centre droit avaient sauté le pas avec M. Chesnelong, il en manquait à l'appel.

Enfin la commission de permanence avait tenu la veille sa séance; et c'était sa dernière réunion, et elle n'avait pas fait la convocation anticipée de l'Assemblée nationale : donc, la ma-

jorité royaliste, cette majorité dont on s'était tant vanté, on ne l'avait pas!

Et au dehors de l'Assemblée, l'orage s'amoncelait. En présence de cette audacieuse déclaration de conquête de la France par les blancs, le pays républicain frémissait tout entier. On se rappelait les engagements de M. Thiers à Versailles, et que si toutes les villes, et tout le parti républicain n'avaient pas pris les armes contre cette assemblée royaliste, c'est que M. Thiers avait promis que la République serait maintenue. On se disait, dans les villes comme dans les campagnes, que si le Roy des blancs revenait, on allait avoir l'Italie et l'Allemagne sur les bras, une nouvelle invasion et l'écrasement définitif du pays; qu'après tout il valait mieux encore une guerre civile, et que le plus tôt serait le moins dangereux, pour éviter toute complication extérieure. Que d'ailleurs l'armée ne pouvait pas être pour le drapeau blanc ni pour les jésuites : on ne connaissait pas encore les paroles du maréchal. On relisait avec indignation dans les journaux les professions de foi républicaines publiées en 1871 par une quantité de députés qui, après avoir contribué au renversement de M. Thiers, travaillaient aujourd'hui à la restauration monarchique. Et les réclamations, les adresses de leurs électeurs se succédaient, de plus en plus menaçantes.

Le mouvement, que nous avons vu commencer en septembre, s'accélérait rapidement : tous les jours c'étaient des adresses nouvelles des électeurs à leurs députés, des lettres de députés à leurs électeurs, acclamant la République, s'engageant à la défendre. Et ce n'étaient pas seulement les députés ni les départements d'opinion avancée que le mouvement général emportait ainsi : de toutes parts les députés du Centre gauche se déclaraient l'un après l'autre, en appelant à leurs électeurs, portant des adresses au maréchal, repoussant hautement toute connivence avec la conspiration monarchique. Les plus tièdes du groupe n'étaient pas les moins décidés ; ils envoyaient aux journaux lettres sur lettres ; bientôt tout le Centre gauche fut au complet. Et le mouvement gagnait encore ; dès le milieu d'octobre, plusieurs députés qui avaient voté contre M. Thiers au 24 mai, aujourd'hui poussés, harcelés par leurs électeurs, déclaraient

qu'ils voteraient pour la République en conservant la présidence au maréchal.

Devant l'immense péril qui menaçait la France, l'union s'était faite absolue, complète, d'un bout à l'autre du parti républicain

Gambetta, dont la tactique fut toujours d'oublier ses griefs personnels, était complètement réconcilié avec M. Thiers qui l'avait autrefois si durement traité. Et tous deux, comme deux généraux bien unis, dirigeant avec ensemble les deux ailes de l'armée républicaine, animaient la résistance, excitant les courages, et soutenant les faibles: « Il s'agit pour la France, s'écriait M. Thiers, de faire l'économie d'une révolution ! » Et il écrivait au maire de Nancy : « Nous allons avoir à défendre non seulement la République, mais tous les droits de la France, ses libertés civiles, politiques et religieuses, son état social, ses principes, qui, proclamés en 89, sont devenus ceux du monde entier: son drapeau, et non seulement cet emblème qui seul ne nous suffirait pas, mais la réalité même de ces choses sacrées. »

Gambetta, de son côté, se rendait à Périgueux où étaient rassemblés les chefs républicains accourus de la Dordogne et des départements voisins, de la Charente, de la Vienne, du Lot, de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de Lot-et-Garonne. Tous repartaient, résolus à défendre la République; et au château de Laborde il portait le toast célèbre : « A l'union de tous les républicains pour sauver la patrie ! » L'appel fut entendu : il n'y eut ni dissentiment, ni indiscipline, ni trahison nulle part. Et pour resserrer cette alliance, dès le 7 octobre, les membres de l'Union républicaine dont il était le chef, réunis rue de la Sourdière, nommaient une commission destinée à se mettre en rapport avec la Gauche et le Centre gauche pour une action commune.

De toutes parts, le commerce et l'industrie, arrêtés par la conspiration monarchique, s'exaspéraient. A Paris, les commerçants et les grands industriels du troisième arrondissement se déclaraient les premiers ; le deuxième arrondissement venait ensuite, et puis les autres ; et puis le président de la chambre de commerce, M. Daguin, député de la Seine, après avoir consulté la majorité des gros industriels, se rendait au Centre gauche. M. André, régent de la Banque de France, grand financier,

très conservateur, prenait la même résolution. Puis c'étaient les chambres de commerce de Troyes, de Reims, de Saint-Quentin, de Nancy, de Toul, des Vosges, de Mamers, de Beaune, de cent villes, qui s'adressaient, soit à leurs députés, soit au maréchal, tantôt pour lui demander de procéder aux élections retardées, tantôt pour le conjurer de mettre un terme à cette conspiration qui tuait le pays. Le 29 octobre, 1,400 grands négociants de Paris adressaient une lettre pressante à M. Feray, conjurant le Centre gauche de tenir pour la République. Les conseillers municipaux de Nontron écrivaient au maréchal : « Vous avez promis que rien ne serait changé ! c'est à vous d'avertir sévèrement les royalistes que la France est contre eux et qu'ils provoqueront une explosion terrible. » Ceux de Périgueux déclaraient les paysans encore plus exaspérés que les villes ; enfin le conseil municipal de Paris, hors session, s'était mis à la disposition des députés au nom de la population républicaine. Dans les derniers jours d'octobre, les délégations se pressaient chez le maréchal pour protester au nom de toutes les parties de la France : la plupart n'étaient point admises, mais on ne pouvait pas empêcher qu'il n'en eût connaissance et que le coup ne portât. Et la Droite allait de l'avant ! Elle comptait, au pis-aller, sur l'armée. On condamnait Ranc à mort par contumace, on inventait une conspiration quelconque au Creusot, à Autun, à Epinac, à Mâcon. Le général de Bellemare était mis en retrait d'emploi pour une lettre écrite en réponse à une circulaire secrète du ministre de la guerre, lettre où il se refusait à reconnaître à l'Assemblée le droit d'imposer la monarchie au pays. Les préfets redoublaient d'ardeur : on ne voyait qu'interdictions, suspensions, destructions de journaux.

Le 24 octobre, un arrêté du préfet Ducros suspendait le conseil municipal de Lyon et le remplaçait par une commission municipale. A Saint-Quentin, le conseil municipal et le maire étaient aussi suspendus. L'*Avenir national*, l'*Union républicaine*, de Bourges, le *Phare de la Loire*, la *Tribune de l'Ouest*, etc., etc., étaient poursuivis et traqués.

En revanche, les journaux monarchistes, dans la plénitude de leur liberté, se répandaient en sorties furibondes contre le

Centre gauche, dont la solidité avait tout arrêté : la *Gazette de France* s'écriait : « Que peu importait, après tout, d'avoir une majorité dans la Chambre, qu'il suffisait de l'avoir *dans les conservateurs* de la Chambre! » Le reste ne comptait plus. — D'autres journaux annonçaient que si l'Assemblée ne votait pas la monarchie, le maréchal de Mac-Mahon donnerait sa démission, pour ne pas se séparer du parti conservateur : en réponse, l'*Ordre* se dit en mesure d'affirmer le contraire, et l'agence Havas se hâta de déclarer que le maréchal se tiendrait quand même à la disposition des conservateurs : « Il a seulement dit qu'il ne pourrait rester avec les radicaux au pouvoir. »

Un déboire était arrivé du côté de Rome, où les pourparlers continuaient : on avait cherché à attirer le pape à Paris, sous prétexte de poser la première pierre de l'église de Montmartre : en réalité, c'était pour le sacre. Le Vatican n'avait pas consenti. Dans les régions parlementaires, autre difficulté : malgré le refus d'alliance notifié au prince Napoléon par les journaux républicains, les bonapartistes avaient pris leur parti : le 23 octobre, l'*Ordre* publiait une communication des députés du groupe, décidés à préparer une protestation contre l'établissement de tout régime définitif, quel qu'il fût, en dehors du suffrage universel consulté par la voie de l'appel au peuple. Le 25, M. Raoul Duval donnait sa démission de secrétaire de la réunion Pradié-Changarnier, en s'écriant, dit-on : « Mais, Messieurs, vous ne connaissez donc pas l'état du pays! » Et il se joignait à la réunion des députés de l'appel au peuple, déclarant le même jour, à l'unanimité, qu'elle voterait contre la monarchie.

Le journal *la Liberté* avait publié la liste de 353 députés décidés à soutenir la République : il n'y eut qu'une réclamation, celle du comte Rampon, demandant à être inscrit sur la liste. La légalité restait donc contre la restauration.

Il fallait prévoir le coup de force.

Le 24 octobre, les derniers préparatifs de combat étaient terminés : la Gauche républicaine, réunie boulevard des Capucines, suivant l'exemple du groupe de l'Union, avait adressé par acclamation un vote de reconnaissance, au nom du pays, au Centre gauche, et élu un comité d'action. L'Union républicaine

avait également nommé un comité de cinq membres, chargé de s'entendre avec les deux autres groupes. Le Centre gauche, dans une réunion présidée par M. Léon Say, nomma un pareil comité. A l'Union républicaine, il fut décidé que toutes les décisions prises à la majorité dans la réunion des trois commissions représentant les trois groupes seraient suivies à l'unanimité par les membres de l'Union républicaine, et cette décision fut acceptée par tout le parti républicain.

Cette résolution décisive créait un véritable comité de Salut public pour la défense de la République. Ce fut en effet le salut du parti républicain et l'arme efficace avec laquelle, après avoir triomphé de la restauration monarchique, on défendit la République contre l'entreprise bien autrement dangereuse du 16 Mai.

De part et d'autre, tout se préparait donc pour la lutte. A ce moment, tomba de l'Élysée une grave parole, qui résonna comme un glas funèbre à l'oreille des monarchistes : le maréchal, poussé, pressé d'agir en faveur de la restauration, s'était écrié : « Mais si les deux drapeaux sont en face l'un de l'autre, les chassepots partiront tout seuls ! »

Le vieux soldat, avec son instinct militaire, savait bien que l'armée française ne se battrait pas pour le drapeau blanc contre le pays. Dès lors, adieu le coup d'État ! adieu la conquête de la France, adieu la revanche de 89 : tout s'écroulait !

Le 25 octobre, un journal du soir, *la Liberté*, annonçait une lettre du comte de Chambord déclarant qu'il n'acceptait aucune des restrictions qu'on voulait lui imposer : qu'il était le Roy, et rien que le Roy.

Et en effet, le 31 octobre, le journal *l'Union* publie la fameuse lettre de Saltzbourg, datée du 27 octobre, adressée à M. Chesnelong.

Le roi disait :

« Je dois la vérité à ce pays, que je ne tromperai jamais. Je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. — Je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attiré l'impudent assez osé pour persuader à Henri IV de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry. — Je suis prêt à la grande œuvre : il s'agit de reconstituer cette société troublée, et surtout de ne pas craindre

d'employer la force au service de l'ordre et de la justice. — Pas de conditions, pas de garanties. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela. »

C'était le testament de la Fusion.

Si les royalistes furent atterrés de cet échec définitif, après avoir cru tenir dans la main la restauration, il n'en fut pas de même au ministère. Dès longtemps, le journal *le Français*, son principal organe, avait préparé les esprits à d'autres combinaisons; et si l'on avait accordé aux royalistes la faveur de poursuites incessantes contre le parti républicain, on peut dire que les efforts pour faire réussir la Fusion avaient été à peu près nuls : la Droite ne l'oublia pas.

A la commission des Neuf, après une violente discussion, on tomba d'accord pour se ranger derrière le maréchal.

Les précautions étaient déjà prises de ce côté. Dès le 1er novembre, l'agence Havas annonçait que le conseil des ministres s'était réuni et était tombé d'accord pour proposer à la Chambre la prorogation des pouvoirs du maréchal, avant tout vote de lois constitutionnelles : qu'au reste le maréchal n'accepterait ni régence, ni lieutenance générale du royaume. Des délégués des groupes de la majorité étaient allés s'entendre avec le maréchal, et il avait demandé un pouvoir fixé constitutionnellement, ne voulant plus d'un pouvoir précaire et révocable au jour le jour.

Le groupe Pradié avait décidé de voter dans ce sens.

L'Assemblée rentra en session le 15 novembre 1873.

CHAPITRE III

TROISIÈME RÉPUBLIQUE (SUITE). — LE SEPTENNAT. — MINISTÈRE DE BROGLIE. — MINISTÈRE DE FOURTOU. — MINISTÈRE DE CISSEY. — ECHEC DES ORLÉANISTES. — PROPAGANDE IMPÉRIALISTE. — LES CONSTITUTIONNELS VIENNENT A LA RÉPUBLIQUE. — LA CONSTITUTION.

(Décembre 1873 — 25 Janvier 1875.)

Nous venons de voir échouer, en présence du soulèvement général du pays, la grande tentative de restauration monarchique de 1873, comme avaient avorté auparavant les demi-tentatives orléanistes. Mais si la convention blanche qui depuis trois années pesait sur la France était battue sur ce point capital, elle était loin d'avoir perdu courage ; elle était loin surtout de consentir à se retirer devant les manifestations de l'opinion publique, comme l'eût fait toute assemblée parlementaire. Il n'y eut qu'une voix dans les droites : Un sabre ! il faut un dictateur ! On le tenait tout prêt. Dès le 15 novembre, jour de l'ouverture de la session nouvelle, à défaut de la restauration que cette grande journée devait faire éclore, on vit arriver à la tribune le vice-président du conseil, avec un message du maréchal, qui demandait ouvertement la prorogation de ses pouvoirs : « Un pouvoir exécutif durable et fort. » Rien des lois constitutionnelles.

Le ministère espérait enlever le vote d'emblée et se faire accorder une dictature de dix années dans une séance de nuit analogue à celle du 24 mai. M. Dufaure se jette à la tribune et combat avec son énergie habituelle. Ensuite M. Grévy déclare, au nom de la loi, qu'une assemblée constituante ne pouvait

déléguer après elle le pouvoir exécutif, ne le possédant elle-même que provisoirement, et en l'absence de tout autre pouvoir constitué : et que ce pouvoir illégal, irrégulier, si l'Assemblée passait outre, ne serait respecté ni par la nation ni par l'assemblée suivante. La gravité de ces paroles, dans la bouche d'un tel homme, contribua à ébranler bien des esprits encore étourdis de la Fusion manquée, et ce ne fut qu'au bout de quelques séances que la proposition reparut. Elle était modifiée par un second message du maréchal, qui se contentait cette fois de sept années de pouvoir : « Sans réserves ni conditions... suspensives. »

La discussion fut brillante; MM. Berthault et Jules Simon, faisant assaut de dialectique et de talent oratoire, mirent en pièces devant la Chambre la dictature septennale. Dans la séance suivante, MM. Rouher et Raoul Duval demandèrent le plébiscite. Leur proposition ne pouvait trouver de majorité dans cette assemblée; et d'ailleurs il était impossible au parti républicain de paraître approuver ce fallacieux procédé de consultation du pays. Il est pourtant certain qu'en fait, dès cette époque, la France eût donné une majorité écrasante à la République, même par le procédé plébiscitaire : il fallut patienter encore.

Le septennat fut voté dans la séance du 19 novembre par 383 voix contre 317. De ce côté, le duc de Broglie avait réussi. Mais la majorité se trouvait déjà bien ébranlée : une partie des légitimistes purs s'était abstenue, et parmi eux MM. de Franclieu, du Temple et de Belcastel. La présence du comte de Chambord à Versailles, pendant toute la durée de la discussion du septennat, ne fut pas étrangère à cette résolution. Espérait-il, comme on l'a dit, trouver pendant cette période l'occasion de tenter quelque coup désespéré?

Quoi qu'il en soit, avant de repartir pour Vienne, le roi manifesta son mécontentement à quelques-uns de ses fidèles qui avaient voté le septennat, malgré leurs réserves en faveur de la royauté.

En réponse au vote du septennat, les électeurs envoyaient au même instant à la Chambre, avec des majorités énormes, les

généraux républicains Saussier et Letellier-Valazé; et, le 15 décembre, les quatre candidats républicains étaient encore élus dans l'Aude, le Finistère et en Seine-et-Oise : c'était la douzième fois que le pays condamnait son vote de février 1871.

Tenant enfin sept années devant lui, le ministère se décide, le 28 novembre, à déposer son projet de loi municipale. D'après ce projet, le maréchal nommait directement les maires de toutes les grandes villes, jusques et y compris les chefs-lieux de cantons : dans les petites communes, les maires étaient nommés par les préfets. On consentait pourtant à les choisir parmi les conseillers municipaux. — Le duc de Broglie avait déclaré en effet, au sein de la commission, que si nulle part il n'était possible d'apercevoir une révolte des maires actuels, partout on constatait leur refus de concours. Il se proposait donc d'en faire une hécatombe générale; une fois les nouveaux maires institués, on dissoudrait tous les conseils municipaux qui leur feraient de l'opposition. C'est ainsi que l'on espérait venir à bout de l'opinion républicaine.

Cette année, si mouvementée, devait être agitée jusqu'à la dernière heure; le 10 décembre, le grand procès de Trianon, qui avait tant remué l'opinion publique, se terminait par la condamnation du coupable dont la trahison avait amené la défaite et le démembrement de son pays : le maréchal Bazaine était condamné à mort.

Les débats avaient été supérieurement menés par le duc d'Aumale, président du conseil de guerre. Mais une fois l'arrêt prononcé, le président et le conseil, composé des généraux de la Motterouge, de Chabaud-Latour, Tripier, Guyot, Lallemant, de Malroy et Ressayre, signèrent un recours en grâce auprès du maréchal de Mac-Mahon, et la condamnation du maréchal Bazaine fut commuée en une détention dans l'île Sainte-Marguerite, d'où la fuite lui fut facile.

Quelques jours après sa condamnation, ceux qu'il avait livrés à l'ennemi venaient pleurer ensemble la patrie absente, et la fête d'Alsace-Lorraine réunissait deux mille enfants d'exilés autour de l'arbre de Noël.

Dans la seconde moitié de l'année 1873, la situation politique

était parfaitement claire. La lutte, circonscrite entre la royauté de droit divin et la nation, s'était terminée par la défaite de la royauté, et les monarchistes éperdus, se ramassant autour du maréchal de Mac-Mahon, lui avaient donné le pouvoir pour sept ans. Mais à peine le septennat est-il voté, que la politique se complique singulièrement, et l'année 1874 s'ouvre dans le plus énorme gâchis. Il y a au pouvoir un soldat nommé pour sept années, mais quel pouvoir? Ce n'est pas une vraie dictature, malgré les conseils et les excitations qui pleuvent sur le maréchal : ce n'est pas un pouvoir parlementaire : où sont les lois? Le pays n'a pas de constitution, pas même un nom de gouvernement; on a voulu gagner sept ans, mais gagner quoi? Et le jour où le maréchal viendrait à manquer? Dans ce vide, les intrigues des partis et des coteries redoublent, chacun espérant le combler. Si la monarchie est hors de cause, si les d'Orléans ont perdu dès à présent l'espoir de trouver désormais une majorité dans l'Assemblée ou dans le pays, et si toute chance extraparlementaire leur est enlevée par le vote du septennat, une voie détournée leur reste encore ouverte : le duc de Broglie compte bien faire voter au plus vite son Sénat, son Grand Conseil que l'on remplira d'éléments orléanistes : le président du Grand Conseil, il est tout indiqué : il a présidé le procès Bazaine; et en cas de disparition du maréchal, le Grand Conseil décide et vote un stathoudérat, ou une présidence nouvelle, en attendant mieux. Mais les vrais royalistes n'ont pu pardonner au ministère son attitude dans la Fusion, et la mésintelligence grandit de jour en jour.

Une autre complication se dessine : le parti bonapartiste reprend rapidement des forces : s'il est encore en petit nombre dans l'Assemblée, il s'est du moins fait chèrement payer l'apport de son appoint, indispensable au 24 Mai; il est arrivé à s'imposer; aujourd'hui il a son représentant dans le ministère, demain il sera le ministère même. Nous allons le voir envahir, dans le courant de cette année, préfectures, administration, armée, ministère, devenir un État dans l'État, dessiner son attaque; mais bientôt, par ses excès et ses violences prématurées, terrifier les conservateurs et les rejeter vers la République.

En face de toutes ces menaces, le parti républicain subit avec calme le septennat qu'il n'a pu empêcher; il prend en patience les attaques incessantes contre toutes ses libertés, contre ses représentants et ses intérêts les plus chers, et se contente de peser de tout son poids sur les élections, écrasant morceau par morceau cette majorité qui lui a déclaré la guerre.

La majorité se désagrège tellement, que, pour un peu, l'année 1874 s'ouvrirait par la chute du ministère, vainqueur d'hier.

La loi des maires, présentée le 8 janvier, est ajournée par 268 voix contre 226. Les légitimistes excités par les reproches du comte de Chambord, et mécontents d'une circulaire du Gouvernement aux évêques, avaient voté avec les républicains, et le marquis de Franclieu s'était prononcé ouvertement contre le ministère. Mais la rupture n'est pas encore complète : deux jours plus tard, un ordre du jour de confiance, proposé par M. de Kerdrel, donne encore 39 voix de majorité au duc de Broglie, et rétablit provisoirement les choses en l'état.

La loi des maires est votée telle quelle le 19 janvier ; mais les amendements contre la loi n'avaient été repoussés que par des majorités de huit, cinq et quatre voix! Il était temps pour le ministère que la loi fût votée. Le même jour, il se trouvait dans la nécessité de suspendre pour deux mois le journal *l'Univers*, « pour avoir publié des articles de nature à provoquer des com« plications diplomatiques. » La Prusse, engagée dans une action violente contre l'ultramontanisme, et voyant les évêques français soutenir les évêques allemands dans la lutte entamée par le prince de Bismark, devenait menaçante et envoyait note sur note au gouvernement français.

A la politique personnelle du comte d'Arnim, favorable au cléricalisme et à la Fusion, et qui avait tant contribué à la chute de M. Thiers, avait succédé une politique inverse : le grand chancelier, n'ayant plus à craindre M. Thiers qui refaisait trop vite la France, contre toutes prévisions, s'était débarrassé d'un ambassadeur contraire à ses vues politiques, et n'était plus disposé à supporter les attaques du clergé français.

Le duc Decazes se trouvait également obligé de reprendre vis-à-vis de l'Italie la politique suivie par M. Thiers, et de déclarer,

au grand scandale des cléricaux, qu'il fallait accepter les faits accomplis.

Battu en brèche par les légitimistes, le duc de Broglie affirme hautement le septennat : le 25 janvier, il envoie aux préfets une circulaire déclarant que le septennat est au-dessus de toute contestation ; qu'il est voté pour sept années, et que rien ne l'empêchera de se poursuivre.

Le maréchal se rend le 7 février au tribunal de commerce et fait une déclaration analogue.

On se retrouve pourtant encore une fois en majorité à la Chambre pour voter la loi sur les aumôneries ; et puis, le ministère tenant enfin sa loi des maires, tombe à bras raccourcis sur les républicains : le 2 février, le bouleversement commence par 87 nominations de maires et d'adjoints. On espérait que les anciens maires démissionneraient en masse ; mais les journaux républicains les engagent à rester et à persévérer dans leur attitude de résistance légale ; et dès lors, dans tout le courant de février et des mois suivants, les révocations pleuvent par toute la France. En même temps le Gouvernement poursuit sa campagne contre les journaux républicains ; son procédé favori est d'en arrêter la vente sur la voie publique. Un préfet invente mieux : il entend empêcher les porteurs de journaux de les distribuer aux abonnés. Un maire de Vaucluse interdit aux cafés de sa commune de recevoir la *République française*, le *Rappel* et l'*Égalité de Marseille*, sous peine de fermeture : on devait voir mieux encore pendant le 16 Mai.

La Cour de cassation, invoquée, cassa cette jurisprudence ; en réponse, un sous-préfet déclara qu'il continuerait quand même : et la conclusion fut un *communiqué* envoyé au journal *le XIXe Siècle*.

Outre ces satisfactions que le Gouvernement de l'ordre moral s'accordait à l'intérieur, il recevait encore du dehors une nouvelle agréable. Le ministère Castelar, mis en minorité dans les Cortès, venait d'être renversé, et le général Pavia, par son pronunciamiento, préparait le retour de la monarchie en Espagne.

Pendant que l'ordre moral irritait de ses coups d'épingles le parti républicain, sans parvenir à l'entamer, la campagne déci-

sive était ouverte dans les couloirs de l'Assemblée, au sein de la nouvelle commission des Trente. Si les deux premiers buts que l'on s'était proposés en 1871, la monarchie et la restauration du pape, étaient manqués, on espérait bien du moins se rattraper sur le suffrage universel : en face des élections républicaines, qui étaient presque parvenues à contre-balancer l'ancienne majorité de Versailles, il n'y avait plus qu'une ressource, faire un 31 Mai, se débarrasser des électeurs.

Dès le courant de décembre 1873, un projet de loi avait été soumis à la commission des Trente, proposant de supprimer les élections partielles ; la commission avait reculé.

Ensuite on lui propose d'adopter l'électorat à plusieurs degrés : elle recule encore. Et puis, les projets les plus fantastiques se succèdent : les uns veulent donner deux ou trois voix aux pères de famille ; les autres permettent à chaque électeur d'accumuler à volonté son vote sur un seul nom de liste ; d'autres invoquent le cens sous toutes ses formes, cherchent à rétablir le suffrage restreint, les capacités. On invente le scrutin mixte et uninominal. Le candidat devra habiter le département depuis trois ans ou y être propriétaire. On ne savait plus comment se faire réélire.

M. Dufaure, au sein de la commission, fit entendre des paroles de sagesse en regard de ces folies : il ne voulait plus d'un 31 Mai ; il ne voulait plus mettre la majorité de la nation hors la loi, pour aboutir une fois de plus à l'empire ou à la révolution. Il déclara qu'il n'y avait qu'un moyen pour les députés d'être renommés, c'était de savoir inspirer confiance à la majorité du pays, au lieu de lui déclarer la guerre.

Les paroles du vieux conservateur portèrent coup : après trois mois de séances, après tous ces projets de combat, qui avaient tant surexcité l'opinion publique, la commission des Trente aboutit à deux résolutions : le scrutin uninominal à la place du scrutin de liste, l'électorat reculé à vingt-cinq ans d'âge ; et puis on inventa des difficultés d'inscription qui ne portaient pas.

Le second point, le point capital, qui supprimait un grand nombre d'électeurs, devait échouer à la Chambre, et le suffrage universel resta à peu près intact.

La situation du ministère devenait de jour en jour plus diffi-

cile en face de ses alliés du 24 Mai. En présence d'un gouvernement anonyme et qui ne reposait que sur la tête d'un homme, l'attaque impérialiste se dessinait à fond. Dans le courant de l'année 1874, les journaux publiaient une lettre de M. Rouher prenant ouvertement position en face du septennat.

M. Rouher avait, en effet, repris de la façon la plus active la direction suprême du parti bonapartiste, et depuis la mort de Napoléon III, était arrivé à lui donner, dans toute la France, une organisation complète. En dehors de la réunion officielle des députés de l'appel au peuple, il avait été créé, dès la fin de 1871, un comité chargé de s'occuper des intérêts généraux du parti, comité composé à l'origine de MM. Piétri, Conti et Chevreau, désignés par l'empereur au choix de M. Rouher. On leur avait, peu à peu, adjoint les principales notabilités impérialistes; d'anciens ministres, d'anciens députés, les généraux Fleury et de Palikao. L'empereur mort, cette réunion devenait le comité directeur du parti, sous la présidence de M. Rouher. On s'occupa d'abord de se mettre en rapport, dans les provinces, avec tous les anciens fonctionnaires de l'Empire qui n'avaient pas été remplacés, et de renouer avec eux des relations facilitées par les souvenirs d'un régime de dix-huit années; une certaine quantité d'administrateurs et de fonctionnaires se trouvaient d'ailleurs encore en place, et peu à peu on arriva dans chaque département à créer un groupe actif relié au grand comité de Paris. En même temps, on reconstituait la presse impérialiste; et, au printemps de 1874, l'Empire se trouvait disposer d'environ 80 journaux, distribuant environ 500,000 numéros par semaine. L'organe officiel du comité à Paris, le journal *l'Ordre*, donnait la note aux journaux de province; la correspondance Mansart, écrite sous le contrôle et la direction de M. Rouher, était expédiée à cette nombreuse clientèle, et portait à la fois le mot d'ordre dans tous les départements. Les bureaux de rédaction de tous ces journaux étaient devenus naturellement des foyers actifs de propagande dans tous les centres de province. De Paris, on expédiait également des quantités de brochures dans toutes les directions; et, connaissant de longue date l'influence des images et des gravures, qui avaient tant fait pour le

succès du second Empire, à défaut de l'imagerie d'Épinal que l'on ne pouvait plus employer en grand, le comité faisait répandre à profusion des photographies de la famille impériale et du jeune prince. On avait aussi organisé un mouvement de pétitions en faveur de l'appel au peuple, bien moins pour agir sur l'Assemblée que pour se compter et relier entre eux tous les partisans actifs d'une restauration impériale : les noms et les adresses étaient gardés avec soin et centralisés, et l'on connaissait ainsi les groupes sur lesquels on pouvait compter. Des messes à grand fracas étaient destinées à agiter l'opinion autour de l'idée impérialiste; on avait préparé une série de manifestations en Angleterre, d'abord à propos de la mort de Napoléon III, puis, sur une plus vaste échelle, pour la majorité du prince impérial, qui touchait à ses dix-huit ans. On avait cherché à y entraîner des fonctionnaires, des administrateurs, des officiers généraux. On s'efforçait de créer en province des réunions d'anciens militaires auxquels on faisait entrevoir une situation meilleure, en cas de restauration de l'Empire. On tâchait également de faire pénétrer dans l'armée brochures et photographies; mais, de ce côté, il s'était rencontré des difficultés, et les journaux seuls parvenaient dans une certaine mesure.

Dans la police parisienne, le comité comptait encore de nombreux adhérents, malgré les révocations prononcées par le préfet de police.

Les comités formés à l'occasion de la manifestation du 16 mars restèrent en permanence après la cérémonie, et des efforts considérables étaient faits par certains d'entre eux pour renouer les traditions de 1848 et refaire du socialisme bonapartiste ; mais les masses ouvrières restaient défiantes et hostiles. Le but pratique visé actuellement, c'étaient les élections. Dans tous les départements où il devait y avoir lutte électorale et où l'on avait quelque intérêt à la soutenir, les renseignements les plus précis étaient pris par le comité directeur. Une enquête politique était instituée d'avance, avec le plus grand soin, sur les anciens résultats électoraux, les chiffres du plébiscite, les élections de 1871, l'esprit des différentes classes de la population, l'exposé des moyens de populariser l'Empire dans le départe-

ment, les chances des candidats bonapartistes, les candidats à présenter, etc. Ces enquêtes n'étaient pas les seules. Dans les archives saisies plus tard chez le secrétaire du comité, on trouva de nombreuses notes sur des magistrats, sur des officiers et des fonctionnaires. Enfin, des questionnaires étaient envoyés partout en province, sur les dispositions des nouveaux maires, et retournés au comité directeur.

Sur quelques points, le succès commençait à couronner ces efforts : dans le Pas-de-Calais, M. Sens était nommé par 69,000 voix contre 66,000 données à M. Brame, en même temps que les républicains élisaient M. Hérisson dans la Haute-Saône.

L'argent nécessaire à toute cette propagande était fourni par des dons volontaires. Le rapport ultérieur du préfet de police fait mention d'une somme de 350,000 francs, accusée par le Comité directeur. Le bruit courut à diverses reprises d'emprunts faits à Londres dans le même but. Quoi qu'il en soit, il y avait là tout un gouvernement prêt à l'action ; ce gouvernement allait reconnaître son chef. Le 16 mars 1874, une grande députation, comprenant d'anciens fonctionnaires, députés et sénateurs de l'Empire, dix-sept membres de l'Assemblée actuelle, dirigés par le duc de Padoue, des partisans du régime impérial venus de divers points de la France, et une députation ouvrière conduite par M. Jules Amigues, se rendit à Chislehurst, pour reconnaître le prince impérial, arrivé à sa majorité. Le prince lut un discours où il affirmait ses droits et ses espérances.

La manifestation avait trouvé une certaine sympathie dans le cabinet présidé par Disraéli et dans une partie de la haute société anglaise, à laquelle le projet d'une restauration impériale souriait plus que la République en France.

De ce côté, le gouvernement du septennat se trouvait donc sérieusement menacé, en même temps que la République elle-même, et il lui était d'autant plus difficile de réagir contre les progrès du bonapartisme, qu'il se trouvait obligé, en maintes localités, d'aller rechercher les anciens maires de l'Empire pour remplacer les maires républicains, et que lui-même depuis un

on n'avait cessé de remplir les administrations et les préfectures d'éléments impérialistes.

M. de Broglie envoya cependant une circulaire pour interdire à ses fonctionnaires actuels de prendre part à la manifestation du 16 mars.

Les républicains, sans perdre courage, serraient les rangs ; pour la treizième fois ils envoyaient encore à la Chambre, dans les élections du 3 mars, deux républicains de nuances diverses, Ledru-Rollin et M. Lepetit. Le rapprochement s'opérait entre M. Thiers et Gambetta : la *République française* comblait M. Thiers de prévenances à l'occasion de sa réponse aux Français de New-York. De son côté, M. Thiers, dans sa lettre à M. Lepetit, avait enfin déclaré que la dissolution devenait l'*acte de raison nécessaire*.

Le 18 mars, M. Challemel-Lacour, en réponse à la grande manifestation bonapartiste, lança contre le ministère une interpellation écrite, destinée à accentuer la rupture entre le Centre droit et ses alliés d'hier. M. Challemel posait deux questions : 1° toute tentative de restauration monarchique est-elle interdite? 2° ne se propose-t-on pas de faire exécuter les lois en punissant les actes et manœuvres ayant pour but de changer le gouvernement établi ?

Le duc de Broglie refuse de répondre. M. Cazenove de Pradines s'élance à la tribune, déclare que le septennat n'est qu'un gouvernement provisoire : « Je ne crains pas, s'écrie-t-il, que « le maréchal fasse attendre le roy de France à la porte du « septennat ! »

La consternation se répand dans le Centre droit, et le président du conseil, obligé de prendre la parole, répond que cette opinion est personnelle à M. Cazenove de Pradines, et n'engage que lui.

Le coup avait porté. — Le 28 mars, M. Dahirel, soutenu par quatorze de ses collègues de la Droite, propose à l'Assemblée de se prononcer définitivement entre la monarchie et la république. M. de Broglie avait repoussé l'urgence; le ministère, ébranlé déjà par le refus de sa proposition d'une surtaxe sur le sel, ébranlé encore par M. Pouyer-Quertier à propos de

l'impôt sur les sucres, échappa pourtant, grâce à la division de la Gauche. Les vacances parlementaires arrivèrent à propos pour lui assurer un dernier répit.

L'Assemblée se sépara le 28 mars, sur une illégalité, en votant, contre le texte de la loi, la prorogation des conseils municipaux jusqu'au mois de janvier 1875. Ils n'avaient été nommés que pour trois ans; leur durée légale était expirée, mais la loi municipale n'était pas prête.

Nous avons vu que le gouvernement allemand se trouvait, au printemps de 1874, dans de grands embarras par suite de sa lutte contre les évêques soutenus par la cour de Rome : la dernière session du Reichstag avait été pourtant marquée par la défection de l'évêque de Strasbourg, M. Raës, qui s'était rallié à l'Allemagne : en revanche, M. Teutsch, député de Saverne, protesta hautement contre la conquête. Dans une autre séance, M. de Moltke déclara, pour obtenir de nouveaux impôts militaires, que l'Allemagne devrait rester en armes pendant cinquante années pour défendre ce que les armes lui avaient donné en six mois. Et en effet, l'Allemagne regrettait amèrement de ne pas nous avoir assez écrasés et ruinés : l'Allemagne, inquiète en voyant notre loi militaire à peu près terminée, la constitution de nos corps d'armée permanents votée, et la préparation de nos réserves commencée, précipitait elle aussi ses nouveaux armements : elle adoptait le nouveau fusil Mauser, elle augmentait sa cavalerie dans des proportions colossales; elle formait une nombreuse artillerie de forteresse, tout en construisant des fortifications gigantesques sur la frontière de Russie et autour de Metz et de Strasbourg.

D'autre part, un certain rapprochement s'opérait entre la Russie et l'Autriche; et pendant les vacances parlementaires, l'annonce arriva d'un nouveau voyage impérial. L'empereur d'Autriche François-Joseph se rendait de sa personne en Russie; il s'agissait cette fois de la question d'Orient. Les nouvelles à sensation pleuvaient en ce moment. D'Espagne, on apprenait que les carlistes, battus autour de Bilbao, avaient levé le siège de la ville : à partir de ce jour, ils étaient vaincus sans retour, et la guerre dégénéra en escarmouches.

En même temps, le public parisien, un moment stupéfait de la mort tragique de M. Beulé, s'égayait fort d'une nouvelle désagréable au Gouvernement, arrivée le 2 avril de la Nouvelle-Calédonie : plusieurs milliers de condamnés de la Commune se trouvaient encore détenus, tant à Nouméa qu'à l'île Nou et à l'île des Pins; les évasions y étaient rares et difficiles; on annonçait pourtant que Rochefort et plusieurs de ses compagnons avaient réussi à s'évader, et qu'ils étaient en sûreté à bord d'un bâtiment américain.

Le ministère avait des sujets de préoccupations plus graves : la rupture avec les légitimistes allait en s'accentuant; à peine la session était-elle terminée, que les journaux publiaient une lettre du marquis de Franclieu à ses électeurs des Hautes-Pyrénées; il déclarait que, dans les négociations pour la Fusion, les orléanistes avaient voulu placer le roi dans l'obligation d'abdiquer en faveur du comte de Paris, en lui imposant des conditions inacceptables. Et il protestait énergiquement; ni lui ni ses amis de la Droite ne voulaient voter de lois qui fissent du septennat un gouvernement organisé, et qui lui ôtassent son caractère transitoire et personnel. C'était pourtant une question de vie ou de mort pour le ministère, que le vote de ces lois, et, la discussion ne pouvant plus être reculée au delà de la rentrée, on voyait les organes ministériels faire de nouvelles avances au Centre gauche, soit pour arriver à la douteuse conjonction des Centres, soit plutôt pour décider la Droite à voter les projets du ministère au retour de l'Assemblée, par crainte de ce rapprochement.

Une tentative plus sérieuse était faite dans le même sens par le maréchal, qui commençait à dessiner une politique personnelle : plusieurs entrevues eurent lieu à l'Élysée avec M. Ernest Picard et d'autres membres du Centre gauche.

La lutte n'en continuait pas moins contre le pays républicain; celui-ci envoyant à la Gauche deux nouveaux députés, MM. Rondier et Danelle-Bernardin; le ministère maintenant plus que jamais l'état de siège, faisant la guerre aux enterrements civils, et poursuivant les journaux désagréables, de telle façon que la Cour de cassation elle-même commençait à lui donner tort.

Aux journaux de droite, le ministère se contentait d'envoyer des communiqués, tantôt pour affirmer le septennat, déclarant qu'il était obligatoire pour tous, et que le maréchal avait pris des engagements envers le pays; tantôt pour soutenir qu'on n'avait fait aucune promesse aux légitimistes en échange de leur vote. Les royalistes, de leur côté, soutenaient qu'on leur avait promis un septennat provisoire.

L'opinion publique se préoccupait de plus en plus des projets du duc de Broglie; projet de sénat nommé par le pouvoir exécutif, et aussi par la Chambre, les plus gros imposés, les hauts fonctionnaires et les corps non politiques; projet de mutilation du suffrage universel; remplacement éventuel du maréchal.

Le commerce et les affaires recommençaient à souffrir, comme pendant les complications de la Fusion. On sentait la partie engagée de nouveau par l'orléanisme.

Les députés républicains commençaient à s'émouvoir, et neuf députés de l'Aisne adressèrent à leurs électeurs une protestation contre toute atteinte au suffrage universel, comme ils avaient protesté contre la Fusion. D'autres départements allaient suivre ; mais ce n'était pas par l'intervention du pays que la question devait être tranchée cette fois : à la veille du retour de l'Assemblée, le comte de Chambord arriva incognito à Versailles.

A l'ouverture de cette session, la situation se trouvait enfin éclaircie ; la Chambre avait à décider de la priorité entre deux projets de loi : d'une part, la loi électorale, avant-garde des lois constitutionnelles, et que le Gouvernement comptait faire suivre immédiatement de sa loi sur le Sénat ; d'autre part, la loi municipale, qu'on ne considérait pas comme loi constitutionnelle.

Les légitimistes, décidés pour cette fois à ne pas faire le jeu de l'orléanisme, et à lui refuser ses lois constitutionnelles, stimulés d'ailleurs par la présence du roi qui surveillait les événements, avaient résolu de donner la priorité à la loi municipale, en opposition avec le ministère qui réclamait la priorité pour sa loi électorale ; le Gouvernement n'avait d'ailleurs pas caché qu'il poserait la question de cabinet.

Le 15 mai, avant toute discussion, le duc de Broglie donne

lecture de son projet de loi sénatoriale. Sous le nom de Grand Conseil, ce Sénat se trouvait ainsi constitué : d'abord, par les cardinaux, maréchaux de France et premiers présidents, membres de droit : en second lieu, le maréchal nommait directement 150 sénateurs. Le reste était élu par un collège électoral composé des députés, des conseillers généraux, des magistrats, des membres du haut clergé, des bâtonniers, des doyens, des officiers généraux en retraite, des gros fonctionnaires et des plus fort imposés. Le droit de dissolution de la Chambre des députés était entre les mains de ce Sénat d'accord avec le maréchal, et les élections nouvelles n'auraient lieu que dans un délai de six mois.

Enfin, en cas de vacance du septennat, le président du Grand Conseil exercerait de droit le pouvoir exécutif jusqu'à la réunion des deux Assemblées. Or, ce président du Grand Conseil, chacun le connaissait d'avance : c'était la prise de possession du pays par l'orléanisme.

La réponse ne fut pas longue : le lendemain 16 mai, les deux ordres du jour sont en présence. Le duc de Broglie déclare poser la question de confiance sur la priorité de la loi électorale. Il est battu par 381 voix contre 317. Les légitimistes avaient voté avec les républicains, ainsi que la plupart des députés de l'appel au peuple. Le ministère quitte la séance et donne sa démission, un an presque jour pour jour après le renversement de M. Thiers.

La chute du ministère de Broglie fut accueillie avec une satisfaction profonde par l'opinion républicaine. Ce gouvernement, qui maintenait quarante-deux départements en état de siège quatre ans après la guerre terminée; ce gouvernement qui avait retrouvé et rajeuni tous les procédés de l'empire, qui avait chassé le libérateur du territoire, déclaré hautement la guerre à toutes les libertés civiles et religieuses, à Paris, à toutes les villes, aux petites gens, à la démocratie tout entière ; ce gouvernement qui préparait la destruction du droit électoral, cette dernière ressource pacifique de la France, ce gouvernement avait soulevé contre lui tout ce qui gardait une idée libérale dans le pays, encore plus pour sa haine de la démocratie que pour le mal qu'il avait tenté de lui faire. Au fond, le résultat de cette

lutte acharnée d'une année avait été l'alliance intime de toutes les nuances du parti républicain; les événements de la fin de 1874 allaient pousser dans cette alliance une nouvelle couche de conservateurs, et amener la fondation de la République.

Le ministère a disparu : un jour, deux jours se passent, et puis toute une semaine; rien ne vient de l'Élysée. L'opinion publique s'inquiète, se demande quelles trames vont encore se dévoiler, quand le *Journal officiel* annonce enfin, le 23 mai, la formation d'un ministère dirigé par M. de Fourtou. La monarchie de droit divin s'était écroulée à jamais; l'orléanisme venait de s'effondrer à son tour : on sentit que la partie définitive allait se jouer maintenant entre l'Empire et la République.

Mais le salut allait être assuré avant ces derniers combats : on discute d'abord les lois électorale et municipale, en présence du nouveau ministère. Les orateurs républicains, électrisés par le danger, combattent avec la dernière énergie pour l'intégrité du suffrage universel. Louis Blanc, Gambetta, au nom des masses républicaines, M. de Lafayette au nom des conservateurs libéraux, se surpassent et font appel à tout ce qui peut rester de bon sens et de patriotisme dans une Chambre française, pour nous éviter des déchirements prochains et de nouvelles guerres civiles.

La voix de la raison est enfin écoutée; si l'on vote quelques restrictions de domicile et une procédure compliquée d'inscription sur les listes électorales, en revanche la proposition des vingt-cinq ans d'âge, la seule qui attente sérieusement au droit électoral, est rejetée, et avec elle tout le fatras des inventions aussi folles que coupables entassées par la réaction aux abois : les quatre années de conspiration contre le pays ont été inutiles, la commission des Trente est battue, le suffrage universel est sauvé.

La France respirait enfin.

La lutte s'engage aussitôt avec le parti de l'empire : au cours de la grande discussion sur les lois électorales, des scènes de violence avaient déjà éclaté au milieu de la Chambre, entre bonapartistes et républicains.

Les lois votées, la guerre recommence avec plus d'âpreté

encore, à propos de l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre. Une question de M. Girerd met tout en feu : l'existence du gouvernement occulte, du grand comité de l'Appel au peuple est dénoncée à l'Assemblée. MM. Rouher, Gambetta, sont à la tribune : les apostrophes, les menaces s'entre-croisent : le tumulte commencé à Versailles se poursuit à Paris. Gambetta est attaqué à plusieurs reprises dans la rue, à la gare Saint-Lazare; des députés sont arrêtés, et les agents paraissent plus soucieux de prendre le mot d'ordre des anciens chefs de la police impériale, reconnus dans la foule, que de protéger l'inviolabilité parlementaire. Dans Paris, l'opinion s'irrite : est-ce encore une nouvelle guerre civile qui va commencer?

Devant ces attaques et ces manifestations de la rue, le ministère restait impassible. Il n'en était pas de même du préfet de police, qui, poursuivant son enquête sur le comité Rouher, fut amené à prononcer la révocation d'un grand nombre d'agents déjà gagnés. M. Léon Renault préparait dès lors les éléments de ce grand rapport sur le développement du mouvement bonapartiste en France, qui eut quelques mois plus tard une si grande influence sur les décisions définitives de l'Assemblée nationale.

La Chambre s'était émue de ces violences contre les députés; elle n'alla pas pourtant jusqu'à soutenir le parti républicain dans l'attaque prématurée que MM. Bethmont et Picard dirigèrent contre le ministre; mais elle vota, le 15 juin, à quatre voix de majorité, l'urgence de la proposition Casimir Périer : c'était l'ancien projet du dernier ministère de M. Thiers, ainsi modifié : La République avec deux Chambres; le maréchal de Mac-Mahon continuant sa présidence de sept années, et la revision rendue possible. C'était la République organisée, si cette nouvelle majorité parvenait à se maintenir.

Le ministère fait tête : d'une part il suspend le journal *l'Union*, et interdit la publication d'un nouveau manifeste du comte de Chambord dirigé contre le septennat; d'autre part, il riposte vigoureusement aux attaques des légitimistes à la tribune, et cherchant à engager le maréchal dans une lutte contre la Chambre, il s'écrie, en réponse à un discours de M. Lucien Brun :

« Voilà les pouvoirs que le maréchal a entendu recevoir de « l'Assemblée! » Sur ces paroles, le conflit se dessine; le 7 juillet, un ordre du jour présenté par le ministère en faveur du septennat incommutable est repoussé par 38 voix de majorité.

Le lendemain, le général de Cissey apporte à la tribune un message signé Mac-Mahon où la menace éclate : « *Ces pouvoirs*, « j'userai, pour les défendre, des moyens dont je suis armé par « la loi. » On apprend en même temps que le maréchal a refusé la démission de son ministère. La Chambre s'irrite à son tour; elle va voter la proposition Casimir Périer. Mais on a réfléchi à l'Élysée; un incident dégage la situation : sur une question de budget, M. Magne donne sa démission, et M. de Fourtou le suit dans sa retraite.

Le 15 juillet, un ministère septennaliste apparaît à l'*Officiel :* pour vice-président du conseil, le général de Cissey : MM. Mathieu-Bodet et Chabaud-Latour ont remplacé les deux ministres démissionnaires. M. Tailhand est à la justice : l'élément bonapartiste militant a disparu.

La Chambre se calme, et l'on voit arriver le rapport de M. de Ventavon sur la proposition Casimir Périer, dont l'urgence a été votée un mois auparavant sous l'impression des scènes de la gare Saint-Lazare.

Ce rapport, œuvre de la commission des Trente, repousse le nom de République, et propose pour le maréchal une véritable dictature, avec le droit de prononcer à lui seul la dissolution de la Chambre des députés, sans que la Chambre haute puisse s'y opposer.

La stupéfaction est générale : si la majorité entend garder le maréchal de Mac-Mahon au siège du gouvernement, elle n'a cependant pas l'intention de se détruire elle-même pour lui constituer un gouvernement absolu. L'ébranlement se fait sentir; dans le Centre, on hésite; cependant le gouvernement obtient encore la majorité contre la proposition Casimir Périer.

Le lendemain, M. de Malleville dépose une proposition de dissolution; elle est encore une fois repoussée; mais elle a recueilli trois cents signatures.

Et puis, on reste dans le vide.

On découvre alors qu'on est arrivé au 25 juillet, qu'il fait très chaud, que le temps des vacances est arrivé, que l'on n'est pas des Spartiates, et 395 voix contre 308 votent la prorogation de l'Assemblée.

Les vacances se passent : pendant cette trêve de quatre mois, la nouvelle loi électorale est mise à l'essai pour la première fois, et le candidat officiel du septennat, M. Bruas, est complètement battu à Angers, dans un des centres les moins républicains de la France ; toutes les élections, du reste, sont républicaines.

Il faut pourtant bien rentrer à Versailles : le comte de Chambord vient d'adresser une lettre collective à ses partisans de l'Assemblée, pour s'opposer au vote des lois constitutionnelles comme il s'était opposé au vote d'un sénat orléaniste, l'intérêt de la monarchie exigeant que le pays restât en l'air, sans constitution faite. Le nouveau message du maréchal s'en ressent ; il ne trouve plus de solution à proposer.

On s'occupe, pendant quelques jours, à discuter une proposition de loi sur l'enseignement supérieur, autour de laquelle bataillent M. Laboulaye, l'évêque d'Orléans et M. Challemel-Lacour.

Arrive enfin le rapport de M. de Choiseul, au nom de la commission chargée d'examiner l'élection de la Nièvre. A la suite de l'éclat provoqué dans l'Assemblée à propos de cette élection, et du trouble profond jeté dans les esprits par ce qu'on avait pu entrevoir des menées impérialistes, deux mesures avaient été prises : l'une arrachée au ministère de M. de Fourtou, l'enquête judiciaire, se terminait en ce moment même par une ordonnance de non-lieu en faveur du comité de comptabilité ; la seconde, l'institution d'une commission parlementaire, venait à la tribune. Le rapporteur dénonçait en quelques mots tout le mauvais vouloir que cette commission avait rencontré auprès du précédent ministre, et qu'elle retrouvait encore aujourd'hui ; les refus peu déguisés de communication des pièces judiciaires, les difficultés apportées aux recherches de toute nature, et il concluait à la nécessité d'instituer une grande commission d'enquête parlementaire, munie des pouvoirs les plus étendus, pour sonder à fond la situation et jeter la lumière dans le pays.

L'enquête est votée à une grande majorité. Quelques jours plus tard, la commission était nommée, en grande partie républicaine.

L'Assemblée se proroge ensuite encore une fois, pour laisser passer les fêtes du jour de l'an ; pendant cet intervalle, on apprend qu'un nouveau changement de gouvernement venait de se produire de l'autre côté des Pyrénées, et qu'un pronunciamento de l'armée avait proclamé roi d'Espagne le fils de la reine Isabelle, Alphonse XII.

L'année 1875 s'ouvrait au milieu de la désorganisation complète de l'Ordre moral : la coalition du 24 Mai était définitivement dissoute.

Contre la grande tentative de restauration monarchique, orléanistes et bonapartistes avaient laissé agir le parti républicain; contre les tentatives orléanistes, l'appel au peuple et la royauté légitime avaient prêté la main à la République; contre l'Empire qui redressait la tête, orléanistes et légitimistes venaient de voter l'enquête.

Il n'y avait plus d'alliance possible.

L'élection bonapartiste des Hautes-Pyrénées, après l'élection républicaine d'Angers, allait dessiller tous les yeux, et montrer l'impuissance absolue d'un gouvernement sans nom. La lassitude et le découragement s'emparaient enfin des Droites de l'Assemblée. C'en était fini de la monarchie; on n'avait rien pu faire du suffrage universel: le gouvernement de combat était usé : on était à bout d'atermoiements, de prorogations, de vacances; on se trouvait acculé. Il fallait faire quelque chose, ou s'en aller et assister à une lutte terrible entre la République et l'Empire ; au bout, on sentait l'exil. On se décida. Pendant les vacances du jour de l'an, le maréchal réunit à l'Élysée un certain nombre de députés influents des Droites et du Centre gauche; les journaux donnèrent un compte rendu des deux plus importantes conférences, en indiquant les noms suivants : MM. Buffet, le duc Decazes, de Chabaud-Latour, duc de Broglie, duc d'Audiffret-Pasquier, Dufaure, Bocher, Léon Say, de Kerdrel, Chesnelong, Depeyre et Hamille.

Le maréchal déclara aux membres de la réunion qu'il les avait

convoqués pour avoir leur avis sur la situation : on allait infailliblement à la dissolution, en présence des divisions de l'Assemblée.

MM. Buffet, Bocher et d'Audiffret-Pasquier répondirent au nom d'une partie du Centre droit : ils venaient à composition, et faisaient les premières avances au Centre gauche.

Ils acceptaient une loi de transmission régulière des pouvoirs, après la présidence actuelle. Le maréchal, de son côté, se montra très parlementaire, et, dans une de ces conférences, il s'exprima énergiquement sur le compte des chefs d'État qui usent de la force contre la souveraineté nationale. Cependant, au milieu de ces pourparlers, l'Assemblée reprend ses séances, et entend avec stupéfaction la lecture d'un message du maréchal, qui lui proposait encore une fois de voter le Sénat avant les lois constitutionnelles. Il y avait eu revirement à l'Élysée, sous la pression de l'autre partie du Centre droit ; on voyait reparaître au grand jour les anciens projets du ministère de Broglie. Ce ministère lui-même se tenait prêt, dans la coulisse.

Une écrasante majorité, composée de toutes les Gauches, de l'extrême Droite, de quelques membres de l'appel au peuple, et d'une partie du Centre droit, donna la priorité à la loi de transmission des pouvoirs ; le ministère actuel était renversé, et avec lui le futur ministère. Provisoirement, les ministres restèrent pour l'expédition des affaires courantes.

Quelques jours se passent ; on vote la loi de reconstitution des cadres de l'armée, après de courts débats ; l'orage grondait du côté du Rhin.

Enfin, le 21 janvier, on aborde la première discussion des lois constitutionnelles; autour du projet de la commission des Trente, exposé dans le rapport de M. de Ventavon, éclate dans l'Assemblée la lutte si longtemps ajournée entre les alliés du 24 Mai. Les légitimistes, par la voix de M. Lucien Brun, déclarent qu'ils ont été trompés ; qu'en votant le septennat, ils n'ont jamais entendu fermer la porte au roi. Le duc de Broglie, à la tribune, répond qu'il n'y a pas eu d'équivoque possible, qu'il n'y a jamais eu de doute sur la nature des pouvoirs du maréchal. M. Raoul Duval proteste contre ces assertions, soutient

qu'on n'a pas toujours été si affirmatif. La discussion s'envenime ; une rupture irrémédiable va se produire. La malheureuse intervention de Jules Favre remet tout en suspens ; dans un magnifique discours, l'orateur, répondant aux attaques de M. de Carayon-Latour, rend coup pour coup, attaque pour attaque, amertume pour amertume, et trouve moyen en une heure de briser tous les efforts faits depuis des mois entiers pour arriver à une solution, et de soulever dans une tempête terrible toutes les Droites contre la République.

On se sépare pour deux jours. La discussion reprend ; mais on a réfléchi, les colères sont tombées. M. Raoul Duval déclare à l'Assemblée qu'elle ne peut plus faire autre chose que de retourner devant le pays. M. Jules Simon insinue également l'idée de la séparation de l'Assemblée, qu'elle réussisse ou non dans ce dernier essai de faire des lois constitutionnelles ; lui et ses amis voteront le passage à la seconde délibération, en maintenant leurs réserves, mais ils voteront, pour indiquer leur désir d'arriver à une entente nécessaire.

Par 538 voix contre 145, l'Assemblée déclare que la seconde délibération aura lieu.

Le 28 janvier, cette délibération commence, et M. Laboulaye, au nom du Centre gauche, présente un projet de gouvernement sous la forme de l'amendement suivant : « Le Gouvernement de « la République se compose de deux Chambres et d'un Prési- « dent. » Depuis quelques jours, les pourparlers ont marché entre les républicains et les membres du Centre droit constitutionnel : un certain nombre paraissent décidés à voter ; d'autres ont évité de venir à la séance : l'amendement a les plus grandes chances de passer, et l'amendement, c'est la République !

A ce moment décisif, Louis Blanc monte à la tribune, et déclare en son nom et au nom de ses amis qu'ils ne peuvent se décider à concourir à l'institution d'une seconde Chambre et d'une présidence, qu'ils considèrent comme funestes à la République. Au milieu du désarroi dans lequel cette déclaration jette les nouveaux convertis et les Gauches elles-mêmes, les opposants du Centre droit se remuent, protestent, et arrivent à faire reporter le vote au lendemain 27 janvier. Mais le lende-

main on a eu 24 heures pour faire jouer toutes les mines; si Louis Blanc et ses amis se décident à faire au salut de la République le sacrifice de leurs convictions et à voter la loi, en revanche le Centre droit, entouré, pressé, poussé à la tribune, vote à contre-cœur contre le projet Laboulaye. « Ils me font « voter mon exil ! » disait un de ces députés en déposant son bulletin dans l'urne.

L'amendement du Centre gauche est repoussé par 23 voix de majorité. Le matin du 29 janvier, avait paru dans la *République française* un appel désespéré de Gambetta à l'union et au sacrifice de tous les républicains pour sauver la patrie; appel à l'Assemblée elle-même, d'avoir pitié de la France.

Depuis trois années nous avons suivi les énergiques protestations de Gambetta contre l'Assemblée de Versailles, et ses campagnes entreprises dans toute la France pour amener la dissolution.

Jusqu'à la dernière minute, son journal était resté hostile à toute constitution faite par cette assemblée monarchiste, et à la création d'un sénat. Le 22 janvier Gambetta avait encore voté avec tous ses amis contre le passage à une seconde délibération des lois constitutionnelles ; Louis Blanc avait donc beau jeu, dans une réponse célèbre, de lui jeter à la tête son revirement.

C'est que chez Gambetta le patriote primait l'homme de parti : c'est que le danger grandissait de jour en jour ; c'est qu'il fallait en finir à tout prix.

Dès le 13 novembre, la *République française* avait annoncé la formation d'un vaste camp sur la rive gauche du Rhin ; dans toute l'Allemagne, la landwehr et le landsturm étaient ou allaient être convoqués sous prétexte de grandes manœuvres pour le commencement du printemps; la flotte allemande tout entière était prête à prendre la mer au plus tard vers la fin de mars. Dans les journaux de Berlin, des articles menaçants paraissaient chaque jour contre la Belgique et la Hollande, dont on attaquait la neutralité ; et ce que les journaux français ne pouvaient pas dire, Gambetta le savait.

Nos ennemis avaient espéré nous laisser écrasés sous le

poids de notre énorme rançon, doublée par les pillages et les dévastations de toutes sortes. Ils avaient vu nos finances se relever avec une rapidité inouïe. Ils avaient vu en toute occasion l'Assemblée faire trêve à ses discordes pour voter à l'unanimité toutes les mesures militaires. Grâce à ces votes patriotiques, notre armée détruite par la défaite commençait à reprendre des proportions sérieuses; mais cette armée, à l'état d'ébauche, ne pouvait encore soutenir le choc de l'armée allemande; il fallait l'application de la loi des cadres pendant quelques années pour donner un corps à tous ces éléments dispersés.

On sentait donc à Berlin l'intérêt majeur qu'il y avait pour la suprématie allemande de briser cette organisation à peine éclose, sans attendre que l'armée française fût refaite; et les efforts du parti militaire pour amener une action immédiate paraissaient avoir réussi.

Dans son état actuel d'infériorité, si la France était surprise par une attaque subite sans gouvernement, sans constitution, au milieu des déchirements produits par la lutte engagée entre l'Assemblée et la nation, c'était la perte du pays.

Gambetta comprit qu'il fallait tout sacrifier au salut de la patrie, et le parti républicain suivit tout entier. Il ne fut pas le seul : depuis quelques mois, un petit groupe de monarchistes constitutionnels s'inquiétait de la situation faite au pays par le renversement de M. Thiers. Ils avaient bien été obligés de constater l'avortement définitif des tentatives monarchiques ; ils se souciaient peu de se laisser acculer sans gouvernement à la dissolution ; et la dictature décennale ou septennale qu'on leur proposait d'offrir au maréchal de Mac-Mahon ne leur paraissait pas de nature à éviter une lutte épouvantable entre l'Empire et la République. Le danger extérieur les décida.

La séance du 30 janvier 1875 allait trancher la question pendante depuis quatre années entre l'idée monarchique et l'idée républicaine. M. Wallon monte à la tribune et donne lecture de l'amendement suivant : « Le président de la République est élu « à la majorité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des « députés, réunis en assemblée nationale ; il est nommé pour « sept ans; il est rééligible. »

Ce n'était pas un républicain, cette fois, qui mettait en demeure l'Assemblée du 8 février de formuler enfin le nom de la République! C'était un homme profondément conservateur, catholique convaincu, monarchiste honnête, qui, voyant l'impossibilité absolue de faire autre chose, et ne voulant pas laisser le pays sans défense contre les dangers intérieurs et extérieurs, se rattachait enfin à la solution républicaine.

M. Wallon, au milieu du trouble et de l'irritation des Droites, développe son amendement qui fait partie de tout un ensemble constitutionnel : « La monarchie est impossible; personne ne « la propose plus; le *statu quo* amènera infailliblement l'Empire « ou la République; l'Empire, c'est la guerre obligée, la défaite, « la ruine : la République, elle sera faite contre vous, si vous ne « la faites pas vous-mêmes. »

La commission des lois constitutionnelles repousse l'amendement, et M. Desjardins dépose un sous-amendement qui est encore le septennat personnel, c'est-à-dire le refus de faire la République : le septennat personnel est battu pour la dernière fois par 542 voix contre 132.

On vote ensuite sur l'amendement Wallon : une partie des constitutionnels s'est rangée derrière lui, et l'Assemblée est partagée en deux moitiés tellement égales, qu'il faut recommencer le pointage à plusieurs reprises. Enfin le vote est proclamé, au milieu de l'anxiété générale : il y a 353 voix contre 352 : l'amendement triomphe, la République est votée, à une voix de majorité.

L'accession du groupe constitutionnel à la solution républicaine n'était pas un événement fortuit. Si M. Wallon et quelques autres membres de l'ancien Centre droit avaient définitivement pris depuis plusieurs mois leur parti de la République, chaque jour devait amener des adhésions nouvelles. On avait vu M. Clapier soutenir l'amendement Wallon; deux jours plus tard M. Luro vient déclarer à la tribune, au nom de ses amis, qu'ils ont cru accomplir un grand devoir envers le pays en votant la République; ils demandent qu'elle soit ouverte à tous.

La commission des Trente reconnaît elle-même qu'il lui faut examiner ses projets de constitution dans un esprit nouveau,

et M. Dufaure expose devant l'Assemblée tout un projet de gouvernement républicain sans trouver d'opposition sérieuse. On vote sur un nouvel amendement Wallon :

« La dissolution ne pourra être prononcée que par un accord « du président de la République et du Sénat. »

La priorité pour l'amendement obtient 5 voix de majorité, c'était le vote sérieux. Immédiatement après, le Centre droit couvre sa retraite par un vote de circonstance; il y a 425 voix pour l'ensemble du projet Wallon. Après le vote, à 5 voix de majorité, de la proposition Ravinel : « Le siège du pouvoir exé-« cutif et des deux chambres est à Versailles, » on arrive à la seconde lecture des lois constitutionnelles.

Les septennalistes n'avaient pas perdu l'espoir de rompre l'accord du parti républicain et des constitutionnels : battus par ces derniers sur l'amendement Wallon, ils s'étaient hâtés de voter à leur suite dans le dernier scrutin, pour ne pas accentuer la rupture.

Après un premier cri de colère échappé à leurs journaux, on avait vu ceux-ci faire subitement volte-face, railler les républicains de leur prétendue victoire et de la constitution composite qu'on allait leur faire voter, répéter après M. Laboulaye qu'il n'y avait de différence entre une monarchie constitutionnelle et cette République que le monarque, en ajoutant que le monarque se trouverait. Il était dur, en effet, pour les Républicains, de mettre l'Assemblée des représentants du peuple sous les pieds de ce Sénat que le projet de la commission des Trente faisait élire par tous les ennemis de la démocratie.

Au moment de faire les derniers sacrifices, l'émotion publique gagnait les députés : le 11 février, la discussion sur le Sénat s'engage : Pascal Duprat dépose un amendement d'après lequel le Sénat sera nommé par le suffrage universel. Les royalistes s'abstiennent ; les bonapartistes votent en masse pour l'amendement. Malgré l'opposition des constitutionnels, l'amendement triomphe par 322 voix contre 310.

Victoire à la Pyrrhus! les bonapartistes avaient voté, mais chacun savait qu'à la troisième délibération ils rejetteraient l'ensemble des lois constitutionnelles ; le fragile édifice s'écrou-

lait, les constitutionnels exaspérés ne voulaient plus rien entendre ; et le lendemain, 13 février, après la lecture d'un nouveau message du maréchal, où il déclarait que le Gouvernement ne pouvait s'associer aux résolutions votées la veille, l'Assemblée décide par 368 voix contre 345 qu'elle ne passera pas à la troisième délibération sur le projet de loi du Sénat.

Tout paraît rompu; la manœuvre des Droites a réussi. M. Brisson riposte par une proposition nouvelle de dissolution qui est repoussée. M. Waddington essaye de réparer le désastre en déposant séance tenante un nouveau projet de loi constitutive du Sénat; après lui, M. Vautrain en propose un autre.

Gambetta proteste alors en termes indignés contre l'intervention du Gouvernement, qui a tout empêché au moment où le parti républicain venait de se résigner aux plus grands sacrifices, et il amène à la tribune le ministre de l'intérieur; M. de Chabaud-Latour laisse échapper l'aveu que le Gouvernement et les groupes modérés ont reculé, quand ils ont vu se dresser devant eux le suffrage universel !

Cependant les négociations sont reprises : les dangers qui ont amené le groupe des constitutionnels à faire un pas vers la République sont toujours là, menaçants. Des réunions sont tenues dans les bureaux de la Chambre par les délégués du Centredroit, du Centre gauche et du groupe Wallon-Lavergne.

On tombe d'accord sur l'urgence d'une transaction nécessaire. Après quelques tergiversations, le Gouvernement lui-même paraît s'y résigner à son tour, et l'agence Havas enregistre avec une certaine complaisance les nouveaux projets de conciliation.

Ce n'étaient pourtant pas les excitations ni les offres qui faisaient défaut à l'Élysée : les trois Droites de l'Assemblée, moins les constitutionnels, offraient à l'envi au maréchal la nomination du tiers des sénateurs, sachant bien que la Gauche ne pouvait se prêter à une pareille anomalie : on lui proposa même de les nommer tous! D'autre part, on espérait renouveler la manœuvre qui avait si bien réussi le 12 février, de proposer et de voter avec les républicains quelque amendement inacceptable pour les conservateurs ralliés; on obtiendrait ainsi

l'avortement définitif, cette fois, des lois constitutionnelles

On tenait alors toute prête la proposition Méplain.

C'était la dictature donnée au maréchal; l'Assemblée se déclarait en permanence pendant deux ans; on ne ferait plus d'élections partielles.

L'état de siège plus que jamais, et le gouvernement de combat: au bout de deux ans on renouvelait un tiers de l'Assemblée. Et si le pays avait résisté, s'il nommait des républicains, le maréchal avait le droit de véto contre les lois, et le droit de dissolution contre l'Assemblée.

Le pays se trouvait supprimé.

Au moment décisif, le maréchal eut le courage et l'honnêteté, cette fois, comme deux ans plus tard, de résister à ces dangereuses excitations. Il n'ignorait pas, lui non plus, ce qui se passait sur le Rhin. Le 18 novembre, le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, se rend au sein de la commission des Trente et lui déclare que le Gouvernement n'accepte pas les propositions qui lui sont faites de nommer directement un tiers des sénateurs, ni d'admettre comme électeurs sénatoriaux les plus fort imposés des communes. Le Gouvernement veut en finir; il veut la conciliation, et se rattache au projet Wallon, accepté définitivement le matin même dans la reunion solennelle des délégués du Centre droit, du groupe Wallon et du Centre gauche.

En présence du danger suprême, le parti républicain avait capitulé. A l'unanimité de toutes les nuances républicaines, les délégués du Centre gauche avaient été chargés des intérêts de la République; les constitutionnels, redoutant une nouvelle surprise comme celle du 12 février, s'étaient montrés intraitables, et avaient exigé le vote intégral, sans amendements, du projet Wallon. Tous les groupes conciliés s'étaient formellement engagés à le voter; et cette union avait enlevé l'assentiment de l'Élysée.

Ce n'était pas sans des luttes terribles au sein du parti républicain, que cette capitulation avait été consentie. Des scènes déchirantes avaient eu lieu dans les réunions. Gambetta l'homme d'État, l'homme du danger, s'était jeté de groupe en

groupe, amenant, lui le chef de l'extrême Gauche, la Gauche modérée à la modération. L'emportant à force de logique sur Grévy, l'homme de la logique et du bon sens! De là, se précipitant à l'Union républicaine ; l'emportant encore sur le désespoir de Louis Blanc et de ses amis, faisant pleurer ces vieux patriotes devant le danger de la patrie, et pleurant lui-même sur sa victoire!

Pour comprendre toute l'étendue du sacrifice consenti par les républicains en votant l'œuvre des constituants de Versailles, il est nécessaire de se reporter aux principes du droit moderne basés sur l'idée de Justice, que nous a légués la Révolution française, principes en dehors desquels il n'y a plus que la force, c'est-à-dire l'insurrection d'en haut, les coups d'État, et l'insurrection d'en bas, les pavés dans la rue.

La Révolution avait proclamé dans une déclaration immortelle les Droits de l'homme et du citoyen :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en « droits. — Le principe de toute souveraineté réside dans la « Nation. — Nul corps, nul individu, ne peuvent exercer « d'autorité qui n'en émane expressément. — La Loi est « l'expression de la volonté générale. La loi est la même « pour tous. »

La première conséquence de l'égalité des droits, c'est le suffrage universel avec la loi des majorités, base de la République.

La Constitution, les lois, doivent être votées par les délégués expressément nommés à cet effet et se conformant à la volonté de la majorité du pays.

Et la Constitution de 1875 se présentait, imposée par une Assemblée seize fois condamnée par le suffrage universel, Assemblée qui s'était déclarée souveraine en face de la nation, Assemblée qui avait essayé en vain de supprimer ses électeurs, c'est-à-dire la seule base de son droit, Assemblée qui avait tenté d'imposer au pays la monarchie par la force, et qui ne consentait à se retirer enfin, qu'en obligeant la France républicaine à subir cette Constitution contraire à tous ses principes et à sa volonté manifeste.

Issue de cette origine, la Constitution présentait l'ensemble suivant :

A la tête du pouvoir exécutif, un président nommé d'avance par l'Assemblée de 1871, inamovible pour sept ans, armé du droit de dissoudre la Chambre des députés sur l'avis conforme du Sénat ; armé du droit plus redoutable encore de suspendre pendant un mois, jusqu'à deux fois dans le cours d'une même session, les deux Chambres à la fois, c'est-à-dire de gouverner seul et sans contrôle, en cas de dissentiment entre lui et les représentants directs ou indirects de la nation.

Le Sénat est composé de 225 membres nommés par les départements et les colonies pour neuf années, et 75 nommés par l'Assemblée nationale ; ces derniers sont inamovibles. Les autres sont élus par un collège départemental composé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et de délégués élus, *un par chaque conseil municipal.*

Il en résulte que la plus petite commune de France, ayant à peine assez d'électeurs inscrits pour composer son conseil municipal, se trouve jouer dans l'État un rôle aussi considérable que Lyon ou Marseille. C'était l'écrasement des villes républicaines par les campagnes, que l'on espérait dominer encore. Un électeur de petite commune pèse, dans la balance électorale, autant que deux ou trois mille électeurs des grandes villes. Au fond, c'était l'élection des sénateurs entre les mains des maires des petites communes, soumis à toutes les influences gouvernementales.

On était loin de la Déclaration des Droits : « Tous les hommes sont égaux devant la loi. »

Reste la Chambre des députés, élue par le suffrage universel. On la fit nommer au scrutin d'arrondissement ; cependant, on n'en fit pas un article de la Constitution. Cette Chambre partage l'initiative des lois avec le Sénat et avec le président de la République ; nommée par un mode de scrutin qui diminuait son importance, menacée de dissolution au moindre dissentiment avec l'Assemblée issue du suffrage restreint, la Constitution lui reconnaissait une dernière prérogative, un dernier moyen de faire triompher la volonté nationale, l'initiative des lois de

finances, la clef de la caisse! la Chambre des députés a la prépondérance en matière d'impôt, prérogative qui est non seulement de droit républicain, mais qui s'exerce dans tous les pays de monarchie constitutionnelle.

Ce droit, la Chambre des députés n'a pas même su le revendiquer et le défendre.

L'Assemblée de Versailles, monarchiste sans enthousiasme, bien plus cléricale, était avant toutes choses préoccupée de faire triompher, dans la Constitution nouvelle, les intérêts des hautes classes sur les intérêts de la démocratie; d'écraser, sous les pieds du suffrage restreint, le suffrage universel, qu'elle n'avait pu supprimer, d'entraver, dans la mesure du possible, toute réforme libérale ou démocratique.

Au bout de dix années, son œuvre subsiste tout entière, et, dans ce sens, on peut dire que l'Assemblée de 1871 a réussi.

On vota le couteau sur la gorge, mais on vota. Du 22 au 24 février la proposition Wallon est discutée pied à pied, mot par mot, par les Droites, qui font pleuvoir amendement sur amendement; c'est le suffrage universel qu'elles proposent encore; c'est l'appel au peuple, c'est la déclaration de la souveraineté populaire, c'est l'interdiction aux princes d'être nommés président de la République; tout est mis en œuvre; rien n'y fait. Les républicains ferment l'oreille, opposent une résistance inébranlable, et, du premier jusqu'au dernier, tiennent la promesse faite en leur nom.

Le 24 février, la loi du Sénat et la transmission des pouvoirs du président de la République ont la majorité.

Le 25 février, l'ensemble du projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics est voté en troisième et dernière délibération par 425 voix contre 254.

La République était faite.

Il était temps! Les préparatifs de l'Allemagne, annoncés à mots couverts dans les journaux, n'étaient pas un vain simulacre. Le 9 avril, un article du journal *la Post*, de Berlin, tombe comme un coup de foudre au milieu de l'Europe anxieuse. « La guerre est-elle en perspective? disait-il. L'Italie et l'Autriche se rapprochent pour défaire l'œuvre de 1866.

« La France prépare sa revanche prochaine ; nous laisserons-nous devancer, et attendrons-nous que l'ennemi héréditaire soit prêt, pour lui rendre bénévolement les chances favorables? »

C'était le ballon d'essai.

En même temps la Belgique était directement menacée par Bismark, qui voulait lui imposer des lois contre ses évêques ultramontains; le grand chancelier n'avait reculé que devant l'attitude énergique de l'Angleterre.

Au milieu d'avril, la situation se tend de plus en plus; des bruits sinistres se répandent. Les journaux restent muets, mais on se répète tout bas, dans Paris, que l'armée allemande est en marche, qu'elle a franchi la frontière, que le télégraphe a demandé de Belfort s'il fallait commencer le feu, que les garnisons de Lunéville et des environs sont en retraite sur Nancy; on se dit qu'à ces nouvelles un des ministres s'est précipité chez M. Thiers, et que l'intervention de l'illustre président auprès du prince Orloff, son ami personnel, a déterminé cet ami de la France à télégraphier d'urgence à son gouvernement. Enfin, que les dépêches arrivées de Russie et d'Angleterre ont arrêté l'invasion commencée.

Les grandes puissances qui avaient laissé tout faire en 1870-71 s'étaient émues, cette fois. Il s'agissait de savoir si l'on permettrait à l'Allemagne, non plus seulement d'être la nation prépondérante en Europe, mais de refaire à son profit l'empire napoléonien de 1810.

La France, désormais pourvue d'un gouvernement, pacifiée pour de longues années, présentait des garanties solides à une alliance de salut public européen, et l'impression extraordinaire produite par le vote de l'Assemblée avait ramené les sympathies de notre côté.

Devant la coalisation des peuples, l'Allemagne s'arrêta : la France était sauvée.

CONCLUSION

Pour la troisième fois depuis un siècle, la France a reconnu la République. Cette République, éclose au milieu des désastres, proclamée à une voix, arrachée par la nécessité à une Assemblée forcée de la faire tout en la maudissant ; cette République grandie au milieu des inimitiés, des dangers et des difficultés de toute nature, est-elle destinée à périr comme ses devancières? La France est-elle condamnée à jamais à passer de la monarchie à la République, et de la liberté au despotisme, parcourant un cycle éternel de coups d'État et de révolutions? Ou bien ce gouvernement, issu de la volonté inébranlable de la nation, à travers tous les périls et tous les obstacles, est-il le salut? la France a-t-elle trouvé le refuge nécessaire et définitif?

Pour comprendre la situation actuelle du gouvernement républicain, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de la politique française depuis la Révolution, et de voir comment et pourquoi s'est fondée la troisième république.

La rupture absolue entre la nation et l'antique monarchie aurait permis peut-être en 1791 de fonder le gouvernement républicain en évitant les terribles secousses des années qui suivirent ; l'occasion fut perdue et ne revint pas.

La République est faite trop tard, en 1792, au milieu d'un cataclysme sans exemple : déjà la monarchie menacée a appelé l'étranger à son secours. La nation exaspérée se soulève tout entière ; la fureur d'extermination s'empare de tous les esprits ; amis et ennemis, broyés tour à tour, sont emportés dans l'impitoyable tourmente. Dévouement, héroïsme, génie même, tout ce qui était sorti des profondeurs de la France à l'appel de la Révolution a disparu en moins de deux années. Pendant que la patrie débarrassée de l'étranger, mais pantelante et épuisée, pleure les plus héroïques de ses fils, un homme sort de l'armée, le plus grand génie militaire des temps modernes. Ses batailles électrisent les esprits; son imagination les transporte :

il montre à la France enthousiaste la revanche contre l'étranger; il la promène de victoire en victoire à travers une épopée surhumaine ; il la traîne de folie en folie, et, brisé dans sa lutte contre l'impossible, il succombe et entraîne la patrie dans sa ruine.

Le merveilleux mécanisme de la grande armée, invincible contre l'adversaire isolé, se brise contre l'union de tous ces peuples que l'empire a humiliés et écrasés tour à tour. Waterloo emporte tout.

Avec Napoléon, le rêve d'un empire de Charlemagne s'est envolé. La France a perdu ses frontières naturelles que la Révolution lui avait données. Pendant quinze années, elle n'a produit que des soldats; liberté, instruction publique, progrès, arts, sciences, belles-lettres, tout a disparu; il ne semble rester des conquêtes de la Révolution qu'une sombre et terrible légende : le paysan seul a gardé la terre.

Après l'écroulement de Waterloo, la monarchie héréditaire reparaît derrière l'étranger : premier vice originel, que la France ne lui pardonnera pas. Elle y ajoute une faute, la Terreur blanche.

Cependant les esprits se calment, la trêve se fait; le pays écrasé, à bout de sang et de forces après tant de guerres, supporte en silence le régime quel qu'il soit qui lui a apporté la paix.

Mais les années s'écoulent; la séparation s'accentue tous les jours entre ce gouvernement de droit divin, qui ne peut se modifier, et la bourgeoisie, qui veut un gouvernement parlementaire : personne ne peut reculer. La lutte s'engage, le peuple marche avec la bourgeoisie, la monarchie est renversée dans les journées de Juillet 1830.

A ce moment il n'y a pas de République possible. Le peuple ne la demande pas; les paysans, hostiles par instinct au régime nobiliaire et clérical, sont indifférents à tout le reste. Maintenus dans une ignorance profonde de leurs intérêts et du droit populaire, ils restent neutres; et le petit noyau que Paris renferme de vieux républicains et de jeunes gens électrisés par les traditions héroïques de la Révolution, dans son inexpérience des con-

ditions pratiques du gouvernement et de la politique, ne peut encore amener à lui les masses profondes du pays.

On fait la monarchie constitutionnelle : elle est créée par l'accord des classes riches et de la bourgeoisie. Le régime se trouve reposer sur un corps électoral très restreint, environ deux cent mille gros censitaires. Le reste de la nation supporte les impôts, paye seul l'impôt du sang, mais il ne fait pas partie du pays légal, il ne compte pas.

Cette situation est acceptée d'abord comme transition à un nouvel état de choses. Cependant l'éducation politique pénètre peu à peu dans les profondeurs du pays; de jour en jour la presse se développe; la petite bourgeoisie, le petit commerce, l'industrie, commencent à comprendre que leurs intérêts souffrent de ne pas être représentés et défendus dans le pays légal; et dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, environ deux millions de Français demandent à faire partie du corps électoral, à compter pour quelque chose dans la loi. Le roi refuse : la bourgeoisie entreprend alors la campagne des banquets, pour lui arracher cette réforme. Le roi s'entête; la lutte est engagée. Comme en 1830, l'armée refuse de combattre contre l'union du peuple et de la bourgeoisie. Louis-Philippe est renversé.

La révolution de 1848 n'est donc pas une surprise, comme on l'a tant répété; la monarchie de Juillet devait servir d'éducatrice au pays; elle avait à l'initier peu à peu à la pratique et aux formes de la liberté, elle pouvait durer de longues années encore en élargissant en temps utile sa base légale, en ouvrant progressivement la porte aux couches électorales nouvelles, par l'adjonction des capacités. Jusqu'à la dernière minute, la voie lui était ouverte et le salut assuré. Elle ne voulut pas comprendre ce rôle de gouvernement progressif, qui aurait épargné tant de secousses à la France. Dès lors la lutte devenait fatale entre le pays qui voulait avancer et ce gouvernement stationnaire.

La monarchie de 1830 disparaît comme avait disparu la monarchie de droit divin. — Cette fois le suffrage universel triomphe, et avec lui la République est proclamée. C'est là qu'est la surprise : il est trop tôt. Mais qu'aurait-on fait d'autre au

24 février? Dès ce moment, l'alliance indissoluble, l'identité du gouvernement républicain et du suffrage universel s'impose à tous. Depuis 1830 les idées républicaines ont gagné du terrain en France; la bourgeoisie s'en effraye moins; les classes ouvrières y arrivent. Mais l'idée républicaine, en 1848, en est encore à la période héroïque : c'est une croyance, avec ses héros; c'est une religion, avec ses apôtres, rêvant les uns les autres l'apothéose ou le martyre. La République a des tribuns de talent, des orateurs populaires. Elle ne trouve encore ni homme d'État pour formuler et imposer son programme, ni organisateur pour donner un corps au parti républicain. La République n'est encore qu'un parti de lutte, un parti de théorie; elle n'est pas encore un parti de gouvernement. A peine est-elle proclamée que chacun bat la campagne; la fantaisie règne en souveraine; les utopies les plus invraisemblables se donnent rendez-vous en France, et les masses ouvrières, affolées par des meneurs de toute sorte, paraissent prendre à tâche d'effrayer la bourgeoisie et de la rejeter en arrière : le parti républicain néglige de rassurer les intérêts.

Le parti clérical, habilement dirigé, avive ces terreurs, agite le spectre du socialisme et du drapeau rouge. Il pousse aux journées de juin 1848, en profite pour créer l'union conservatrice, triomphe dans les élections législatives, fait la guerre de Rome et, le 13 juin 1849, attente au suffrage universel par la loi du 31 mai, et détruit l'instruction populaire. L'abîme se creuse entre le peuple et la bourgeoisie, le peuple croit pouvoir se passer d'elle un jour sous le nom de socialisme; la bourgeoisie croit pouvoir se passer du peuple : elle brise le suffrage universel. Au milieu de cette division du pays, la légende napoléonienne sort de terre. L'empire se pose en médiateur des partis, en pacificateur. Les classes populaires craignent une restauration monarchique et cléricale; l'Empire sera populaire, socialiste au besoin. N'a-t-il pas prêché l'extinction du paupérisme? Les bourgeois ont peur du socialisme : l'Empire est un gouvernement fort, il a le sabre, il les protégera. Le paysan a peur : on lui a tant répété que *les partageux, c'est la République!* il a peur de la royauté de 1815 et des prêtres; il a gardé la légende impériale. Sûr de son appui,

l'Empire rétablit le suffrage universel, au moins en principe, et reste maître du terrain.

Au début, la fortune est clémente, l'Empire a rencontré un politique, Morny; un soldat, Saint-Arnaud. Le développement des chemins de fer, de la vapeur, de l'industrie, tout conspire en sa faveur. Deux guerres heureuses se succèdent. Il semble devenu inébranlable. Mais déjà les hommes qui l'ont fondé ont disparu et n'ont pas été remplacés.

Étourdi par ses premiers succès, l'Empire commet faute sur faute, et lasse la fortune; après avoir délivré l'Italie, il s'aliène l'Italie libérale par son alliance avec le cléricalisme. Le Mexique l'a ébranlé; la campagne de Mentana lui porte un nouveau coup. Il laisse faire Sadowa; et, de ce jour, frappé à mort, il s'incline peu à peu vers la chute.

La France se fatigue de ce gouvernement sans liberté et sans contrôle, dès le jour où elle sent son influence militaire diminuée en Europe; la bourgeoisie commence à retourner aux idées libérales; les paysans désillusionnés se détachent, et le rapprochement s'opère entre les classes au nom de l'idée républicaine.

Les élections de 1869 montrent le parti républicain reconstitué en France sur des bases nouvelles, par l'adhésion de la bourgeoisie libérale à la République. L'Empire sent le danger; et, dans son désarroi, il s'enfonce de plus en plus dans l'alliance cléricale. Le suffrage universel va lui échapper : il essaye de se relever par le plébiscite, et tente un coup désespéré sur l'Allemagne protestante. Mais, comme toujours, il s'est fié au hasard, à la fortune; il n'a pas préparé la guerre contre un ennemi deux fois prêt et armé jusqu'aux dents. Après les premières défaites, il se sépare à jamais du pays, en abandonnant la capitale sans défense, et croit se sauver lui-même en se précipitant dans le gouffre de Sedan. Tout est fini. La France se trouve livrée à elle-même, sans gouvernement, sans armée, avec l'invasion partout. Il n'y a plus d'empire; il n'y a plus de monarchie.

La République apparaît alors comme le dernier espoir de la patrie. Si elle n'est pas prête encore, si le parti républicain ne possède qu'à demi un personnel préparé de longue main à la pratique des affaires, en revanche les idées républicaines ont

profondément pénétré dans les masses pendant les dernières années de l'Empire. La République d'ailleurs, au milieu des désastres, trouve deux hommes, Thiers et Gambetta. Gambetta prend la barre du gouvernail en pleine tempête, et défend le pays avec l'énergie de la jeunesse et du désespoir. Thiers, depuis plusieurs années déjà, a prédit la chute prochaine et inévitable du gouvernement impérial : Thiers sait, et annonce depuis longtemps, qu'il n'y a plus de gouvernement possible en France hors la République; avec lui, il amène à l'idée républicaine tout ce qui reste d'esprits libéraux parmi les conservateurs, en initiant le parti républicain à la pratique du gouvernement.

Après le moment de défaillance qui a suivi la défaite, et qu'on lui fait durement expier, la France prend son parti définitif; et l'accord des deux chefs républicains réconciliés, et amenant à une commune entente les deux fractions de la démocratie, triomphe de toutes les résistances, et fait la République.

Cette fondation de la troisième République restera dans la mémoire des hommes comme un des faits les plus extraordinaires de l'histoire. On avait vu, au 8 février 1871, la France vaincue, lasse de la guerre, s'abandonner elle-même, repousser le parti républicain qui avait soutenu les dernières luttes, et se livrer sans conditions, pieds et poings liés, à l'Assemblée la plus réactionnaire et la plus cléricale que le pays eût vue depuis 1815. Ni la durée ni le pouvoir ne lui étaient limités. Dès les premières heures, elle s'était déclarée monarchiste, et plus papiste encore. A peine débarrassée de la Commune, elle avait ouvertement démasqué ses deux buts principaux, la restauration de la monarchie en France, le rétablissement du Pape au dehors. En présence de la résistance passive mais tenace de la démocratie, cette Assemblée, de parlementaire que les élections l'avaient faite, s'était transformée en une véritable Convention blanche. Faisant litière et de leurs électeurs et des protestations du pays, on voyait ces anciens libéraux, ces vieux parlementaires, piétiner sur tout ce qui était liberté, droit moderne, intérêts des masses, volonté de la France, se déclarer souverains en face de la nation désarmée, et proclamer qu'ils feraient la monarchie même à une voix.

Ils avaient le pouvoir, ils avaient la lettre de la loi ; ils tenaient l'armée ; ils avaient pour eux l'abattement du pays, son désarmement absolu, la destruction de tout ce qui pouvait offrir une résistance dans Paris, et les torrents de sang versés pendant l'invasion et la guerre civile.

Un seul homme leur faisait obstacle, M. Thiers ; ils le renversent. Les voilà maîtres de la France ; ils déclarent table rase ; du jour au lendemain ils vont proclamer la monarchie, libres de choisir entre les trois dynasties qui s'offrent à leur choix.

Et ce jour-là, tout s'écroule. A chaque tentative d'une des trois monarchies pour aboutir, les deux autres se dressent contre elle. Les essais orléanistes sont broyés à coups de manifestes par le comte de Chambord. La grande tentative de restauration royaliste, minée en dessous par les monarchistes du Centre droit, avorte à son tour devant le soulèvement général du pays ; et à peine l'Empire a-t-il essayé de relever la tête, en 1874, que les constitutionnels, épouvantés, se retournent et font la République.

Et cette République, votée, elle aussi, comme par une dérision du sort, à une voix ; cette République, emprisonnée dans une Constitution monarchique ; cette République, gouvernée par ses pires ennemis, livrée sans défense aux insultes, aux menaces, à l'état du siège, aux conspirations ; cette République sans liberté de la presse, sans garanties individuelles, sans libertés publiques ; cette République qui a contre elle son gouvernement, l'Assemblée, le clergé, la magistrature, la finance, toutes les forces organisées du pays ; cette République grandit peu à peu.

Et d'abord, l'Assemblée de 1871, après le vote de la Constitution, si implantée qu'elle soit à Versailles, est bien obligée de se dissoudre ; elle n'a pu ni faire la monarchie, ni rétablir le Pape, ni détruire le suffrage universel. Elle s'en va. Mais, en partant, elle laisse enfoncée au cœur de la République, comme un fer mortel, sa Constitution royaliste. On en voit bientôt les effets. Au nom de la Constitution, l'Assemblée nouvelle, sur laquelle le pays avait fondé tant d'espérances, est jetée dehors le 16 mai, à propos de la question cléricale, par le maréchal,

appuyé du Sénat. La France tient bon et s'irrite : le gouvernement de combat est institué; mais, en dépit de ce gouvernement, des préfets, des maires et des fonctionnaires de l'ordre moral, la nation résiste. Le parti républicain, merveilleusement dirigé par M. Thiers et par Gambetta, s'identifie de plus en plus avec la France. La mort même de M. Thiers, escomptée par l'ennemi, n'amène qu'un redoublement de résolution et d'énergie dans les masses républicaines. La France fait entendre sa voix à travers tous les obstacles. Les 363 sont renommés.

La lutte semble terminée. La France républicaine va jouir en paix de sa victoire! Point. C'est la période dangereuse qui commence.

Après la défaite parlementaire, il ne reste plus qu'une voie ouverte, la révolte contre le pays. On y songe, on se prépare; les conspirations se nouent. Avec une habileté et un soin extraordinaires, tous les préparatifs sont achevés; les ordres sont précisés, et quels ordres! Les positions préparées à l'avance; les troupes mises en mouvement; routes, chemins de fer, tout est coupé; Paris est pris comme dans un immense filet; on n'attend plus que le signal.

A la dernière minute, tout s'écroule encore, sur un mot terrible : « Le coup d'État, oui, il réussirait peut-être ; mais « après ? »

Après, il n'y avait plus rien ! Après, c'était la guerre, c'était la défaite, c'était l'invasion, et derrière l'invasion, la plus terrible, des guerres civiles; c'était le démembrement du pays. Après la République, il n'y a plus rien en France; la République renversée, toute monarchie nouvelle est forcée de mettre hors la loi les deux autres monarchies et la démocratie tout entière.

Quand une nation n'a plus de frontières, c'est trop de forces anéanties : on ne résiste pas à l'étranger avec un pays hors la loi.

Amis et ennemis de la République, tous le comprirent en décembre 1877; on sentit peser la dure main de la nécessité; au pied du mur, la conspiration s'arrêta. Et, cette fois, tout était fini. Le président, laissé par l'Assemblée de 1871, demeure

encore une année à son poste de combat, mais la République avait bataille gagnée. Les nouvelles élections sénatoriales de janvier 1879 amènent une majorité républicaine; le maréchal donne sa démission, et le gouvernement républicain le remplace.

De nouvelles épreuves attendaient la République : des réformes promises, la plupart sont différées ou avortent; la division se met dans le parti républicain, les uns voulant profiter de la victoire pour accomplir les changements indispensables, les autres voulant rester stationnaires.

Au milieu de cette division, la France perd le plus grand de ses enfants : Gambetta meurt, et avec lui les partis hostiles espèrent voir sombrer la République. Mais aucun d'eux n'est prêt. Les monarchistes, eux aussi, ont perdu leurs chefs : le Roy est mort, et avec lui la royauté. L'empereur est mort, et son fils l'a suivi dans la tombe. L'orléanisme s'est perdu sans retour en allant à Frohsdorf, et le suffrage universel sait bien qu'il n'a rien à attendre de l'orléanisme.

Mais le secret de leur faiblesse à tous ne consiste pas seulement dans ces désastres irréparables. Depuis le commencement du siècle jusqu'en 1871, la France avait vu les trois monarchies s'essayer l'une après l'autre, dans une épreuve définitive, et s'abîmer à jamais. La grande épreuve de l'Assemblée de Versailles a été plus décisive encore. Les trois monarchies s'étaient coalisées un instant pour renverser un homme, un obstacle. A peine maîtresses du terrain, la France les a vues s'entre-déchirer à l'envi, et, plutôt que de supporter une monarchie rivale, maudire la République, et la laisser faire.

Pendant sept longues années, le Gouvernement de l'ordre moral a démontré à la France l'impossibilité absolue de l'union des trois monarchies; division nécessaire, division inévitable, division qui n'est due ni au hasard ni même à la volonté des hommes, parce qu'elle prend sa source dans le fond même des choses.

La légitimité représente les intérêts de la noblesse et du clergé primant les intérêts du pays;

L'orléanisme s'appuie sur l'intérêt exclusif de quelques milliers de gros censitaires;

L'Empire, c'est l'abandon des droits de la nation tout entière aux mains d'un dictateur.

Entre ces trois principes opposés de gouvernement, entre ces intérêts hostiles, entre les personnels différents que ces gouvernements représentent, il n'y a pas de fusion possible.

Si le suffrage universel, las d'attendre en vain les réformes toujours éludées et toujours promises, s'abandonnait de nouveau, et laissait revenir une assemblée hostile, on verrait la France passer une fois encore par les déchirements et les épreuves que lui a valus, pendant sept années, le vote du 8 février 1871. La lutte, plus acharnée que jamais, s'engagerait derechef entre les trois dynasties rivales; et si l'une d'elles arrivait à triompher un instant, en réunissant sous le drapeau clérical tous ces intérêts ennemis, elle amènerait dans le plus bref délai un retour offensif et violent de la démocratie. La France n'aurait plus Thiers et Gambetta, cette fois, pour lui faire l'économie d'une révolution.

D'ailleurs, les intérêts sont bons juges: qu'apporterait à notre pays une monarchie nouvelle? La loi de l'échange, telle que l'ont faite les facilités actuelles de concurrence et de transport, semble condamner les sociétés modernes à des crises périodiques indépendantes de la volonté humaine, et en dehors de l'action des gouvernements. La France traverse péniblement une de ces crises; mais l'Europe tout entière la traverse avec elle. L'Allemagne triomphante, l'Allemagne obéissante et dressée comme un régiment, l'Allemagne maniée par la main de fer du plus grand et du plus terrible politique que l'Europe ait vu depuis Richelieu, l'Allemagne monarchique et sans liberté, subit cette épreuve comme la France républicaine. L'Allemagne souffre autant que nous de la crise économique; elle souffre davantage de la crise sociale. Et quel est le malheureux qui oserait se flatter de pouvoir quelque chose, où reste impuissant le *chancelier de fer?*

En regard de l'impuissance absolue des trois monarchies, la République possède en France une force inébranlable; cette force, c'est l'accession à la politique de toutes les classes de la nation; accession lente, pénible, amenée pas à pas depuis

soixante années ; c'est la nation comprenant peu à peu, après ses dures épreuves, que les lois sont toujours faites dans l'intérêt de ceux qui les font, et dès lors voulant les faire elle-même; réclamant de ses chefs successifs, d'abord une représentation restreinte, et puis une représentation plus étendue ; brisant, l'un après l'autre, tous les gouvernements qui cherchaient à interrompre ce développement nécessaire; et puis enfin, éclairée jusqu'en ses couches les plus profondes par l'instruction populaire, exigeant et fondant l'égalité politique, le suffrage universel.

Et le suffrage universel instruit, éclairé, c'est la République ; nul autre gouvernement ne peut vivre avec lui; lui seul peut donner une garantie égale aux intérêts de tous.

La réaction de 1849 ne s'y était pas trompée, elle qui proscrivait le suffrage universel en même temps que l'instruction populaire. La réaction toute-puissante de 1871 ne s'y est pas trompée davantage; mais l'Assemblée de Versailles, et ce sera son honneur devant l'histoire, a senti que l'un comme l'autre étaient d'absolue nécessité pour la défense du pays : elle a reculé, et a laissé passer la République. Quelle Assemblée française osera maintenant supprimer le suffrage universel?

La République, identifiée avec le suffrage universel, reste donc aujourd'hui le gouvernement nécessaire de la France. Mais, pour durer, le gouvernement républicain doit remplir trois conditions principales :

La République française doit être *progressive*, *éducatrice*, *militaire*.

1° La République doit être *progressive :* en présence du danger de la patrie, le parti républicain a capitulé en 1875 entre les mains des monarchistes constitutionnels. Mais la République ne peut pas capituler à jamais devant l'Assemblée de Versailles. Il n'y a pas de République qui puisse tenir indéfiniment avec une Constitution monarchique; la Constitution doit être revisée. En premier lieu, les monarchistes ont voulu faire du Sénat une citadelle imprenable d'où la réaction défierait à jamais la démocratie et le suffrage universel. Il faut que le suffrage universel s'empare de cette forteresse.

Après dix années écoulées, une première victoire vient d'être remportée : l'institution des sénateurs inamovibles, irresponsables ; celle qui choquait le plus la conscience publique et les sentiments d'égalité, a disparu ; en même temps, un certain nombre de délégués sont accordés aux villes, et diminuent quelque peu la monstrueuse inégalité qui faisait systématiquement écraser les villes par les campagnes.

Mais ce n'est pas de quelques délégués en plus ou en moins qu'il s'agit ; il s'agit de rétablir en France les principes de droit et de justice que nous a légués la Révolution française, et que la République ne saurait abdiquer sans se perdre elle-même.

Il s'agit de savoir si le suffrage universel est un leurre ou une vérité, et si la République doit le laisser soumis à une Assemblée nommée en dehors de lui et contre lui.

Les Constituants de 1875, en exigeant la nomination d'un délégué par chaque conseil municipal, avaient donné l'immense majorité, dans les élections sénatoriales, aux petites communes, dont ils se croyaient les maîtres à jamais. En réponse, Gambetta, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, déclarait que ce mode d'élection aurait l'avantage d'introduire la politique dans les communes les plus reculées ; mais le suffrage universel se chargera bien d'y introduire la politique nécessaire.

Le jour où le parti républicain voudra revenir à l'égalité des droits et à la sincérité du vote, on fera table rase de ces inégalités et de ces injustices.

Le Sénat, élu par le suffrage universel, au grand scrutin de liste départemental ; la citadelle de la réaction, transformée du coup, devient la vraie Chambre des représentants du peuple, et le Sénat se fait dès lors le gardien fidèle et le premier défenseur des lois républicaines.

Si la Chambre des députés, qui, depuis sept années, a paru déserter la lutte, se laissant arracher sa seule arme effective, la prépondérance en matière d'impôts ; si la Chambre ne sait pas exiger pour elle-même le scrutin départemental, elle reste comme un grand conseil général de toute la France, chargé de la défense des intérêts locaux, de l'initiative des réformes, et de la préparation des lois.

Il est encore un autre point de l'œuvre des constituants de Versailles que la République se doit à elle-même de faire disparaître à tout prix.

Embusqué dans un coin de la Constitution comme un dernier témoin de la dictature rêvée par les monarchistes, l'article 2 de la loi sur les rapports entre les pouvoirs publics, porte : que le président de la République a le droit d'ajourner pendant un mois, et jusqu'à deux reprises dans le cours d'une même session, les deux Chambres à la fois ; autrement dit, en cas de conflit avec les représentants de la nation, il possède la faculté de suspendre toute vie législative en France, et de rester le seul pouvoir debout. Prérogative inutile entre les mains d'un honnête homme, cette disposition deviendrait la plus dangereuse de toutes les armes entre les mains d'un président conspirateur. Il serait facile de modifier cet article à une prochaine élection présidentielle.

2° La République doit être *éducatrice*.

Contre l'ennemi qui veille aux frontières, la France a besoin du dévouement absolu de tous ses enfants. Mais le patriotisme est miné à l'intérieur par deux ennemis que la République doit réduire à l'impuissance : le cosmopolitisme noir, le cosmopolitisme rouge : souvent alliés, réunis par plus d'un lien caché, leur principe est le même : l'annihilation de la patrie, son asservissement aux mains d'associations cosmopolites. Pour le cosmopolitisme noir, la Patrie est à Rome. Depuis trente années, après avoir préparé la bataille de juin 1848, il nous a valu la guerre de Rome en 1849, suivie de la campagne de Rome *à l'intérieur;* la campagne de Mentana, qui nous a aliéné l'Italie libérale ; la funeste guerre de 1870, précipitée par son influence néfaste ; et à peine la France commençait-elle à réparer ses pertes, qu'il a failli lui amener une invasion nouvelle, en menaçant l'Italie, et en la jetant dans les bras de l'Allemagne. Et maintenant encore, du haut de Montmartre, où se dresse la basilique de Loyola, il semble défier Paris et la France républicaine, et leur préparer de nouveaux désastres.

Le cosmopolitisme rouge n'est pas moins à craindre. Pour celui-là, il n'y a pas de nation ; pour celui-là, patrie, liberté,

frontières, droits individuels, grandeur de la France, autant de billevesées; et s'il venait jamais à triompher, la France sans patriotisme, sans ressort, deviendrait la proie facile du conquérant étranger qui la menace.

L'école doit se charger de réduire ces deux ennemis.

Il faut que l'enfant apprenne qu'il a une Patrie, et que cette Patrie, c'est la France, et non Rome; que cette France, il doit l'aimer; qu'il lui doit tout son sang, et qu'il aura un jour à la défendre; que si, dans cette lutte des intérêts opposés qui constitue la vie des peuples, il doit soutenir avec la dernière énergie ses droits de citoyen libre, il lui faut être prêt, au jour du danger commun, à sacrifier opinions, intérêts, sa vie même.

Pour qu'un peuple vive, l'idée de la Patrie doit primer toutes les luttes intestines. C'est par là que la France se relèvera; c'est là ce que tout Français doit savoir dès l'école.

3° La République française doit être *militaire*.

Nous sommes une nation malheureuse; nous sommes une nation vaincue; nous sommes un peuple sans frontières, un peuple auquel on a arraché la chair de sa chair. Nous sommes une nation qui a perdu sa grandeur et sa gloire, et qui voit, sans pouvoir les défendre, un million et demi de ses enfants, les uns traîner leur misère dans l'exil pour rester libres, les autres écrasés de douleur et d'humiliation sous la main impitoyable du conquérant étranger. Voilà où en est la grande nation.

Cet abaissement est-il sans remède? cette décadence est-elle définitive? La France, la nation sympathique, le lien des nations européennes, a-t-elle perdu son rôle de médiateur dans l'humanité? Elle ne saurait être remplacée par son vainqueur d'hier; mais doit-on revoir un nouvel Empire romain, au profit de cette race germanique qui a une première fois dominé l'Europe?

Non, il n'y a plus d'Empire romain.

Il n'y a plus aujourd'hui, en Europe, de ces différences dans l'organisme et dans la civilisation des peuples qui puissent assurer le succès d'une pareille entreprise. Depuis quatre cents ans, toutes les tentatives d'Empire romain ont échoué et échoueront devant les peuples coalisés. Où l'empereur Napoléon a péri, d'autres ne réussiront pas. Rome a vaincu le monde; mais Rome

avait mérité l'Empire, en donnant au monde une civilisation supérieure et mettant le droit à la place de la force dans la société romaine.

Que donnerait l'Allemagne à l'Europe vaincue? La Force contre le Droit.

Où est sa civilisation supérieure?

L'Europe marche au progrès; l'Allemagne regarde en arrière. L'Allemagne a créé sa grandeur sur l'idée moderne des nationalités, partie de France en 1792; mais les autres nationalités veulent être respectées au même titre : le monde slave et l'Italie n'ont nulle envie de devenir les vassaux de l'Allemagne, après une destruction totale de la France.

Donc, au dehors, rien de définitif, rien qui doive faire désespérer de l'avenir. C'est le dedans qu'il faut préparer; là est le salut ou la ruine.

La République doit avoir un but: faire que la France redevienne ce qu'elle a été. Tout Français doit s'y préparer. Quand chaque Français aura appris à l'école à devenir un citoyen libre, au régiment le métier de soldat; quand l'enseignement patriotique aura refait la nation, quand la France sera redevenue le champion de la justice et du droit, nos pères seront consolés dans leurs tombes, et le progrès de l'humanité, aujourd'hui interrompu, reprendra son cours éternel par la main de la France.

FIN DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TABLE

FIN DE LA TABLE.

TABLE ANALYTIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS.

B

C

D

E

F

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Y

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

PLACEMENT DES GRAVURES

DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

TOME I

TOME II

TOME III

TOME IV

TOME V

TOME VI

TOME VII

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

3951-85. — Corbeil. Typ. Crété





